



Couverture médiatique des migrations

Un manuel pour les journalistes
en Afrique de l'Ouest

Les opinions exprimées dans le manuel sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des éléments tout au long du manuel n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part de l'OIM concernant le statut juridique d'un pays, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou limites.

L'OIM est attachée au principe selon lequel une migration humaine et ordonnée profite aux migrants et à la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale pour : aider à relever les défis opérationnels de la migration ; faire progresser la compréhension des problèmes de migration ; encourager le développement social et économique par la migration.

ÉDITEUR

L'organisation internationale de la migration

17 route des Morillons

Boîte postale 17

1211 Genève

19 Suisse

Tél. : +41 22 717 9111

Télécopie: +41 22798 6150

Email: hq@iom.int

Site Web: www.iom.int

Auteur (s): Michelle Betz, Emmanuel Wongibe, Ibrahima Sané, Mia Barrett et Hannah Murphy

Traduction : Ibrahima Sané et Michelle Betz

Mise en page et conception : Jorge Sebastián Domínguez Santiago et Thaís Mesquita

Cover: © IOM 2018/Julia BURPEE

© 2020 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Ce manuel a été financé par le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas.



Ministry of Foreign Affairs of the
Netherlands



**MIGRANTS AS
MESSENGERS**

Couverture médiatique des migrations

Un manuel pour les journalistes
en Afrique de l'Ouest

Citations



Il est très important pour les journalistes et les médias de couvrir des sujets liés à la migration au Libéria, car cela aidera à informer la population sur les causes profondes de la migration et connaîtra également la trajectoire migratoire du pays. L'information sur l'endroit, pourquoi, qui sont impliqués dans les questions connexes sera diffusée à la population. »

Fanta Keita, Journaliste (Liberia)



Les journalistes doivent comprendre ce qui est sous l'égide de la migration, il y a souvent un manque de compréhension de la migration et des différents termes qui l'englobent. Lorsqu'ils couvrent la migration, les journalistes doivent être prudents pour ne pas renforcer la stigmatisation que la migration est mauvaise, et ils doivent comprendre qu'il est essentiel de respecter l'intégrité et la dignité de tous les migrants. »

Joseph Ki-Zerbo, Migrants as Messengers, OIM (Burkina Faso)



La couverture de sujets liés à la migration donnerait un aperçu de la situation sociétale de la migration dans une localité particulière, comme les facteurs menant à la migration, et suggérerait également une panacée possible. Les journalistes devraient travailler avec des organisations de migrants renvoyés pour obtenir des informations vraies et réalistes. »

Brown Okojie, Migrant de retour (Nigeria)



Souvent simplifié en chiffres ou en statistiques, le reportage sur la migration nous enseigne que derrière chaque visage se cache une histoire unique et touchante d'une véritable lutte pour la survie et d'une aspiration à la dignité. »

Emmanuel Wongibe, Consultant en médias (Cameroun)



Lorsque les journalistes couvrent la migration, ils devraient savoir qu'ils ont une lourde responsabilité, que la migration implique plus que les acteurs directement concernés (comprenez par-là les autorités locales, les collectivités territoriales, la société civile, les migrants eux même, les jeunes hommes et femmes, les organisations communautaires de base, les ministères). Parler de la migration c'est également créer les plateformes d'échanges, soulever les vrais débats de la migration. »

Codou Loum, Journaliste (Sénégal)



Il est bon de couvrir les sujets liés à la migration parce que cela permet à la population d'avoir des informations sur les questions et de savoir si oui ou non il faut partir mais aussi s'il n'y pas autres choses à faire ici. »

**Ramatoulaye Diene, Journaliste et bénévole
pour Migrants as Messengers (Sénégal)**

Table des Matières

CITATIONS.....	i
TABLE DES MATIÈRES.....	iii
LISTES DES FIGURES ET PHOTOS.....	v
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS.....	vii
INTRODUCTION	1
1. LA MIGRATION : UN PHÉNOMÈNE MONDIAL.....	3
1.1 Le phénomène migratoire.....	3
1.2 Définition des migrants.....	6
1.3 Migration en Afrique de l'Ouest.....	9
1.4 Migration, environnement et changement climatique en Afrique de l'Ouest.....	11
2. DROITS DE L'HOMME, MIGRATION ET MÉDIAS	17
2.1 Droits de l'homme et migration.....	17
2.2 Le rôle et la responsabilité des médias dans la couverture de la migration	19
3. CONSIDÉRATIONS JURIDIQUES ET ÉTHIQUES ENTOURANT LA MIGRATION.....	21
3.1 Problèmes juridiques liés à la migration en Afrique de l'Ouest.....	21
3.2 Problèmes éthiques liés à la migration et à la couverture de la migration.....	25
4. MIGRATION DANS LA RÉGION.....	29
Côte d'Ivoire.....	29
Gambie.....	31
Guinée.....	32
Libéria.....	33
Nigeria.....	36
Sénégal	37
Sierra Leone.....	39
5. SURMONTER LES DÉFIS LIÉS À LA COUVERTURE MÉDIATIQUE DE LA MIGRATION.....	41
5.1 Couverture médiatique des migrations lors de conflits ou de catastrophes naturelles	41

5.2 Rester en sécurité.....	42
6. UNE NARRATION EFFICACE : IDÉES, MOTS ET VISUELS.....	45
6.1 Les mots justes.....	45
6.2 Trouver des idées de sujets	46
6.3 Recherche de sources.....	49
6.4 Genre et migration	50
6.5 L'impact des images	52
7. MÉDIAS SOCIAUX, TECHNOLOGIE ET MIGRATION.....	55
7.1 Migration et technologie : une introduction.....	55
7.2 Vérification des faits : identification d'éventuelles erreurs et désinformations.....	60
8. VOIX DES MIGRANTS : INTERVIEWER LES MIGRANTS ET LEURS FAMILLES.....	63
8.1 Identification et protection.....	63
8.2 Poser les bonnes questions	64
8.3 Traumatisme et autres sensibilités.....	66
9. TRAVAILLER AVEC VOS RÉDACTEURS EN CHEF.....	69
9.1 Rôle des rédacteurs en chef.....	69
9.2 Convaincre les supérieurs	70
GLOSSAIRE.....	73
RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES.....	77

Listes des figures et photos

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Vue d'ensemble: Population migrante internationale.	3
Figure 2. Les migrants réguliers et irréguliers.	4
Figure 3. La migration comme adaptation.....	7
Figure 4. Impacts régionaux du changement climatique en Afrique	12
Figure 5. La télévision comme source d'information sur la migration.....	57
Figure 6. Fréquence de l'accès des migrants aux médias sociaux.....	58
Figure 7. Couverture médiatique sur les migrations	59

LISTE DES PHOTOS

Photo 1. Marché des téléphones portables.....	53
Photo 2. Migrants sur la plage	54
Photo 3. Migrants en route.....	54

Acronymes et abréviations

ACS	American Colonialization Society
APD	Aide Publique du Développement
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CE	Commission européenne
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEN-SAD	La Communauté des États sahélo-sahariens
CER	Communauté économique régionale
CNRC	Conseil norvégien pour les réfugiés
CNULD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
COVID-19	Maladie du coronavirus 2019
DESA	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
DUDH	Déclaration universelle des droits de l'Homme
GIJN	Réseau mondial de journalisme d'investigation
GPS	Système de positionnement global
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ICMPD	Centre international pour le développement des politiques migratoires
IDE	L'investissement étranger direct
IDMC	Centre de surveillance des déplacements internes
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Les Nations Unies
OUA	Organisation de l'unité africaine
PDI	Personne déplacée à l'intérieur du pays
PIB	Produit intérieur brut
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

- PMM** Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
- TIC** Technologies de l'information et de la communication
- UA** Union africaine
- UE** Union européenne
- UNESCO** Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- USD** Dollar américain
- VIH** Virus de l'immunodéficience humaine

Introduction

« Depuis les temps les plus reculés, l'humanité est en mouvement, certaines personnes se déplacent à la recherche de nouvelles opportunités et horizons économiques, d'autres se déplacent pour échapper aux conflits armés, à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire, aux persécutions, au terrorisme ou aux violations et abus des droits de l'homme, d'autres encore le font. Donc en réponse aux effets néfastes du changement climatique. »

Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants
Adopté le 13 septembre 2016 par
l'Assemblée générale des Nations Unies

La migration est un phénomène mondial. La migration a toujours été une méthode d'adaptation et contribue à la richesse, au dynamisme, à la survie et à la stabilité des sociétés.

Aujourd'hui, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estime qu'une personne sur sept, soit un milliard de personnes, est un migrant - une personne qui a traversé une frontière internationale, ou s'est établi à l'intérieur d'un État, loin de son lieu de résidence habituel.

Il y a les **migrants internes** : ceux qui se déplacent mais restent dans leur pays d'origine, et les **migrants internationaux** : ceux qui quittent leur pays d'origine ou de résidence habituelle vers un autre pays. En 2017, il y avait 763 millions de migrants internes et 272 millions de migrants internationaux, soit l'équivalent de 3,5 pour cent de la population mondiale (HCR, 2019). Il y a aussi 60 millions de personnes déplacées de force - celles qui ont fui une situation de conflit et / ou de persécution (dont plus de 20 millions ont fui en dehors de leur pays d'origine, dénommées « **réfugiés** »).

Les journalistes ont l'obligation d'aborder les questions relatives à la migration, aux réfugiés et au trafic d'êtres humains avec précision, équilibre, humanité et éthique. Ce sont des questions complexes. Certaines études et l'actualité indiquent que la migration est une question qui affecte les pays du monde entier notamment sur les

plans politique, économique, démographique, sécuritaire, social et culturel. Il est donc important que les médias se familiarisent avec le sujet et soient capables de le traiter de manière éclairée.

Mais avant d'aller dans les détails, les journalistes devraient prendre le temps de s'informer, de réunir les ressources nécessaires, puis d'allouer le temps et les efforts nécessaires afin de s'assurer d'une bonne compréhension des enjeux. Les journalistes devraient notamment comprendre les principales dynamiques migratoires, les parcours, les précarités et les territoires migratoires. Cela devrait garantir une couverture précise et éclairée de la thématique.

Ce manuel vise à fournir des conseils aux journalistes afin qu'ils puissent :

- ▶ Mieux comprendre les complexités de la migration
- ▶ Expliquer comment la migration peut être couverte par des récits basés sur les personnes et les droits
- ▶ Avoir une solide compréhension de l'endroit et de la façon de trouver des idées et des sources de sujets liés à la migration
- ▶ Mieux comprendre l'importance du rôle des médias dans la couverture de la migration
- ▶ Comprendre les lois et procédures entourant les différentes formes de migration
- ▶ Appliquer des considérations éthiques lors du reportage
- ▶ Adopter une approche sensible au genre et inclusive dans les reportages

Le groupe cible de ce manuel est constitué de journalistes et de professionnels des médias travaillant pour des médias publics ou privés, imprimés ou en ligne en Afrique de l'Ouest et du Centre. Bien qu'il soit adapté aux journalistes, ce guide peut aussi être une ressource précieuse pour d'autres publics découvrant les questions de migration, tels que les étudiants en communication et en journalisme, les associations ou organisations humanitaires, les acteurs de la société civile, les hauts fonctionnaires et les enseignants et étudiants.

Des ressources supplémentaires ont été créées pour accompagner ce manuel, notamment un jeu en ligne intitulé « L'itinéraire d'un migrant ». Ce jeu vous met dans la peau des migrants et vous êtes obligé de faire des choix qu'un migrant pourrait faire.



Vous pouvez accéder à ce jeu sur les sites Web Migrants as Messengers et Yenna :
(<https://yenna.org/migrantjourney>)

1. La migration : un phénomène mondial

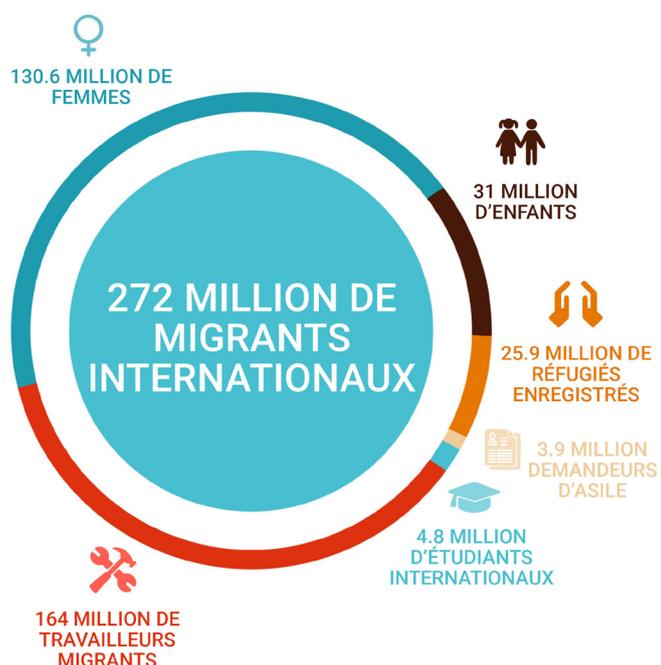
1.1 Le phénomène migratoire

La migration est : « tout mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituelle, soit à l'intérieur d'un même pays, soit par delà une frontière internationale »

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Nous vivons à une époque de mobilité humaine sans précédent. La mobilité, partie intégrante du développement humain, a toujours été une méthode d'adaptation aux sphères environnementale, politique et économique. Elle contribue à la richesse, au dynamisme, à la survie et à la stabilité des sociétés.

VUE D'ENSEMBLE: POPULATION MIGRANTE INTERNATIONALE



Mais qu'est-ce que la migration exactement ? La **migration** est tout mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituelle, soit à l'intérieur d'un même pays, soit par delà une frontière internationale.

La **migration internationale** est définie par l'OIM comme le mouvement de personnes qui quittent leur lieu de résidence habituelle pour se rendre dans un pays dont elles n'ont pas la nationalité, franchissant par conséquent une frontière internationale.

La **migration interne** est le mouvement de personnes à l'intérieur d'un État aux fins d'y établir une nouvelle résidence, temporaire ou permanente (adapté de l'OIM, 2015). Les mouvements de migration interne peuvent être

Figure 1. Vue d'ensemble: Population migrante internationale.
Source : OIM, 2019, HCR, 2019.

temporaires ou permanents et inclure ceux qui ont été déplacés de leur lieu de résidence habituel, tels que les personnes déplacées à l'intérieur du pays, ainsi que les personnes qui décident de déménager vers un nouveau lieu, comme dans le cas de la migration rurale-urbaine. Le terme couvre également à la fois les nationaux et les non-nationaux se déplaçant à l'intérieur d'un État, à condition qu'ils quittent leur lieu de résidence habituel. Ces mouvements internes ou internationaux peuvent être volontaires, forcés ou quelque part entre les deux. Nous devons comprendre que ces mouvements internes ou internationaux peuvent être volontaires, forcés ou quelque part entre les deux.

La migration régulière est une migration effectuée en conformité avec la législation du pays d'origine, de transit et de destination.

Un migrant en situation régulière est une personne qui franchit ou a franchi une frontière internationale et est autorisée à entrer ou à séjourner dans un État conformément à la législation dudit État et aux accords internationaux auxquels il est partie.

Il n'y a pas de définition universellement acceptée de **migration irrégulière**. Cependant, elle peut être définie comme le mouvement de personnes contrevenant aux lois, aux réglementations ou aux accords internationaux qui régissent l'entrée ou la sortie du pays d'origine, de transit ou de destination. Du point de vue du pays de destination, la migration irrégulière se produit lorsque les migrants entrent, résident et travaillent dans le pays de manière irrégulière, c'est-à-dire sans les autorisations ou documents requis par la loi sur l'immigration pour entrer, vivre et travailler dans le pays concerné.



Figure 2. Les migrants réguliers et irréguliers. Source: Centre mondial d'analyse des données sur la migration (CMADM) de l'OIM, 2018.

Un **migrant en situation irrégulière** est une personne qui franchit ou a franchi une frontière internationale sans autorisation d'entrée ou de séjour dans le pays en application de sa législation ou d'accords internationaux dont il est partie.

La **migration forcée** (ou déplacement) représente 10 pour cent des migrations internationales. Sur les 763 millions de migrants internes, 41,3 millions étaient des personnes déplacées à l'intérieur du pays (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 2019), contraintes de quitter leur lieu de résidence habituel, par exemple en raison d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle.

Près de la moitié des migrants sont des femmes et des filles, et les femmes migrent de plus en plus seules ou en tant que chefs de famille. Les femmes migrantes sont confrontées à des risques majeurs, notamment l'exploitation sexuelle, le trafic et la violence. Elles sont confrontées à une double discrimination : en tant que femmes et en tant que migrantes.

Le **Programme de développement durable à l'horizon 2030** reconnaît la contribution de la migration au développement durable. La migration est une question transversale, pertinente pour tous les Objectifs de développement durable (ODD). Onze des 17 objectifs contiennent des cibles et des indicateurs pertinents pour la migration ou la mobilité. La référence centrale des ODD à la migration est faite dans cible 10,7 : faciliter une migration et une mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables des personnes, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées, qui apparaît sous l'objectif 10 qui est de réduire les inégalités à l'intérieur et entre les pays.



Quelques faits et chiffres qui peuvent être utilisés pour illustrer le phénomène de la migration

- Une personne sur sept est un migrant : ensemble, les 272 millions de migrants internationaux (130,6 millions de femmes et 31 millions d'enfants) (DESA, 2019) et les 763 millions de migrants internes (DESA, 2013) totalisent plus d'un milliard de personnes qui ont quitté leur lieu de résidence habituel.
- Sur les 272 millions de migrants internationaux en 2017, 25,9 millions étaient des réfugiés et 3,5 millions étaient des demandeurs d'asile (HCR, 2019) ; en d'autres termes, environ 10 pour cent étaient des migrants forcés.
- La plupart des migrants internationaux - environ 90 pour cent - étaient des travailleurs migrants et des membres de leur famille, ou des étudiants internationaux.
- Les migrants internationaux représentent 3,5 pour cent de la population mondiale en 2019, contre 2,8 pour cent en 2000.
- Entre 2000 et 2017, le nombre relatif de migrants internationaux originaires d'Afrique a connu la plus forte augmentation (+68%), suivi du nombre de migrants nés en Asie (+62%), en Amérique latine et dans les Caraïbes (+52 %) et en Océanie (+51%) (DESA, 2017).
- En 2016, il y avait 4,8 millions d'étudiants internationaux ; ils sont également considérés comme des migrants.
- Contrairement à une croyance répandue dans le monde entier, seule une minorité de migrants – 34 pour cent en 2015 - migre d'un pays du Sud vers un pays du Nord global, contre 38 pour cent de migration Sud-Sud (Banque mondiale, 2016 et DESA, 2017).

1.2 Définition des migrants

Il n'y a pas de définition juridiquement reconnue du mot migrant. Aux fins de ce manuel, [la définition de l'OIM du migrant](#) est utilisée : « Terme générique non défini dans le droit international qui, reflétant l'usage commun, désigne toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale. Il englobe un certain nombre de catégories juridiques de personnes bien déterminées, comme les travailleurs migrants ; les personnes dont les types de déplacement particuliers sont juridiquement définis, comme les migrants objets d'un trafic illicite ; ainsi que celles dont le statut et les formes de déplacement ne sont pas expressément définis par le droit international, comme les étudiants internationaux. »

Il y a de [nombreux types de migrants](#). Certains partent temporairement, certains définitivement, certains sont forcés, certains volontaires et certains vont loin tandis que d'autres restent plus près de chez eux.

La plupart des personnes qui migrent à travers une frontière le font dans leur région immédiate, vers les pays voisins vers lesquels elles peuvent trouver plus facile de voyager et d'où il peut être plus facile de revenir. En effet, pour les personnes déplacées [fuyant une catastrophe ou une crise](#), comme un conflit ou une violence extrême, ou des dangers en évolution rapide tels que des événements météorologiques ou des catastrophes liées au climat, l'important est d'atteindre rapidement la sécurité. Les gens ont également tendance à chercher des endroits plus sûrs à proximité, soit dans le même pays, soit de l'autre côté d'une frontière.

Le terme [travailleur immigré](#) désigne une personne qui doit être engagée, exerçant ou a exercé une activité rémunérée dans un État dont elle n'est pas ressortissante. Selon la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, les travailleurs migrants :

- a. Sont considérés comme documentés ou en situation régulière s'ils sont autorisés à entrer, à séjourner et à exercer une activité rémunérée dans l'État d'emploi conformément à la législation de cet État et aux accords internationaux dont cet État est partie ;
- b. Sont considérés comme non documentés ou en situation irrégulière s'ils ne remplissent pas les conditions prévues à l'alinéa a) du présent article.

Les mouvements internes ou internationaux peuvent être volontaires, forcés ou quelque part entre les deux. Il y a ce que nous appelons "[Facteurs push-pull](#)" où certains éléments tels que les bas salaires, les rares opportunités d'emploi ou les effets du changement climatique (par exemple, la sécheresse forçant les agriculteurs à trouver de meilleurs climats) « pousseront » les personnes à migrer tandis que les salaires plus élevés et les opportunités d'emploi dans les pays ou régions de destination sont des facteurs « d'attraction ».

Les 26 millions réfugiés et 4,2 millions de demandeurs d'asile en 2019 sont également des migrants et constituent une catégorie particulière et vulnérable de migrants car ils ont dû fuir en franchissant une frontière et ont perdu la protection de leur pays d'origine ou ne peuvent pas en bénéficier (HCR, 2020).

Se déplacer pour s'adapter

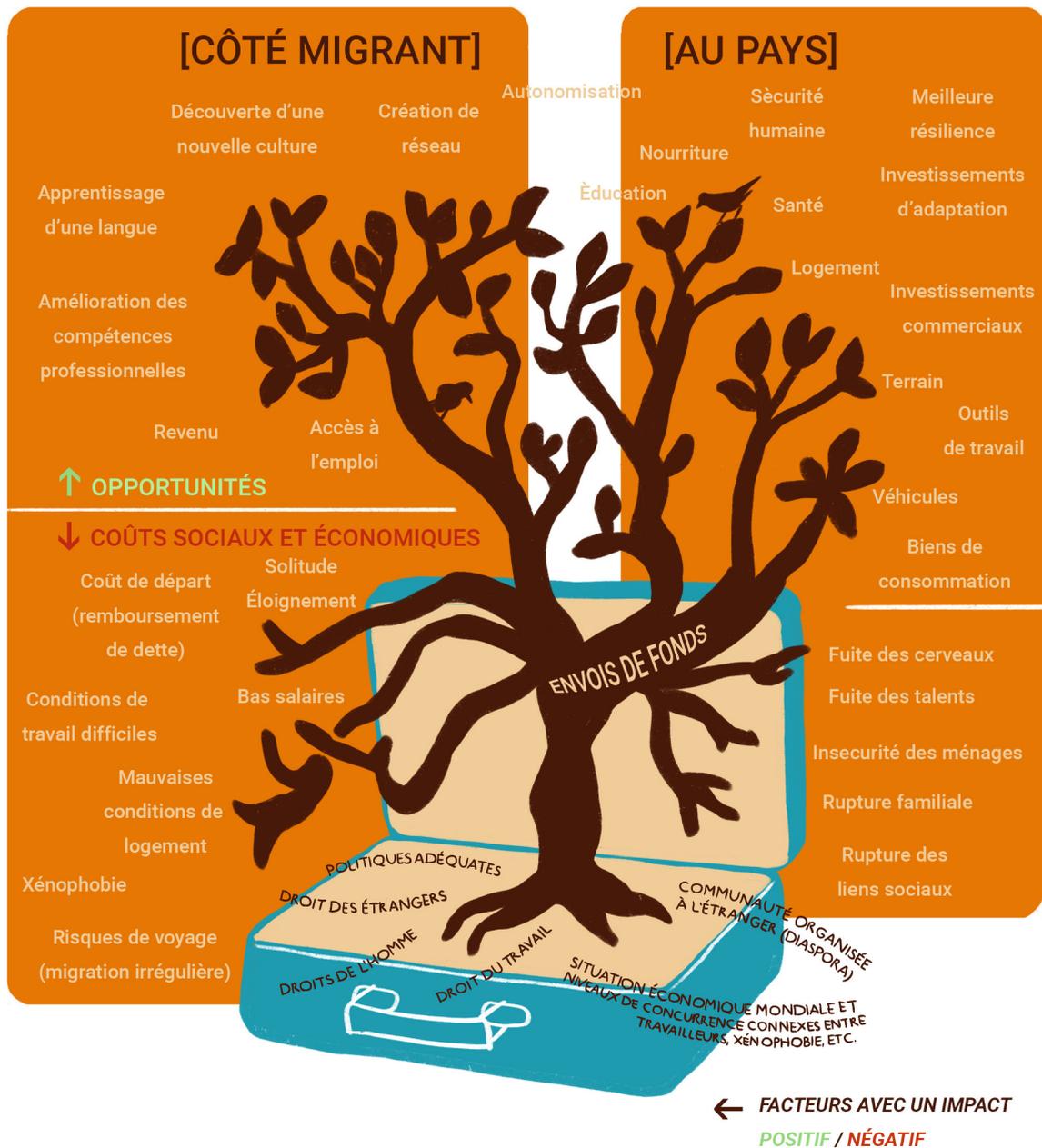


Figure 3. La migration comme adaptation. Source : OIM Environmental Migration Portal. Produit par Zoë Environment Network, 2015. © OIM

Selon le [Convention de 1951 relative au statut des réfugiés](#), un réfugié est une personne qui a « une crainte fondée d'être persécutée pour des raisons de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social particulier ou d'opinion politique, se trouve en dehors du pays de sa nationalité et est incapable ou, en raison de peur, ne veut pas se prévaloir de la protection de ce pays ». Sa situation est souvent si périlleuse et intolérable qu'il franchit les frontières nationales pour chercher la sécurité dans les pays voisins et devient ainsi internationalement reconnu comme réfugié. Il est reconnu comme tel précisément parce qu'il est trop dangereux pour lui de rentrer chez lui, et il a donc besoin d'un refuge ailleurs. C'est une personne pour laquelle le refus d'asile a des conséquences potentiellement mortelles.

Un [réfugié « de facto »](#) est un demandeur d'asile qui peut ne pas répondre aux critères de la Convention sur les réfugiés et peut ne pas avoir droit au statut de réfugié, mais peut être

persécuté s'il devait être renvoyé dans son pays d'origine. Dans ce cas, il peut se voir accorder un statut juridique « de facto » pour pouvoir bénéficier de la protection du pays d'asile.

Personne déplacée à l'intérieur du pays (PDI) est une personne qui est forcée de fuir son domicile mais qui reste à l'intérieur des frontières de son pays. Les personnes dans cette situation sont souvent appelés réfugiés, bien qu'elles ne relèvent pas des définitions juridiques du réfugié.

Migrant environnemental : Le changement climatique est un problème clé en Afrique de l'Ouest comme dans le monde. Les Nations Unies estiment qu'il pourrait y avoir 250 millions de migrants environnementaux dans le monde d'ici 2050. Les facteurs environnementaux comprennent l'exposition aux risques naturels, l'exposition à la dégradation de l'environnement et la disponibilité des services écosystémiques. Alors que les deux premiers sont susceptibles de pousser les personnes à se déplacer, les services écosystémiques peuvent agir dans les deux sens, selon le niveau de disponibilité de ces services.

Les facteurs environnementaux sont souvent intimement liés aux facteurs économiques, notamment à travers l'impact de la baisse de la productivité des terres sur les revenus, les prix et l'emploi en milieu rural. Les déplacements à grande échelle peuvent également mettre à rude épreuve l'environnement des zones d'accueil, que ce soit dans les camps ou non, en particulier lorsque les ressources naturelles sont déjà rares / épuisées. La question de la migration, de l'environnement et du changement climatique sera abordée plus en détail à la page 11.

Au plan juridique, le terme « réfugié climatique » est inapproprié car il n'est pas couvert par la définition de réfugié de la Convention de 1951 sur les réfugiés. Dans le cas des migrants environnementaux, la plupart des personnes risquent d'être déplacées à l'intérieur de leur propre pays, plutôt que de traverser une frontière internationale.

Il y a aussi **formes de migration abusives** - les délits de traite des personnes (internes ou transnationales) et de trafic de migrants.

Selon le **Protocole des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, trafic de migrants** se réfère à l'acquisition, en vue d'obtenir, directement ou indirectement, un avantage financier ou autre avantage matériel, de l'entrée illégale d'une personne dans un État partie dont la personne n'est ni ressortissante ni résidente permanente. Le trafic d'êtres humains implique nécessairement le franchissement d'une frontière. Le trafic de migrants, bien que souvent entrepris dans des conditions dangereuses ou dégradantes, implique des migrants qui ont consenti au trafic.

Dans le cas de **traite des êtres humains**, deux éléments supplémentaires au-delà de la contrebande doivent être présents :

- ▶ Il doit y avoir une forme de recrutement inappropriée, comme la coercition, la tromperie ou un abus de pouvoir ; et l'activité doit avoir été entreprise à des fins d'exploitation, bien que cet objectif n'ait pas nécessairement été atteint.
- ▶ Les victimes de la traite n'ont jamais consenti ou, si elles ont initialement consenti, ce consentement a été rendu dénué de sens par les actions coercitives, trompeuses ou abusives des trafiquants.

Les victimes de la traite peuvent être des ressortissants exploités dans leur propre pays ou des migrants internationaux en situation régulière ou irrégulière.

Selon l'Organisation internationale du travail, près de 25 millions de personnes (migrants et nationaux) sont victimes de travail forcé globalement.

1.3 Migration en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest a la population la plus mobile du continent. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est la seule communauté économique régionale (CER) en Afrique à avoir mis en œuvre le protocole de libre circulation. Ces protocoles et réglementations sur la libre circulation renforcent les taux élevés de mobilité dans la sous-région, les principaux pays de destination étant la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria. Ces pays sont également les principaux pays d'origine de migrants de la sous-région (Awumbila, 2014).

En 2019, plus de 21 millions d'Africains vivaient dans un autre pays africain, une augmentation significative par rapport à 2015, où environ 18,5 millions d'Africains vivaient dans la région (OIM, 2020). Depuis 1990, le nombre de migrants africains vivant en dehors de la région a plus que doublé, la croissance de la migration vers l'Europe étant la plus prononcée. En 2019, la plupart des migrants nés en Afrique vivant en dehors de la région résidaient en Europe (10,6 millions), en Asie (4,6 millions) et en Amérique du Nord (3,2 millions) (OIM, 2020).

Entre le début de 2017 et le 30 juin 2017, environ 47000 migrants ouest-africains sont arrivés irrégulièrement en Italie. Le Nigéria, la Guinée, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Sénégal et le Mali ont tous été placés dans les dix premiers pays d'origine au cours de cette période, faisant des migrants irréguliers ouest-africains le principal contributeur à la soi-disant crise migratoire dans l'UE depuis les chutes spectaculaires des arrivées de Syrie, d'Afghanistan et d'Irak (UE, 2017).

La migration intra régionale est importante en Afrique de l'Ouest et se caractérise par des flux migratoires qui sont influencés par de multiples facteurs mais principalement environnementaux et économiques. Des estimations récentes indiquent que la plupart des migrants internationaux en Afrique de l'Ouest se déplacent à l'intérieur de la sous-région. La migration intra régionale domine pour plusieurs raisons, y compris la libre circulation sans visas entre les membres de la CEDEAO, la taille relativement petite de nombreux pays de la sous-région et les réseaux solides parmi les nombreux groupes ethniques dispersés dans la sous-région (OIM, 2020).

Travailleurs

La migration intra régionale au sein de la CEDEAO est principalement due à la mobilité de la main-d'œuvre, les travailleurs migrants saisonniers, temporaires et permanents se déplaçant en grande partie de pays comme le Niger et le Mali vers le Ghana et la Côte d'Ivoire. Un grand nombre de travailleurs migrants travaillent dans des secteurs peu qualifiés, notamment le travail domestique, le commerce informel et l'agriculture. Dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest, les ouvriers agricoles se déplacent souvent pendant la période de récolte (juillet à septembre), ainsi que pendant la récolte de contre-saison qui dure jusqu'en mars. Certains des travailleurs migrants sont des enfants, comme c'est le cas des mouvements entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso (OIM, 2020).

Passeurs

L'utilisation de passeurs pour franchir les frontières même dans des zones de libre circulation comme la CEDEAO n'est pas rare, en particulier dans des circonstances où les personnes ne possèdent pas de papiers d'identité. Il est important de souligner, cependant, que la plupart des Africains de l'Ouest qui sont passés clandestinement par voie terrestre commencent leur voyage en tant que migrants réguliers selon le protocole de libre circulation et ne violent les lois sur l'immigration qu'après avoir quitté la zone CEDEAO. De plus, un certain nombre de frontières en Afrique de l'Ouest sont extrêmement poreuses, permettant des mouvements non autorisés entre les pays, plusieurs frontières de la CEDEAO traversant des zones politiquement instables et peu peuplées, qui sont également caractérisées par des carences en matière de sécurité (OIM, 2020).

Sécurité

Pour de nombreux migrants d'Afrique de l'Ouest et du Centre qui tentent de traverser la Méditerranée pour atteindre l'Europe, le Niger est un important pays de transit ainsi qu'un important centre de contrebande. La faible capacité de gestion des frontières du Niger a été exacerbée par une augmentation des attaques de groupes armés et extrémistes opérant le long des frontières du pays. La plupart des attaques, y compris de Boko Haram, ont été concentrées dans la région de Diffa au Niger, située dans le sud-est du pays, à la frontière du Nigéria. La violence a eu un impact dévastateur sur les services de santé et l'éducation et a chassé des milliers de personnes de chez elles (OIM, 2020a).

Conflit

Une partie de la violence et des déplacements en Afrique de l'Ouest est liée à des conflits entre pasteurs et agriculteurs à propos des terres et des ressources, bien que ces conflits aient souvent aussi des dimensions ethniques et religieuses. L'insurrection de Boko Haram, qui a débuté en 2009 dans l'État de Borno, dans le nord du Nigéria, combinée à des opérations de contre-insurrection et des affrontements communautaires pour des ressources rares, a également entraîné des déplacements importants dans la région du lac Tchad. Avec plus de 2,2 millions de personnes déplacées, le Nigéria se classe parmi les 10 premiers pays comptant le plus grand nombre de personnes déplacées en raison des conflits et de la violence à la fin de 2018 (OIM, 2020).

Il y a aussi des apatrides. **L'apatridie** est le plus susceptible de se produire parmi un certain nombre de catégories identifiées, telles que : les migrants historiques et leurs descendants ; les enfants de parents inconnus ; les populations frontalières ; les réfugiés et les rapatriés, en particulier les enfants réfugiés nés à l'étranger, les personnes déplacées et certaines catégories de migrants contemporains ou de personnes victimes de la traite.

L'un des plus importants **aspects positifs de la migration** en Afrique subsaharienne, c'est la contribution financière des migrants grâce aux envois de fonds. Les envois de fonds sont des transferts transfrontaliers, privés, monétaires ou non monétaires (en nature) effectués par les migrants au profit de leur famille ou de leur communauté.

Ces envois de fonds contribuent à diversifier et à augmenter considérablement les revenus des ménages, permettant aux familles d'investir dans l'éducation ou le logement. Ils protègent

également les gens de l'instabilité, des marchés qui fonctionnent mal, des politiques étatiques défaillantes et du manque de sécurité sociale fournie par l'État. Au niveau national, les envois de fonds se sont avérés être une source de devises de plus en plus importante et fiable. Bien que les migrants fassent des transferts aux membres de leur famille, ces ressources déclenchent un processus qui affecte l'ensemble de l'économie.

En 2019, les envois de fonds vers les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI) ont dépassé l'investissement direct étranger (IDE) en tant que principale source de capitaux entrants, après avoir dépassé auparavant l'aide publique au développement (APD) et la balance du portefeuille privé. Cependant, les envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne ont chuté de près de 25 pour cent en 2020 à la suite de la crise économique du COVID-19 (Ratha et al., 2019).

COVID-19

Plus récemment, nous avons vu comment **la pandémie** a affecté la migration en Afrique de l'Ouest. Les données collectées à 35 points de transit clés à travers l'Afrique de l'Ouest et centrale par l'OIM indiquent que la migration régionale a diminué de près de 50 pour cent au cours du premier semestre 2020 (par rapport à 2019) en raison des restrictions de voyage décidées par les gouvernements, pour empêcher la propagation la COVID-19 (ONU, 2020).

La réponse à la pandémie a fortement perturbé la mobilité et le commerce transfrontaliers. La Banque mondiale (2020) prévoit que les envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne chuteront de 23 pour cent en 2020. Bien que les restrictions à la mobilité telles que la fermeture des frontières aient contribué à limiter la propagation du virus, elles ont eu des répercussions dévastatrices sur le commerce régional et les moyens de subsistance. Les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) sont confrontés de manière disproportionnée aux effets de ces restrictions. Les communautés frontalières et le commerce transfrontalier ont été touchés dans une région où 60 pour cent de l'économie est informelle (ONU, 2020).

En juin 2020, selon les estimations, au moins 33000 migrants étaient bloqués aux frontières, y compris dans des centres de transit surpeuplés en raison des restrictions de mobilité COVID-19, selon l'OIM.

« La plupart d'entre eux ont perdu leur emploi ou leurs revenus, ce qui peut également être un obstacle à l'accès aux services de santé. »

Sophie Nonnenmacher

*Directrice régionale par intérim du Bureau régional de l'OIM
pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.*

1.4 Migration, environnement et changement climatique en Afrique de l'Ouest¹

Les liens entre la migration et l'environnement ne sont pas nouveaux. Les personnes du monde entier ont toujours bougé à cause de l'environnement. Cela est également vrai pour la région de l'Afrique de l'Ouest, qui porte une longue histoire de mobilité, que ce soit sous la forme

¹ Développé en collaboration avec la Division de la migration, de l'environnement et du changement climatique de l'OIM, Ileana Sinziana Puscas, chargée de projet pour la migration, l'environnement et le changement climatique.

de travailleurs migrants se déplaçant pendant la saison de récolte, de pasteurs se déplaçant avec leurs troupeaux pour des pâturages plus verts, ou du déplacement plus tragique dû aux inondations et à la sécheresse. (OIM, 2020b).

Au cours des dernières décennies, les effets néfastes du changement climatique et de la dégradation de l'environnement ont intensifié les événements et processus environnementaux en Afrique de l'Ouest, tels que les sécheresses, la désertification, la déforestation, la pénurie d'eau, l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière et les inondations, obligeant directement ou indirectement des personnes à quitter leur domicile (OIM, 2020b).

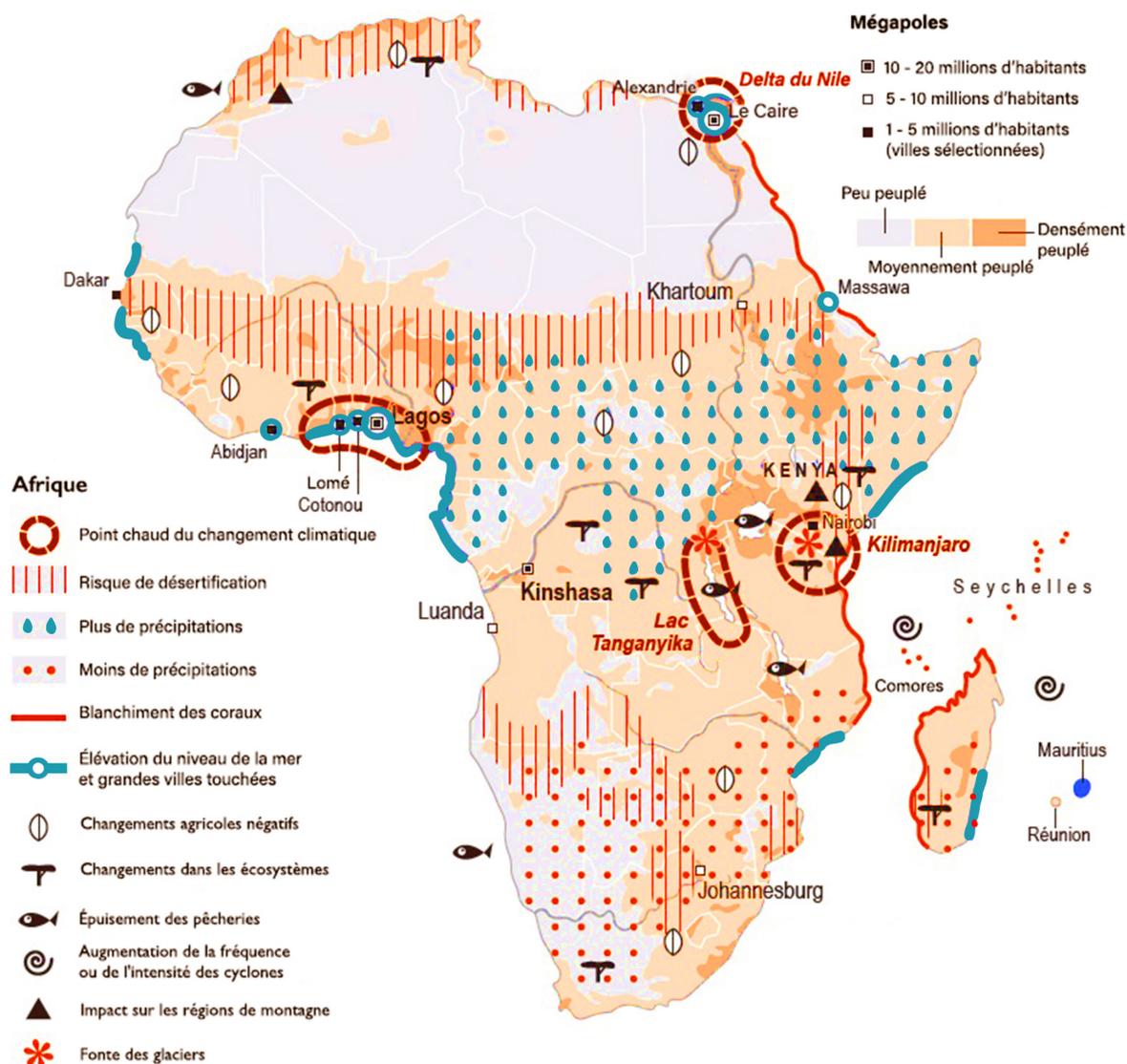


Figure 4. Impacts régionaux du changement climatique en Afrique. Carte extraite de « The Atlas of Environmental Migration » (Ionesco D., Mokhnacheva D. and Gemenne F., Routledge, Abingdon, 2017), p. 63. © IOM (Mokhnacheva, Ionesco), Gemenne, Zoï Environment Network, 2015. Sources: IPCC (2013, 2014).

Migration environnementale

Il n'existe pas de définition légale ni acceptée au niveau international pour les personnes en déplacement en raison de facteurs environnementaux. En 2007, l'OIM a proposé une définition pratique : « Les migrants environnementaux sont des personnes ou des groupes de personnes qui, principalement pour des raisons de changement soudain ou progressif de l'environnement qui nuit à leur vie ou à leurs conditions de vie, sont obligés de quitter leur domicile habituel, ou choisissent de le faire, temporairement ou définitivement, et qui déménagent soit dans leur pays,

soit à l'étranger » (OIM, 2007 : 33).

La migration environnementale peut prendre différentes formes : forcée et volontaire, temporaire et permanente, interne et internationale. La migration environnementale peut être provoquée par des événements et processus à évolution lente (élévation du niveau de la mer, augmentation des températures, dégradation des terres, etc.) ou des événements soudains (inondations, cyclones, tempêtes, etc.), tous deux exacerbés par les effets néfastes. Du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

La migration dans le contexte de l'environnement peut donc être à la fois un problème et une solution. Si elle n'est pas bien gérée, la migration peut placer les personnes dans des situations vulnérables lorsqu'elles doivent fuir leur foyer ; mais elle peut également renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des populations en permettant la diversification des revenus (OIM, 2014).

En outre, la migration peut avoir un impact positif sur les zones de départ en allégeant la pression sur la diminution des ressources naturelles, et les envois de fonds peuvent ouvrir d'autres sources de revenus, réduire la dépendance à l'environnement pour la subsistance et contribuer à l'action climatique.

Faits et chiffres clés

Le stress environnemental a rarement un impact direct sur la mobilité. Il existe une multitude de facteurs de migration, notamment économique, politique, démographique, et social, auquel s'ajoute le stress environnemental conduisant ainsi à une décision de migrer.

Il n'y a pas de chiffre global des migrants environnementaux. Nous ne savons pas combien de personnes se déplacent en raison d'événements et de processus à évolution lente, tels que l'élévation du niveau de la mer et la désertification. Ce que nous savons, c'est que 24,9 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays rien qu'en 2019 en raison de catastrophes soudaines, selon l'Observatoire des déplacements internes (IDMC) (2020), dont quelque 327 000 se trouvaient en Afrique de l'Ouest (OIM, 2020b). La majorité des personnes déplacées à la suite de catastrophes restent dans leur pays ou région. Même si les mouvements transfrontaliers bénéficient souvent d'une couverture médiatique importante, ces mouvements sont moins fréquents.

De manière significative, la Banque mondiale prévoit que quelque 143 millions de personnes pourraient devenir des migrants climatiques d'ici 2050, si nous ne prenons aucune mesure climatique (Rigaud et al., 2018). Les projections pour l'Afrique de l'Ouest montrent que 54,4 millions de personnes pourraient devenir des migrants internes d'ici 2050 en raison du changement climatique (Rigaud et al., 2018 : 109).

Solutions et cadres internationaux et régionaux

Il existe trois solutions principales pour la migration environnementale : i) des solutions pour que les gens restent - protéger l'environnement afin que les gens n'aient pas à se déplacer ; ii) des solutions pour que les gens se déplacent - permettant aux gens de se déplacer de manière régulière, sûre et ordonnée ; et iii) des solutions pour les personnes en déplacement - offrir aide et protection aux personnes déplacées (OIM, 2018).

Au niveau international, les États ont reconnu les liens entre migration et environnement (OIM, 2018a). Le [Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](#) (PMM) adopté en

2018, reconnaît pour la première fois dans un cadre de migration internationale, les catastrophes, le changement climatique et la dégradation de l'environnement comme des moteurs de la migration. L'Accord de Paris de 2015 sur le changement climatique reconnaît les droits humains des migrants lorsqu'ils agissent pour le climat, et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) de 1994 identifie également le lien entre la désertification, la dégradation des terres, la sécheresse et les migrations. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 traite des déplacements à la suite de catastrophes.

Au niveau régional, l'Union africaine (UA) et la CEDEAO ont également reconnu les liens entre migration et environnement (OIM, 2020a). Le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique 2018-2027 et la Convention de 2009 pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (la Convention de Kampala) établissent un cadre important pour faire face aux migrations et aux déplacements dans le contexte des catastrophes et du changement climatique. En Afrique de l'Ouest, le Protocole de libre circulation de 1979 est une politique clé permettant aux personnes, y compris les migrants environnementaux, de se déplacer librement dans la sous-région ; et le protocole de transhumance de 1998 permet aux éleveurs et à leur bétail de traverser les frontières.

Histoires de migration environnementale en Afrique de l'Ouest

La mobilité dans les pays d'Afrique de l'Ouest est depuis longtemps une stratégie traditionnelle d'adaptation aux facteurs de stress climatiques. Les changements environnementaux actuels mettent à rude épreuve le secteur agricole, qui représente 35 pour cent du PIB de l'Afrique de l'Ouest et emploie plus de 80 pour cent de la main-d'œuvre (OIM, 2020c). L'emploi dans l'agriculture est si élevé que la dégradation de la production agricole est l'un des facteurs qui conduit à la migration forcée - qui donne accès à des revenus complémentaires ou à de meilleures opportunités (OIM, 2020c).

Les catastrophes ont des effets de déplacement immédiats et peuvent perturber les schémas de migration établis et, combinés à une multitude de facteurs socio-économiques, poussent un nombre toujours plus grand de personnes à migrer à l'intérieur et à travers les frontières. Bien que souvent liés entre eux, étant donné que le changement climatique progressif peut augmenter le risque de certaines catastrophes, leur apparition et leurs conséquences ont des implications très variables pour les migrations régionales et l'élaboration des politiques internationales (Heimann, 2015).

Par exemple, les zones côtières ouest-africaines, qui ont longtemps fourni des moyens de subsistance aux pêcheurs et ont tendance à être plus densément peuplées, sont également menacées. Selon un récent article de la Brookings Institution (2019), les écosystèmes côtiers utilisés sont pour fournir une gamme de services essentiels, y compris une énorme ressource halieutique. Les écosystèmes de pêche productifs (mangroves, deltas et estuaires) sont essentiels aux secteurs de la pêche, de l'agriculture et du tourisme. Ils sont frappés par l'élévation du niveau de la mer, qui déclenche des inondations, de l'érosion, une salinité accrue, la disparition de certaines espèces et une perturbation des schémas de migration naturelle des espèces, etc.

Un exemple de cela se passe à Saint-Louis, ville de 230 000 habitants et classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. La ville s'étend sur une mince péninsule entre le fleuve Sénégal et l'océan Atlantique et est particulièrement vulnérable à l'élévation du niveau de la mer et à la surpopulation urbaine. Les dégâts étant désormais inévitables, le gouvernement sénégalais et la Banque mondiale se mobilisent pour réinstaller près de 10 000 personnes de la zone la plus risquée de la ville (Pronczuk, 2020).

Effets de la migration sur l'environnement

Les mouvements de population ont à la fois des effets directs sur l'environnement (l'installation des migrants dans les espaces naturels peut entraîner la déforestation, des pertes de biodiversité, la pollution de l'eau et l'érosion des sols) et indirects (l'extension de la communauté empiétant sur les espaces naturels). Les populations déplacées peuvent également gérer les ressources naturelles de manière non durable, ce qui peut créer des risques pour les migrants et leurs communautés : élimination non durable des déchets polluant l'eau, érosion des sols et incendies de forêt causant la pollution de l'air (OIM, 2007).

Facteurs interconnectés

Les changements environnementaux en Afrique de l'Ouest ont un impact sur les moyens d'existence humains et la mobilité. Par exemple, bien que les événements de précipitations au **Sahel** augmentent lentement, ils deviennent de plus en plus imprévisibles, conduisant à de fréquentes sécheresses et inondations. Au Niger, on estime que 40 000 déplacements dus à des catastrophes ont été enregistrés à la fin de 2018, tandis qu'au Nigéria, il y a eu environ 600 000 déplacements à la suite d'inondations la même année (OIM, 2020b).

Dans le même temps, la **croissance démographique rapide** a conduit à l'intensification des cultures, à la déforestation et au surpâturage, contribuant à la dégradation des terres (OIM, 2020).

Malgré l'augmentation des activités d'agriculture dans la sous-région, l'insécurité alimentaire reste endémique. Par exemple, à la fin de 2018, plus de 3 millions de personnes étaient touchées par l'insécurité alimentaire dans le bassin du Lac Tchad. Des millions de personnes en Afrique de l'Ouest dépendent du Lac Tchad. Cependant, le volume du lac a diminué de 90 pour cent en superficie au cours des 40 dernières années, en raison de l'augmentation de la sécheresse et de causes humaines, telles que l'augmentation des prélèvements pour l'irrigation (OIM, 2020).

Le rétrécissement du lac a non seulement affecté les moyens de subsistance de millions de personnes, mais a également eu un impact sur la **transhumance du bétail** et est de plus en plus une source de **tensions et de conflits communautaires**. La détérioration des conditions de vie a rendu difficile l'adaptation des personnes vivant le long du lac aux conditions plus dures et a créé un environnement idéal pour l'émergence de groupes armés (OIM, 2020).

Les **changements environnementaux complexes et interconnectés** - comme les sécheresses et les inondations, la surexploitation des ressources et le changement climatique – sont des facteurs qui contribuent au développement de l'exode rural et cyclique à l'intérieur des pays et à travers les frontières de la sous-région. La migration est une stratégie utilisée pour accroître les moyens de subsistance et réduire les risques dans le Sahel occidental, en particulier à la lumière des rendements agricoles incertains. Il existe également un lien entre les impacts du changement climatique sur les moyens d'existence tributaires des ressources naturelles et l'insécurité alimentaire et les conflits et la mobilité.



Temps de réflexion

Pensez à l'impact de la migration sur la politique, l'économie, la démographie, l'environnement, la sécurité, l'éducation et les cultures de votre pays. Impact sur la sous-région ? Le monde ?

2. Droits de l'homme, migration et médias

Les droits humains internationaux s'appliquent à tous les êtres humains, quel que soit leur statut d'immigration. Chacun devrait jouir des droits humains fondamentaux tels que le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne ; liberté de l'esclavage ou de la torture ; le droit à une égale protection de la loi et à l'absence de discrimination ; absence d'arrestation et de détention arbitraires ; la présomption d'innocence ; et la liberté d'association, de religion et d'expression. D'autres normes internationales relatives aux droits de l'homme comprennent le droit de partir, le droit au retour et le droit à la libre circulation à l'intérieur d'un pays.

Ce chapitre mettra en évidence les normes internationales relatives aux droits de l'homme concernant la migration tandis que le chapitre 3 examinera de plus près d'autres lois pertinentes.

2.1 Droits de l'homme et migration

La législation internationale sur les droits de l'homme s'applique non seulement aux ressortissants d'un État, mais à toute personne relevant de la juridiction de l'État, y compris les migrants, que leur statut soit régulier, irrégulier, documenté ou sans papiers. Leurs droits humains ne sont pas isolés des droits d'autrui et, à l'exception du droit d'entrer dans un autre pays, de voter et de se présenter aux élections politiques, les migrants devraient jouir des mêmes droits humains et du travail que les nationaux.

Ces droits de l'homme sont protégés par des traités internationaux, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

Articles 13 et 14 de la déclaration universelle des droits de l'Homme, par exemple, sont assez importants.

► L'article 13 stipule :

- Chacun a droit à la liberté de circulation et de résidence à l'intérieur des frontières de chaque État.

- Chacun a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de retourner dans son pays.
- ▶ Et l'article 14 stipule :
- Chacun a le droit de chercher et de bénéficier dans d'autres pays de l'asile contre la persécution.

Il existe plusieurs autres traités qui traitent spécifiquement des droits de l'homme des migrants, notamment la Convention relative au statut des réfugiés et le Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Ces traités décrivent des droits d'une importance particulière pour les migrants, y compris une procédure régulière, le regroupement familial et l'asile. Par exemple, l'article 8 de la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille déclare :

1. Les travailleurs migrants et les membres de leur famille sont libres de quitter tout État, y compris leur État d'origine. Ce droit ne fait l'objet d'aucune restriction, à l'exception de celles qui sont prévues par la loi, qui sont nécessaires pour protéger la sécurité nationale, l'ordre public, la santé ou la morale publiques ou les droits et libertés d'autrui et sont compatibles avec les autres droits reconnus dans la partie actuelle de la Convention.
2. Les travailleurs migrants et les membres de leur famille ont le droit à tout moment d'entrer et de rester dans leur État d'origine.

Il y a aussi le Déclaration sur les droits de l'homme des individus qui ne sont pas ressortissants du pays dans lequel ils vivent. Cette déclaration garantit à ces personnes plusieurs droits civils et politiques ainsi que le droit à des conditions décentes sur le lieu de travail.

Mais même avec tous ces droits, les journalistes doivent également garder à l'esprit que les migrants et leurs familles sont souvent vulnérables et victimes de discrimination. Bien que les migrants ne soient pas intrinsèquement vulnérables, ils peuvent être vulnérables aux violations des droits humains. Les migrants en situation irrégulière ont tendance à être extrêmement vulnérables à la discrimination, à l'exploitation et à la marginalisation, vivant et travaillant souvent dans l'ombre, craignant de se plaindre et privés de leurs droits humains et libertés fondamentales.

Les violations des droits humains contre les migrants peuvent inclure un déni des droits civils et politiques tels que la détention arbitraire, la torture ou l'absence de procédure régulière, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels tels que les droits à la santé, au logement ou à l'éducation. Le déni des droits des migrants est souvent étroitement lié à des lois discriminatoires et à des attitudes profondément enracinées de préjugés ou de xénophobie (HCR, 2014).

Les journalistes doivent également être conscients que les migrants sont susceptibles d'être victimes de stigmatisation. Lorsque les personnes n'ont pas réussi à atteindre la destination souhaitée et à retourner à leur lieu d'origine ou à revenir après une période d'absence, elles peuvent faire face à la stigmatisation.

En général, les rapatriés volontaires et forcés connaissent souvent une vulnérabilité psychologique et sociale. De nombreux migrants de retour se disent stigmatisés lorsqu'ils rentrent chez eux

après un voyage qu'ils jugent infructueux. Ils éprouvent souvent des sentiments de honte et de « perdre la face » au sein de leurs communautés et de leurs familles.

2.2 Le rôle et la responsabilité des médias dans la couverture de la migration

Sciemment ou non, les médias peuvent jouer un rôle dans la création d'un discours déséquilibré sur la migration, y compris la migration de main-d'œuvre. Des reportages inexacts et biaisés dans les médias peuvent conduire à la désinformation ou à la mésinformation et, au pire, peuvent être à l'origine de discrimination et de traitement injuste.

La désinformation est une information fautive et délibérément créée pour nuire à une personne, un groupe social, une organisation ou un pays. La mésinformation est une information qui est fautive mais qui n'a pas été créée dans l'intention de causer un préjudice.

Nous constatons que la désinformation est de plus en plus utilisée dans le cadre de la poursuite tactique du pouvoir, avec des impacts négatifs sur le discours public, politique et des médias sociaux, sur les valeurs sociétales et sur des questions de politique publique telles que la migration, les déplacements et les migrants (y compris les réfugiés).



Il y a un certain nombre de choses que les journalistes peuvent faire pour s'assurer qu'ils couvrent les sujets de migration de manière responsable et professionnelle

- **Assurer une couverture équilibrée.** Évitez la victimisation et la simplification excessive. Dans la plupart des cas, les migrants sont perçus à l'extrême, soit comme un problème, soit comme des victimes. Il faut aller au-delà de ces notions et mythes et couvrir d'autres aspects de la migration tels que les histoires d'artistes à succès, de diasporas, les envois de fonds et la contribution des migrants au développement.
- La **mission de service public** des médias et la responsabilité des médias de servir leurs communautés sont particulièrement importantes lorsque l'on examine un sujet complexe comme la migration.
- Promouvoir un discours public **fondé sur des faits**. Les journalistes doivent utiliser des informations et des ressources précises, comprendre que la corrélation ne signifie pas un lien de causalité, être transparents et accéder aux ressources publiques pour explorer davantage le sujet. Confronter, vérifier les faits et analyser les déclarations pour responsabiliser les autorités, éduquer le public et contribuer à une compréhension plus approfondie de la migration. La vérification des faits est abordée plus en détail au chapitre 7.
- Fournir un contexte et utiliser des faits fiables et précis.
- Utiliser une terminologie correcte liée à la migration.
- Informer le public de la valeur ajoutée des migrants pour le pays d'accueil et partager les avantages d'une politique ouverte en matière de migration.
- Dénoncer la haine.
- Au lieu de parler au nom des migrants, leur donner la parole, montrer leur humanité.
- Assurer un traitement humain des informations : protéger la dignité et la sécurité des migrants. Cela sera discuté plus en détail au chapitre 5.

En général, les médias ne disent pas aux gens quoi penser, mais à quoi penser. Rappelez-vous :

- ▶ Les normes du journalisme, y compris l'objectivité ou l'impartialité et l'équité, sont essentielles à la crédibilité des médias et au soutien public des médias. La première responsabilité des médias d'information est de ne prendre aucun parti et de rapporter la vérité autant que possible.
- ▶ L'objectivité est un idéal, une technique essentielle pour éliminer les préjugés dans la recherche de la vérité. L'objectivité, bien qu'elle ne soit pas absolument réalisable, est un engagement du journaliste à mettre de côté des valeurs personnelles ou autres qui façonneraient l'histoire différemment.
- ▶ Les journalistes ont également la responsabilité de ne pas produire d'informations ou de voir leurs informations utilisées pour induire le public en erreur, pour attiser les conflits.
- ▶ Des reportages sensationnels, biaisés, étroitement définis et provenant de l'élite se produisent pour de nombreuses raisons, notamment les impératifs des propriétaires de médias, la censure gouvernementale, l'intimidation et l'ignorance de comment et où trouver les sources.

Rappelez-vous également que non seulement la sensibilité politique de la migration est élevée et fréquemment fébrile, mais que la capacité de diffuser rapidement la désinformation pour influencer le discours public s'est élargie. Votre travail en tant que journaliste est d'assurer la véracité des informations que vous partagez avec votre public.

Étant donné le rôle fondamental des médias dans la formation de l'opinion publique, il est essentiel que les journalistes aient les connaissances et les aptitudes nécessaires pour rendre compte de la migration de manière factuelle et fondée sur les droits de l'homme.

Globalement, les flux migratoires sont principalement urbains et il en va de même pour l'Afrique de l'Ouest. Les migrants, tant internes qu'internationaux, s'installent principalement dans les villes et les zones urbaines, contribuant ainsi à leur diversité et dynamisme économique. Et les médias se trouvent en grande partie dans les principaux centres urbains et couvrent les problèmes de ces centres, il serait donc logique que les journalistes couvrent des sujets de migration.

Tout cela pour dire que la migration a des impacts importants sur tous les aspects de la société : culturel, économique, politique, social, sanitaire et bien plus encore.

3. Considérations juridiques et éthiques entourant la migration

La migration est une réalité historique. Aujourd'hui, c'est une réalité durable reconnue en droit international. Les droits des migrants sont accordés principalement par la législation sur les droits de l'homme dont nous avons parlé plus tôt, ainsi que par des traités d'autres branches du droit public international, y compris mais sans s'y limiter :

- ▶ Droit des réfugiés ;
- ▶ Droit pénal transnational, en particulier les traités relatifs à la traite et au trafic d'êtres humains ;
- ▶ Droit humanitaire ; et
- ▶ Droit du travail.

3.1 Problèmes juridiques liés à la migration en Afrique de l'Ouest

Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)

Le droit international reconnaît le droit de chacun de quitter n'importe quel pays, y compris le sien, et de retourner dans son propre pays. S'inspirant du droit international public, le PIDCP, qui a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1966 et est en vigueur depuis 1976, les journalistes doivent être conscients des trois droits relatifs à la liberté de circulation (article 12) :

1. Toute personne se trouvant légalement sur le territoire d'un État a, sur ce territoire, le droit à la liberté de circulation et à la liberté de choisir sa résidence.
2. Chacun est libre de quitter tout pays, y compris le sien.
3. Nul ne peut être arbitrairement privé du droit d'entrer dans son propre pays.

Cependant, le droit international n'établit pas un droit d'entrée dans un autre pays. Au contraire, il confirme la prérogative souveraine des États de décider des critères d'admission et d'expulsion des non-ressortissants, y compris les migrants.

La Convention de Genève relative au statut des réfugiés

La Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et le Protocole de 1967 stipulent qu'il est interdit aux États de renvoyer quiconque dans des pays où ils craignent avec raison d'être persécutés pour des raisons de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social particulier ou d'opinion politique, se trouve en dehors du pays de sa nationalité et ne peut ou, en raison de cette crainte, ne veut pas se prévaloir de la protection de ce pays ;

Les États doivent également s'assurer que les procédures d'éloignement ou d'expulsion sont régulières, et éviter les expulsions collectives. L'interprétation générale du droit international stipule également qu'il existe certains motifs de discrimination inacceptables, tels que la race, le sexe, la religion ou l'état de santé (par exemple, statut VIH réel ou supposé) concernant les personnes pouvant être admise. Ces motifs devraient également être évités dans les procédures de sélection des migrants ou les quotas (Union interparlementaire, 2015).

Les États ne sont pas obligés d'admettre des non-nationaux sauf s'ils ont le statut de résident dans le pays, s'ils ont demandé l'asile ou sont des mineurs non accompagnés ou des enfants séparés de leur famille. En effet, le Comité des droits de l'enfant, dans son Observation générale no 6, a indiqué que « permettre à l'enfant d'accéder au territoire est une condition préalable à [l'évaluation] initiale » de l'intérêt supérieur de l'enfant (Nations Unies, 2005).

Principe de non-refoulement

Les États ont donc le droit de contrôler l'entrée, le séjour et l'expulsion des non-nationaux. Ce pouvoir discrétionnaire doit être encadré par la loi et ne peut être exercé arbitrairement. Le droit de contrôler l'entrée, le séjour et l'expulsion de non-ressortissants ne doit pas être exercé en violation d'autres droits fondamentaux de la personne, tels que le droit à l'unité familiale et le droit à la santé. Le principe de non-refoulement, en vertu du droit international coutumier, garantit que nul ne devrait être renvoyé dans un pays où il serait soumis à la torture, à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et à d'autres préjudices irréparables.

Pactes mondiaux des Nations Unies

Le monde a été témoin de changements historiques au niveau mondial, les États Membres des Nations Unies se réunissant pour finaliser deux pactes mondiaux sur les manifestations internationales de la migration et du déplacement : le [Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](#) (PMM) et le [Pacte mondial sur les réfugiés](#). La finalisation des pactes, en décembre 2018, est le premier document intergouvernemental négocié, établi sous les auspices de l'ONU, à couvrir toutes les dimensions des migrations internationales d'une manière holistique et globale. Le PMM est censé être cohérent avec la cible 10.7 du [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) dans lequel les États membres se sont engagés à coopérer au niveau international pour faciliter une migration ordonnée, sûre et responsable.

Le PMM est un instrument juridiquement non contraignant fondé sur les valeurs de souveraineté de l'État, de partage des responsabilités, de non-discrimination et de droits de l'homme qui reconnaît qu'une approche coopérative est nécessaire pour optimiser les avantages globaux de la migration, tout en faisant face à ses risques et défis pour individus et communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination.

Le PMM garantit que les droits de l'homme sont respectés à toutes les étapes de la migration, que leurs besoins spécifiques sont correctement compris et satisfaits, et qu'ils sont habilités en tant qu'agents du changement.

Le droit international contribue également à créer des **dénominateurs communs**, à travers la définition prévue par des instruments internationaux qui lient les États qui y sont parties. Parmi les exemples les plus significatifs figurent la définition du réfugié dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ou celles contenues dans les deux Protocoles sur le trafic illicite de migrants et la traite des personnes à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (voir chapitre 1).

Il existe également le **Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer**, qui complète la Convention contre la criminalité transnationale organisée.

Les journalistes doivent également être conscients de la **Convention sur les migrations pour l'emploi de l'Organisation internationale du travail (OIT)** qui a seulement été ratifiée par le Nigéria et le Burkina Faso en Afrique de l'Ouest. La convention a été suivie par la **Convention sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires) de 1975** et la **Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille**. Cette dernière est également importante et si la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest ont signé, nombre d'entre eux n'ont pas encore ratifié la convention.



Note

Les journalistes peuvent trouver tous ces traités et informations actualisées sur : <https://treaties.un.org>

Le récent **pacte sur la migration** et l'asile proposé par la Commission européenne sur la migration et l'asile vise à mettre en place une approche globale, fondée sur les droits et sur l'ensemble des routes de la migration. La complexité du cadre proposé reflète la nature de la gouvernance des migrations elle-même. Assurer la cohérence des politiques et la cohérence entre le grand nombre de parties prenantes investies dans sa gestion efficace, bien qu'essentiel, posera probablement des défis importants.

La liberté de circulation et d'établissement fait l'objet d'intenses débats et discussions, notamment au sein de l'Union africaine (UA). Au cours de la dernière décennie, la migration a pris de l'importance dans l'agenda régional, ce qui a abouti à un certain nombre de cadres politiques. En 2018, l'Union africaine a adopté le **Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de séjour et au droit d'établissement (Protocole de l'UA sur la libre circulation)** qui comprend: «libre circulation des personnes, droit de séjour et le droit d'établissement, qui prévoit le droit d'entrée et la suppression des exigences de visa, un passeport commun africain, la libre circulation des communautés frontalières, l'harmonisation des lois et politiques nationales en matière d'immigration, la libre circulation des étudiants, des chercheurs et des travailleurs, le reconnaissance mutuelle des compétences, droit de séjour, portabilité de la sécurité sociale, protection de la propriété, transferts de fonds et droit d'établissement » (CNUCED 2018: 52).

La mise en œuvre du protocole dans les différentes Communautés économiques régionales

(CER) a été lente, toutes les CER, à l'exception de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), ont adopté des protocoles de libre circulation, cependant, le taux de ratification est très inégal. Les CER qui ont fait des progrès sont la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la CEDEAO.

L'UA a adopté le [Cadre de politique migratoire pour l'Afrique](#) en 2006, qui fournit des directives politiques complètes et intégrées non contraignantes à l'intention de ses États membres et des communautés économiques sous régionales pour relever les défis de la migration et promouvoir la migration et le développement dans la région.

En 2018, l'UA a adopté la version révisée du cadre de politique migratoire.

Par rapport à d'autres régions du monde, l'Afrique de l'Ouest dispose d'un cadre juridique de protection des réfugiés relativement avancé. Tous les États membres de la CEDEAO ont adhéré à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés (1951) et à son protocole additionnel (1967), ainsi que la [Convention](#) de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) [régissant les aspects spécifiques des problèmes des réfugiés en Afrique](#) (1969), qui prévoit des mesures spécifiques pour les mouvements de réfugiés en Afrique.

Mais de nombreux pays n'ont pas signé le [Conventions des Nations Unies relatives au statut des apatrides de 1954 et 1961](#) (HCR).

La CEDEAO a quelque chose appelé le [Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement](#) qui est entré en vigueur en 1980. Il fournit le cadre juridique permettant aux citoyens de la communauté de la CEDEAO d'entrer, de résider et d'établir des activités économiques sur le territoire d'autres États membres.

Le Protocole prévoit la mise en œuvre progressive de ces droits en trois phases d'une durée de 15 ans :

- ▶ La [Phase 1](#) inclut l'élimination du besoin de visas pour les séjours d'une durée maximale de 90 jours dans les États membres de la CEDEAO par des citoyens de la Communauté ;
- ▶ La [Phase 2](#) inclut le droit de résider dans d'autres États membres aux fins de rechercher et d'acquérir un emploi rémunéré ;
- ▶ La [Phase 3](#) inclut le droit des citoyens de la CEDEAO de mener des activités économiques, y compris la création d'entreprises dans d'autres États membres de la CEDEAO.

En ce qui concerne le droit d'entrée, tous les pays ont mis en œuvre la suppression des visas et des exigences d'entrée pour un séjour de 90 jours. En ce qui concerne le droit de séjour, un permis de séjour spécifique pour les citoyens de la CEDEAO n'est accordé qu'au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Gambie et au Nigéria.

En 2008, la CEDEAO a adopté l'approche commune des États membres en matière de migration.

Les journalistes devraient s'informer sur les lois sur l'immigration de leur propre pays, des pays dans lesquels ils opèrent et, surtout, des pays où leur production sera publiée. Une interview ou une photo innocente pourrait conduire au rejet de la demande d'asile d'une personne ou pire - elle pourrait être confrontée à la violence ou même être tuée. Assurez-vous toujours que

vos sources savent où leurs images seront diffusées et comprennent quelles peuvent en être les implications (Dart Center, 2016).

Les lois et politiques nationales ne sont pas suffisamment alignées sur les cadres politiques internationaux, régionaux et sous-régionaux pour la protection des travailleuses migrantes, et une application efficace fait défaut. Bien que les lois sur la migration et le travail soient en place, selon l'Organisation internationale du travail (OIT), les dispositions relatives au travail ne s'appliquent qu'aux travailleurs migrants hommes et femmes travaillant dans l'économie formelle, alors que la plupart des migrants, femmes et hommes, travaillent dans le secteur informel. (OIT, 2020).

Selon un rapport récent de l'OIT, les dispositions de la législation du travail concernant les travailleuses, tant nationales que migrantes, sont inadéquates. Ces dispositions concernent l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour un travail de valeur égale, la protection contre la discrimination dans l'emploi et la profession et la protection contre la violence et le harcèlement sexuel. Des mécanismes de mise en œuvre doivent également être mis en place et les informations sur les mesures prises doivent être largement diffusées auprès des travailleurs, des employeurs et des autorités gouvernementales (OIT, 2020).

3.2 Problèmes éthiques liés à la migration et à la couverture de la migration

La couverture médiatique de la migration ouvre souvent la porte à des faux pas regrettables : images et titres tendant vers le sensationnalisme, la stigmatisation, les mots xénophobes qui attisent les flammes du sentiment anti-migrant. Les migrants, et en particulier ceux en situation irrégulière, se trouvent souvent dans des situations de grande vulnérabilité.

Les règles éthiques fondamentales de la profession restent les mêmes, mais elles revêtent ici une importance particulière, compte tenu du préjudice potentiel qui peut être causé : le respect des droits liés à la photo, le souci de la sécurité des personnes et le respect des mineurs doivent toujours être dans l'esprit du journaliste. Le non-respect de la demande d'un migrant de ne pas être nommé, par exemple, peut avoir de graves conséquences pour lui et sa famille.

Nous devons nous rappeler que les migrants peuvent être vulnérables et devenir rapidement les boucs émissaires du déclin social et économique, de la criminalité et du chômage, des pressions exercées sur les services de santé et de bien-être et du manque de sécurité. Comme nous l'avons vu, les médias jouent un rôle essentiel pour expliquer la migration et raconter les histoires des migrants. Les journalistes peuvent aider à mieux comprendre les complexités de la migration en appliquant des principes éthiques, en évitant les stéréotypes, en développant de bonnes pratiques de rédaction et en interagissant avec le public.

Ceci est également important parce que les décideurs prêtent attention aux médias et que les journalistes indépendants qui font des reportages avec soin, humanité et professionnalisme ont un pouvoir énorme pour raconter des histoires qui peuvent avoir un impact significatif non seulement sur les politiques mais sur la vie des personnes.

Le Ethical Journalism Network a élaboré un ensemble de lignes directrices que les journalistes doivent appliquer et respecter lorsqu'ils couvrent des questions liées à la migration. En fait, ces

lignes directrices sont cinq principes fondamentaux de tout journalisme :

- ▶ **Responsabilité** : transparence des médias et engagement à corriger les erreurs ;
- ▶ **Humanité** : journalisme sensible et attentif qui évite de causer un préjudice indu ;
- ▶ **Impartialité** : des traitements équitables qui racontent toutes les facettes de l'histoire ;
- ▶ **Indépendance** : journalisme libre de toute autocensure et pression politique ;
- ▶ **Précision** : reportages, analyses et commentaires factuels.

Poser les bonnes questions : l'éthique des entretiens avec les migrants

Nous entendons généralement les migrants dans les médias raconter leurs histoires et parler d'événements souvent déchirants. Ce qu'ils disent n'est généralement pas très politique, et pourtant ils ont évidemment plus à dire que le simple récit d'une victime. Les journalistes ont tendance à parler « pour » eux ou « à propos » d'eux, mais leur donnent rarement l'occasion d'analyser ou de réfléchir à leur situation. Cela doit changer.

Les migrants sont interrogés dans des situations critiques, mais moins souvent invités à parler de leur réinstallation, de leurs expériences, de leur intégration dans la société du pays d'arrivée ou de leurs expériences de retour et de réinstallation.

Assurons-nous de permettre aux migrants de raconter leur histoire, mais soyons sûrs de le faire de manière éthique. Le fait d'entendre les voix et les histoires de migrants renforce non seulement la crédibilité de votre histoire, mais est plus susceptible d'attirer l'attention des décideurs politiques et d'autres décideurs.

Comment pouvons-nous interroger les migrants le plus efficacement possible tout en abordant les questions éthiques telles que la protection des sources, l'impartialité et les considérations sur nos propres émotions ?

La première étape consiste à obtenir **un consentement éclairé**. Le consentement éclairé des sources doit être obtenu avant de collecter des données, y compris des informations personnelles, des vidéos, des photographies et des enregistrements audio d'entretiens ou de discussions. Le consentement éclairé signifie que les personnes reçoivent des informations claires sur l'histoire, comment les informations seront utilisées et où elles seront publiées. Vous avez le devoir d'informer la source potentielle de son droit de ne pas participer, de retenir des données personnelles ou de retirer son consentement à tout moment du processus.

Légalement, les enfants (de moins de 18 ans) n'ont pas la capacité de donner leur consentement à moins que la législation nationale de leur pays n'indique expressément qu'ils peuvent donner leur consentement au-delà d'un certain âge (par exemple, au-dessus de 16 ans). Les parents ou les tuteurs légaux doivent donner leur consentement en leur nom et doivent représenter en tout temps l'intérêt supérieur de l'enfant. Si vous travaillez avec des enfants et des adultes qui ne sont pas en mesure de donner leur consentement éclairé, vous devez appliquer les directives et normes internationales pour travailler de manière éthique et prudente afin de déterminer si la participation est appropriée et correctement soutenue dans ces situations.

Gardez à l'esprit que chaque phase du cycle de migration, du pré-départ au retour, présente

des défis et des menaces différents et nouveaux pour la santé mentale et le bien-être psychosocial des migrants. Sachez que, peu importe depuis combien de temps une perte traumatique ou une blessure violente s'est produite, la personne qui raconte à nouveau l'histoire de ce qui s'est passé est susceptible d'éprouver des émotions intenses. Vous devez rester calme et vous comporter avec empathie. Encore une fois - ne supposez pas que vous comprenez et ne dites pas que vous comprenez. Vous n'avez probablement pas compris.

Demandez à votre source comment elle préfère être mentionnée ou à quoi elle s'identifie : victime / survivant / traite domestique / migrant de retour etc. et utilisez ce terme dans votre histoire.

Expliquez ce que vous faites, pourquoi vous le faites et les conséquences potentielles de votre reportage.

Toutes ces actions vous aideront à **renforcer la confiance** avec vos sources.



Il existe également une série de questions que les journalistes devraient envisager pour les aider à identifier les cas de trafic. Si « oui » est la réponse à l'une des questions suivantes, alors les journalistes doivent faire preuve de prudence

- La personne avec qui j'ai affaire a-t-elle été contrainte, que ce soit par la violence, l'intimidation psychologique ou d'autres formes de contrôle, dans cette situation ?
- Est-elle victime de violence et d'intimidation ?
- A-t-elle été soumise à la coercition de quelqu'un dans une situation plus forte et avec un pouvoir sur eux ?



Temps de réflexion : que feriez-vous ?

Afin de renforcer la confiance lorsque vous interrogez des réfugiés, vous présentez votre formulaire de consentement éclairé et expliquez votre histoire et comment leurs entretiens seront utilisés. Vous êtes surpris lorsqu'un réfugié répond en disant : « Nous sommes fatigués que les journalistes viennent enregistrer nos histoires au milieu de tous les problèmes que nous rencontrons - rapatriements forcés, dormir dans la brousse de peur d'être raflés la nuit, réduction de nos rations alimentaires, interdiction d'accéder à la terre et aux services sociaux. Tout le monde s'en fout. Vous obtenez simplement nos histoires et vidéos sur la façon dont nous souffrons et [vous] disparaissent. Comment votre histoire va-t-elle nous aider ? »

Comment répondez-vous ?

RÉPONDRE : Il n'y a pas de bonne réponse comme c'est souvent le cas dans les dilemmes éthiques. Vous pouvez choisir de rechercher d'autres personnes à interroger ou vous pouvez prendre le temps d'expliquer que vous chercherez également à partager leurs préoccupations avec les fonctionnaires concernés. Expliquer le rôle des journalistes et à quel point leurs histoires sont essentielles pour aider à créer le changement est important et souvent très utile avec des sources sceptiques.

Contre les stéréotypes

Les journalistes peuvent également tomber dans le piège de l'utilisation de clichés et de stéréotypes qui ne sont généralement pas vrais. Demandez-vous comment vous présentez l'histoire. Pourquoi l'abordez-vous de cette manière ? Résistez à la tentation d'utiliser des stéréotypes et vérifiez vos propres stéréotypes. L'application des bonnes pratiques journalistiques en matière de vérification, d'exactitude, d'équilibre, d'utilisation de sources appropriées peut contribuer grandement à maintenir votre intégrité en tant que journaliste et à garantir un journalisme responsable.



Temps de réflexion

Pensez à un sujet que vous avez récemment traité et demandez-vous si vous avez fait tout votre possible pour vous assurer de respecter les bonnes pratiques éthiques. Qu'auriez-vous changé, le cas échéant ? Pourquoi l'auriez-vous changé et comment ?

4. Migration dans la région

Chaque pays d'Afrique de l'Ouest a ses propres spécificités en matière de migration. Ce chapitre cherche à mettre en évidence certaines d'entre elles dans sept pays : la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, le Libéria, le Nigéria, le Sénégal et la Sierra Leone.

Côte d'Ivoire

Histoire

Depuis les années 50, la Côte d'Ivoire est un pays de destination pour les immigrés des pays francophones d'Afrique de l'Ouest. Depuis l'époque coloniale et le développement du secteur des plantations, l'économie du pays dépend en grande partie de la main-d'œuvre étrangère. Les travailleurs des pays voisins, comme le Burkina Faso, avec des ressources naturelles limitées et une surabondance de main-d'œuvre, ont largement contribué au développement économique national de la Côte d'Ivoire (ICMPD, 2015). Un nombre important de migrants sont également venus du Mali, de la Guinée, du Libéria et du Bénin (DESA, 2015). Selon un recensement réalisé en 2014, la Côte d'Ivoire abrite plus de 5 millions de citoyens étrangers, ce qui représente près de 25 pour cent de la population totale du pays (OIM, 2018d).

Un coup d'État en 1999 a déclenché un cycle de turbulences politiques dans le pays. L'instabilité vécue en Côte d'Ivoire depuis le coup d'État de 1999 a contribué à l'émergence de migrations forcées dans l'arrière-pays, et a augmenté le flux d'émigration ivoirienne vers l'Europe et certains pays africains voisins (OIM, 2009),

Le flux de migrants dans le pays a diminué et certains migrants établis ont quitté le pays avec l'aide de l'OIM et aussi de leur pays d'origine. La Côte d'Ivoire a également été un pays d'émigration, les principales destinations étant le Burkina Faso, la France, l'Italie, le Libéria, et le Mali (DESA, 2015).

La Côte d'Ivoire compte l'un des plus grands nombres d'apatrides au monde. Une étude de 2019 menée par les autorités nationales et soutenue par le HCR a identifié 1,6 million de personnes comme apatrides ou à risque d'apatridie en Côte d'Ivoire (HCR, 2020).

L'apatridie est le plus susceptible de se produire parmi un certain nombre de catégories identifiées, telles que: les migrants historiques et leurs descendants; les enfants de parents inconnus; populations frontalières; les réfugiés et les rapatriés, en particulier les enfants réfugiés nés à l'étranger et les personnes déplacées; certaines catégories de migrants contemporains ou de personnes victimes de la traite.

Facteurs moteurs

Les principaux facteurs de migration sont la recherche d'une vie meilleure, le chômage et les conflits violents.

► Une vie meilleure

La plupart des migrants ivoiriens partent à la recherche d'emplois ou d'opportunités économiques. Pour les femmes, la deuxième raison du départ est le regroupement avec les membres de leur famille (7%) et pour les hommes, la poursuite des études vient en deuxième position (5%) (OIM 2018d). La Côte d'Ivoire souffre d'une fuite des cerveaux qui affecte particulièrement le personnel médical. (OIM, 2009).

► Chômage

Avec une croissance démographique rapide et des crises politiques récurrentes, la Banque mondiale et d'autres sources indiquent que le chômage en Côte d'Ivoire a augmenté régulièrement entre 2000 et 2012 avant de baisser pendant quatre ans. Aujourd'hui, le chômage est de nouveau à la hausse, ce qui conduit à chasser le gros des migrants du pays.

► Un conflit armé

S'il n'y a pas eu de guerre entre deux groupes armés identifiés en Côte d'Ivoire, des violences éclatent régulièrement entre les partisans de divers partis ou coalitions de partis, en particulier autour des élections. On estime que la crise actuelle entourant l'élection présidentielle de 2020 a entraîné la fuite de plus de 3000 Ivoiriens vers les pays voisins (HCR, 2020).

La réponse

La régulation des questions liées à migration est un enjeu central de la politique ivoirienne, qui va plus loin que la régulation de l'entrée et du séjour des étrangers et leur accès au marché du travail national. En effet, depuis la fin des années 1990, les questions les plus discutées, controversées et urgentes concernent l'accès des étrangers à la propriété foncière, l'identification des nationaux et des étrangers, la naturalisation et l'accès aux droits politiques (Bruni et al., 2017).

Le cadre politique du phénomène migratoire est, en partie, régi par des textes de coopération régionaux (CEDEAO) et internationaux. En effet, la politique migratoire ivoirienne met l'accent sur la gestion régionale des questions migratoires, le cadre national étant inapproprié pour aborder toutes les questions liées à la circulation des personnes (OIM, 2009).

La Côte d'Ivoire est signataire du Fonds fiduciaire multi donateurs mis en place par l'Union européenne pour réadmettre les migrants. Le Fonds a également financé des systèmes d'identité biométrique pour identifier les sans-papiers en Europe afin qu'ils puissent être renvoyés dans leur pays d'origine.

Gambie

Histoire

Le plus petit pays de l'Afrique continentale, la Gambie a une population de 2,3 millions d'habitants. 35.2 pour cent de la population vit sous le seuil de pauvreté, avec une grande disparité entre les zones rurales (76.6 pour cent) et urbaines (23.4 pour cent) (Bureau des Statistiques de Gambie). En 2019, le pays était classé 174^{ème} sur 189 selon l'Indice de Développement Humain (UNDP, 2019). Avec un taux de chômage chez les jeunes (âge 13-35) de 41.5 pour cent – en partie en raison du faible niveau de compétences, de l'absence de programmes officiels de placement / de stages, de l'inadéquation des compétences avec les besoins du marché du travail et manque de centre pour l'emploi.

La Gambie a une longue tradition de migration et de commerce. Une première vague de migration de Gambiens vers le Royaume-Uni a suivi l'indépendance du pays en 1965. À la fin des années 1980, la migration interne vers les villes et l'émigration vers l'Amérique du Nord et l'UE sont devenues des « stratégies communes d'adaptation » à la situation économique du pays. Plus tard, la migration vers l'extérieur a également été une réponse au régime Jammeh.

Malgré le durcissement des politiques migratoires européennes au cours des dernières décennies, le taux de migration par habitant de la Gambie reste l'un des plus élevés d'Afrique. Les opportunités économiques viables limitées sont identifiées comme la principale cause d'émigration pour les jeunes Gambiens sans compétences professionnelles (CE). C'est aussi un pays de destination d'autres pays africains, en particulier parmi ses voisins, et un pays de transit pour les migrants subsahariens en route vers l'Europe (CE). Environ 215 000 migrants résident en Gambie (OIM, 2020e). Les mouvements transfrontaliers et le commerce étant limités à partir de mars 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, un certain nombre de migrants se sont bloqués en Gambie et ont eu besoin d'assistance.

La migration irrégulière des Gambiens vers l'Europe, principalement via la route de la Méditerranée centrale via la Libye, a culminé entre 2015 et 2017, avec un nombre élevé d'arrivées et de séjours en Italie (EPSC, 2017). Au cours de ces trois années, plus de 30 000 arrivées irrégulières de Gambiens ont été enregistrées (Frontex, 2020). Bien que ces chiffres aient diminué depuis (2780 en 2018 et 394 en 2019 selon Frontex) et que les risques de migration irrégulière soient généralement plus conscients des risques, il reste un certain intérêt pour la migration à destination de l'Europe. Cela a été démontré lors d'un naufrage mortel au large des côtes de la Mauritanie en décembre 2019, au cours duquel des centaines de Gambiens ont décollé dans le but de rejoindre les îles Canaries, faisant plus de 60 morts (OIM, 2019).

En outre, les envois de fonds représentent une part importante des revenus d'une grande partie de la société gambienne. Le chiffre des envois de fonds par les canaux formels pour la seule année 2019 s'élève à 318 millions USD. Cela fait de la Gambie le deuxième plus grand pays destinataire de transferts de fonds en Afrique subsaharienne en pourcentage du PIB.

Le gouvernement gambien n'a historiquement pas donné la priorité au potentiel de développement des envois de fonds et n'a pas encore mis en place des installations qui tirent parti des reçus des envois de fonds. Ces dernières années, cependant, un changement de position a été observé, le gouvernement commençant à tendre la main aux communautés gambiennes à l'étranger.

Facteurs moteurs

Comme dans de nombreux pays africains, les causes profondes de la migration sont la pauvreté, le chômage et les conflits.

Guinée

Histoire

La Guinée est le seul pays de l'empire colonial français à rejeter le projet de constitution lors du référendum du 28 septembre 1958 et à proclamer son indépendance le 2 octobre 1958. La puissance coloniale, la France, se retire brusquement et assez brutalement. Du jour au lendemain, ils sont allés avec du personnel français dans la haute administration et ont emporté avec eux tout l'équipement technique qu'ils pouvaient emporter.

Dans le contexte de la migration, la Guinée est principalement un pays d'origine et de transit. La plupart des migrants arrivant en Guinée viennent de Côte d'Ivoire, du Libéria, du Mali, du Sénégal et de Sierra Leone. Les Guinéens privilégient ces cinq pays comme destinations : la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Libéria, le Sénégal et la Sierra Leone (DESA, 2013).

Les Guinéens cherchent principalement refuge en Angola et dans les pays européens, comme l'Allemagne, la Belgique, la France et l'Italie ; un certain nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile guinéens sont accueillis aux États-Unis (Bruni et al., 2017).

La principale cause de déplacement, en particulier pour les personnes du Libéria et de la Côte d'Ivoire, est les conséquences des troubles politiques et des conflits armés dans les deux pays (Bruni et al., 2017).

Facteurs moteurs

Au cours des deux premières décennies suivant l'indépendance, le facteur de migration le plus important était politique. D'autres facteurs comprennent l'insécurité alimentaire récurrente, le chômage et les catastrophes liées au climat.

► Facteur politique

Le régime qui a succédé aux Français était un régime révolutionnaire et tout le monde ne pouvait pas suivre la ligne. En conséquence, de nombreux Guinéens ont fui le pays, la Côte d'Ivoire et le Sénégal étant les principales destinations. Le régime a tourné le dos à la France et à l'Occident et s'est plutôt tourné vers les pays de l'Est et d'autres pays africains orientés vers la révolution comme l'Angola.

► Autres facteurs

Aujourd'hui, d'autres facteurs de migration sont l'insécurité alimentaire récurrente et les catastrophes liées au climat telles que les inondations et les incendies de forêt. Des épidémies, comme Ébola, éclatent de temps en temps, chassant certains Guinéens de leur zone de résidence et même hors du pays.

D'un point de vue historique, la Guinée peut être mieux décrite comme un État rural. Ainsi, une augmentation significative de l'exode rural est apparue et devrait se poursuivre à l'avenir (Bruni et al., 2017).

Située géographiquement en tant que pays côtier aux frontières poreuses et également frappée par la pauvreté et une infrastructure sous-développée, la Guinée fonctionne à la fois comme un pays d'origine et de transit pour les migrants irréguliers (Bruni et al., 2017). Malgré la ratification du Protocole de 2000 sur la traite des êtres humains et du Protocole de 2000 sur le trafic d'êtres humains par les Nations Unies, la Guinée est classée au bas du tableau, par le rapport sur la traite des personnes du Département d'État américain (2017).

Le rôle de la Guinée dans la migration irrégulière est partiellement illustré dans une étude menée par l'Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée qui stipule que la Guinée fait partie de deux grands réseaux de migration ; Plus précisément, la Guinée fonctionne principalement comme un pays d'origine pour les migrants empruntant la Route de l'Ouest et la Route centrale vers l'Europe (Bruni et al., 2017).

La réponse

La Guinée est en train de finaliser une politique nationale de migration. Le gouvernement a généralement ratifié toutes les conventions qui protègent les droits de l'homme, et les droits des migrants en particulier. En tant que membre de la CEDEAO, la Guinée est liée par les traités et conventions de cette organisation.

Le pays a signé des accords bilatéraux avec l'Espagne et la Suisse, mais pas avec la France qui est un important pays de destination.

Malgré l'existence de réglementations strictes sur la migration irrégulière, les migrants sont tolérés en Guinée et ne risquent pas d'être expulsés ou emprisonnés, en particulier s'ils sont originaires des États membres de la CEDEAO.

La Guinée n'a pas encore légiféré sur le trafic des personnes. Cependant son Code du Travail interdit toute forme de travail forcé. Il y a un effort concerté entre le gouvernement et la société civile pour sensibiliser à la migration irrégulière et au trafic et à la traite des êtres humains.

Libéria

La migration dans son ADN

Les premiers habitants du Libéria étaient les ancêtres des peuples Gola et Kissi du centre-nord de l'Afrique, arrivés dès le 12^{ème} siècle dans les vagues de migration vers le sud. Vers le XV^e siècle, des personnes du groupe linguistique mandé (y compris Gbandi, Gio, Kpelle, Loma, Manoet Mende) ont émigré dans la région.

La traite transatlantique des esclaves depuis plus de 500 ans a constitué la base ou la cause profonde de la migration vers le Libéria, au Libéria et des Libériens. Grâce à des raids sur la côte de l'Afrique, les Africains, incluant des Libériens, ont été migrés de force vers l'Europe et l'Amérique du Nord pour y être vendus comme esclaves.

En 1816, l'American Colonization Society (ACS) a été fondée aux États-Unis pour réinstaller d'anciens esclaves en Afrique et en 1820, les premiers esclaves libérés sont arrivés en Afrique de l'Ouest et ont finalement établi la colonie de Monrovia, du nom du président américain James Monroe. Aujourd'hui, les descendants d'esclaves représentent 5 pour cent de la population du Libéria.

Contrairement à la plupart des pays africains où l'exode rural est la principale tendance migratoire, la migration interurbaine est la principale forme de mouvement au Libéria. Les résultats du recensement de 2008 et l'analyse indiquent que Monrovia est la destination de ce courant dominant de migration urbaine.

Les transferts de fonds des migrants dans l'Union européenne et aux États-Unis jouent un rôle de plus en plus important dans l'économie libérienne. Selon la Banque mondiale, les envois de fonds personnels représentaient environ 10 pour cent en 2018, contre environ 22 pour cent en 2011.

Une préoccupation majeure en termes de démographie spatiale du Libéria est l'augmentation de la population de Monrovia par rapport à sa superficie et à son infrastructure sociale et économique : près d'un quart des 5 millions d'habitants du pays vivent à Monrovia.

Le conflit

Pendant et après 14 ans de conflit civil qui a pris fin en 2003, le Libéria a connu d'importants flux migratoires à destination et en provenance du pays et accueille maintenant des dizaines de milliers de réfugiés et de demandeurs d'asile, de Sierra Leone et plus récemment de Côte d'Ivoire à la suite de la violence post-électorale en 2010. Avec le rétablissement de la paix et de la stabilité et une économie sur le point de croître, le Libéria s'attend à une migration continue, y compris le retour des Libériens vivant dans la sous-région en réponse à l'invocation de la clause de cessation des réfugiés le 30 juin 2012 (OIMc, 2016).

Plus de 500 000 Libériens résidant en dehors de la République du Libéria, l'écrasante majorité des Libériens qui se sont réinstallés à l'étranger à la suite de conflits insolubles à la fois en 1980 et en 14 ans de guerre civile.

En 2008, 92 563 personnes documentées se sont rendant au Libéria, dont 69 321 de la région de la CEDEAO, en particulier de Côte d'Ivoire, de Guinée et de Sierra Leone. En 2013, il y a eu 225 484 migrants internationaux dans le pays, sans différences majeures entre les hommes et les femmes. La grande majorité d'entre eux viennent de Côte d'Ivoire, mais aussi du Ghana, de Guinée, du Nigéria et de Sierra Leone. Selon les données de l'ONU, les principaux pays de destination sont la Côte d'Ivoire, les États-Unis d'Amérique, la Guinée, le Nigéria et la Sierra Leone. (OIM, 2016c).

L'hypermobilité des jeunes ruraux pauvres est un facteur commun à l'exode massif à travers trois États voisins (Libéria, Sierra Leone et Côte d'Ivoire) dans la région forestière de la Haute Guinée. Bien que ces jeunes ne soient pas une cause suffisante de conflit armé, leur disponibilité pour le recrutement lorsque d'autres opportunités d'emploi échouent est un facteur majeur pour alimenter l'insurrection dans les trois pays.

L'emploi

La traite des esclaves qui a créé l'une des formes les plus historiques de migration forcée a été induite par la recherche d'une main-d'œuvre bon marché et le Libéria était un point d'approvisionnement majeur.

Aujourd'hui, la migration interne au Libéria est principalement motivée par la demande de main-d'œuvre dans les mines et l'industrie du caoutchouc.

- ▶ Les plantations d'hévéas comme celles appartenant à l'entreprise américaine Firestone attirent des milliers de Libériens de toutes les régions du pays pour un travail régulier et un travail saisonnier de haut niveau. Selon les estimations, la population totale des travailleurs des plantations de caoutchouc serait de 25 000 personnes.
- ▶ La migration post-récolte est un excellent exemple de la forte mobilité des jeunes, en particulier au Libéria et dans les plantations de cacao et de café en Côte d'Ivoire ou dans les ports de pêche sur la côte ouest africaine.
- ▶ L'extraction de diamants, d'or et de minerai de fer entraîne une importante migration temporaire vers les forêts et les montagnes reculées, en particulier compte tenu de la nature très clandestine de l'activité.

Le facteur environnemental

Les Libériens, comme leurs voisins immédiats, franchissent librement les frontières nationales. L'exploitation minière artisanale dans les Highlands et les forêts devient un facteur de migration croissant alors que la boue et les glissements de terrain augmentent en fréquence.

Le littoral du Libéria, qui abrite environ 58 pour cent de la population du pays, enregistre une grave érosion côtière et la destruction consécutive des infrastructures, des terres agricoles et des ressources naturelles en raison de l'élévation du niveau de la mer.

Réponse

Le Libéria a inscrit les questions de migration dans l'agenda politique et a accueilli la première réunion du panel de haut niveau sur les migrations internationales en Afrique en janvier 2018. Le gouvernement et ses partenaires souhaitent intégrer progressivement les programmes de réfugiés dans les stratégies de développement local en garantissant que toutes les activités sont bénéfiques tant pour les réfugiés que pour les communautés d'accueil (OMS, 2018).

La responsabilité de la gestion des réfugiés au Libéria incombe à la Commission de rapatriement et de réinstallation des réfugiés du Libéria, guidée par la constitution du Libéria, la loi sur les réfugiés du Libéria, le plan de stratégie nationale d'intégration locale et la Convention de Kampala.

La fourniture d'une protection internationale et d'une assistance humanitaire à la population concernée est faite par la collaboration, la coordination et la coopération avec les partenaires humanitaires et au développement.

Nigéria

Histoire

Un Nigérian sur trois a considéré l'émigration comme une opportunité économique, mais le Nigéria est aussi traditionnellement une destination importante pour les migrants en Afrique de l'Ouest avec au moins un million de résidents étrangers. En 2015, 51 pour cent des résidents étrangers étaient des ressortissants des États membres de la CEDEAO, 16 pour cent des ressortissants d'autres États africains et 33 pour cent des non-Africains. Ce sont surtout le Bénin, le Ghana, le Mali, le Niger et le Togo qui sont les principaux d'origine (ICMPD, 2015).

En Afrique de l'Ouest et centrale, on peut soutenir que la principale destination des flux migratoires nigériens, le Cameroun, le Ghana et le Niger sont considérés comme des destinations privilégiées.

Au-delà des pays de l'OCDE, les États membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), principalement l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, seraient les principaux pays de destination, en particulier pour les personnes du nord du Nigéria. (ICMPD, 2015).

Selon la Banque mondiale, les envois de fonds vers le Nigéria représentent environ un quart du PIB du pays.

Facteurs moteurs

Plusieurs facteurs ont contribué à la migration à destination et en provenance du Nigéria, notamment économique, conflictuel et environnemental. Les mesures d'austérité du programme d'ajustement structurel du milieu des années 80 ont conduit à l'émigration de nombreux travailleurs basés au Nigéria.

Les conflits ont aussi joué un rôle important dans la migration au Nigéria. Le terrorisme international est en train de devenir le principal facteur de pression du Nigéria pour l'émigration à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Boko Haram a déplacé des millions de personnes de leurs foyers. Avec plus de 2,2 millions de personnes déplacées, le Nigéria se classe parmi les 10 premiers pays où le nombre de personnes déplacées est le plus élevé en raison des conflits et des violences à la fin de 2018 (OIM, 2019).

La pauvreté et l'injustice causées par la corruption affaiblissent tout sentiment de tolérance mutuelle, de solidarité sociale ou de coexistence, tout en ravivant la haine sociale, le radicalisme et la violence.

Les perceptions individuelles de la force de la démocratie nigérienne sont le plus fortement associées au désir des Nigériens de migrer à l'étranger, en plus du faible niveau de confiance dans les institutions de sécurité locales. Les manifestations nationales d'octobre 2020 contre la corruption et la brutalité des forces de sécurité du pays en sont un exemple.

Les facteurs environnementaux ont également joué un rôle clé. La forte intensité des sécheresses dans la majeure partie du nord du Nigéria aggrave la production agricole, conduit à la seule stratégie d'adaptation, une migration forcée généralisée. L'élévation du niveau de la mer déclenche des inondations, la disparition de la vie aquatique, une salinité accrue des terres, la destruction

des infrastructures et de l'habitat côtiers. En 2018, il y a eu environ 600 000 déplacements à la suite d'inondations (OIM, 2019).

Le point de rencontre :

- ▶ Le Nigéria offre un exemple unique de la façon dont le changement climatique n'est pas seulement un facteur de pression majeur pour la migration, mais comment il aggrave la situation.
- ▶ La sécheresse induite par le changement climatique dans le nord-est du Nigéria, par exemple, a créé un no man's land sur des milliers d'hectares et qui a été occupé par Boko Haram (Nwokeoma et Kingsley, 2017).

Réponse

Les autorités nigérianes ont travaillé à l'élaboration d'une politique nationale de migration globale. À ce jour, un projet de politique de migration de main-d'œuvre pour le Nigéria et un projet de politique nationale de migration ont été rédigés. En 2017, le Nigéria a émis sa première obligation de la diaspora, levant 300 millions USD pour financer des projets d'infrastructure (OIM, 2019b).

Sénégal

Histoire

Dans les années qui ont suivi l'indépendance du Sénégal en 1960, il n'y avait pas d'obligation de visa pour voyager entre le Sénégal et la France, qui était à l'époque la principale destination des migrants sénégalais. Dans le même temps, en Afrique de l'Ouest francophone, le Sénégal était le deuxième pays de destination, après la Côte d'Ivoire, pour les ressortissants des pays voisins. La plupart des migrants venaient de Mauritanie, de Guinée, du Mali, du Gabon et de Sierra Leone.

L'Espagne, les États-Unis, la France, la Gambie et l'Italie sont les principaux pays de destination. Les pays de destination traditionnels, comme la Côte d'Ivoire et le Gabon, sont devenus moins attractifs. Dans le même temps, les migrations vers les pays de l'OCDE, principalement l'Italie et l'Espagne, ont considérablement augmenté depuis les années 90 (UE, 2017b).

Bien que le Sénégal ait été un pays important de destination pour les migrants de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, il a perdu petit à petit son attrait. Toutefois il reste un pays de transit pour les migrants cherchant à se rendre en Europe. Et dans une certaine mesure, il reste encore un pays d'immigration (ICMPD 2015).

L'émigration a atteint son apogée au milieu des années 2010. Les jeunes sénégalais s'embarquaient par groupes dans des bateaux de fortune et tentaient de rejoindre l'Europe, avec le cri de ralliement « Barça wala Barsakh » (« Allez à Barcelone ou mourir en essayant » en wolof).

Facteurs moteurs

Les principaux facteurs de migration sont le rêve d'une vie meilleure, le chômage et les conflits.

► Une vie meilleure

Pour de nombreux Sénégalais, l'Europe est considérée comme l'Eldorado. Dans la deuxième décennie du siècle, le club de football de Barcelone régnait en maître sur le football européen, avec quelques stars africaines dans ses rangs. En conséquence, de nombreux jeunes Sénégalais rêvaient de la gloire et de la richesse que le football pouvait apporter.

Selon la CE, près de la moitié des migrants sénégalais le font pour rejoindre leur famille à l'étranger (UE, 2017b).

► Chômage

Au début du siècle, le chômage était très élevé parmi les plus jeunes de la population active du pays, malgré les promesses de s'attaquer au problème du gouvernement nouvellement élu. En effet, les autorités ont mis en œuvre des politiques volontaires d'emploi des jeunes en créant différents types de fonds pour financer des projets de jeunesse. Cela n'a pas freiné le flux de migrants.

► Un conflit armé

En 1982, un conflit armé éclate dans la province sénégalaise méridionale de la Casamance. Un groupe de personnes a affirmé que la province devait être indépendante du Sénégal et a pris les armes pour « libérer leur pays ». Beaucoup de gens de la zone ont fui vers les pays voisins et la France où ils ont demandé le statut de réfugié. Les réfugiés avaient en commun l'ethnie, la culture et la langue avec les populations locales. L'ouverture des communautés d'accueil, les attitudes positives, des autorités locales ainsi que la proximité géographique ont favorisé une intégration en douceur dans les pays d'accueil. Certains pays d'accueil tels que la Guinée-Bissau ont commencé un processus de naturalisation des réfugiés sénégalais.

La réponse

Le Sénégal n'a pas de politique migratoire formelle. Si la gestion de la migration ne constitue pas une priorité pour les pouvoirs publics, une grande attention a été accordée aux politiques liées à la migration. Au cours des dernières années, le Sénégal a développé un grand nombre d'initiatives, notamment dans les domaines de la protection, de la migration et du développement, et des initiatives relatives au retour et à la réintégration des migrants sénégalais. En outre, une coopération étroite a été organisée avec les États membres de l'UE dans le domaine de la gestion des frontières.

Les autorités ont réagi en mettant en place des fonds pour créer des emplois. Les organisations de la société civile ont également lancé des campagnes de sensibilisation. Au plan international, le pays a signé des accords avec l'Europe pour réadmettre les migrants de retour et un fonds fiduciaire a été créé pour aider à installer ces migrants de retour. Un groupe de travail conjoint, Frontex, a été créé pour patrouiller dans les mers à la recherche de migrants.

Sierra Leone

Atteindre le ciel

Les envois de fonds des Sierra-Léonais de la diaspora apportent chaque année une contribution importante en devises à l'économie du pays. Selon un [Rapport de l'ONU](#), le gouvernement de la Sierra Leone estime ce chiffre à entre 250 et 400 millions de dollars, soit 20 à 25 pour cent du PIB, ce qui serait parmi les plus élevés d'Afrique.

Facteurs moteurs

Il existe plusieurs facteurs déterminants pour la migration en Sierra Leone : les conflits, le travail et l'environnement.

Entre 1991 et 2002, la Sierra Leone a été confrontée à des déplacements massifs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières en raison de la guerre civile. Les estimations des organisations de secours montrent que jusqu'à deux millions de personnes ont été déplacées dans le pays, sur une population totale de six millions et environ 500 000 ont cherché refuge à l'étranger (ICMPD, 2015). Les problèmes de migration de la Sierra Leone ont été aggravés par la situation de conflit répété dans les pays voisins, en particulier au Libéria.

L'économie est également un facteur important. L'économie dépend fortement des ressources naturelles, ce qui la rend extrêmement vulnérable aux chocs naturels et externes. La migration interne, à la fois entre et au sein des environnements urbains et ruraux, constitue une tendance significative en Sierra Leone.

L'extraction de diamants, de minerai de fer, de rutile et de bauxite conduit à d'importantes migrations temporaires vers ces villages avec environ 10 000 travailleurs saisonniers tandis que les régions de l'Ouest et du Nord ont des échanges migratoires interrégionaux très dynamiques.

Environ un tiers des 7,4 millions que compte le pays ont entre 15 et 35 ans. En raison de carences structurelles inhérentes et de la faible qualité de l'éducation en Sierra Leone, environ les deux tiers des jeunes du pays sont au chômage ou sans emploi. Sans surprise, l'indice de développement humain pour 2016 a classé la Sierra Leone 179 sur 188 pays. Depuis lors, la condition générale des jeunes et des jeunes femmes en Sierra Leone est restée stagnante, voire aggravée.

Cette situation a été empirée par la guerre civile de 10 ans (1991-2002), l'épidémie d'Ebola de 2014-2016 et l'effondrement récent du prix des minerais d'extraction. Le déclin de l'économie, le manque d'opportunités, en particulier pour les jeunes, ont donné lieu à la migration irrégulière, au trafic de femmes (principalement vers le Moyen-Orient en tant que travailleuses du sexe et domestiques) et d'enfants (vers les pays voisins en tant que travailleurs agricoles et mendiants des rues).

La Sierra Leone est sujette à des catastrophes naturelles récurrentes, en particulier des inondations, des glissements de terrain et des glissements de terrain en raison des niveaux élevés de précipitations, sur une base annuelle. Le glissement de terrain et les inondations de 2017 ont fait 502 morts et plus de 600 disparus. Les inondations ont causé la destruction généralisée d'au

moins 1 245 propriétés et plus de 300 maisons détruites. Selon les informations de l'ONS, les glissements de terrain ont entraîné le déplacement de 11 816 personnes, dont plus de 7 000 ont été hébergées dans des camps temporaires à Freetown. De plus, les moyens de subsistance des personnes touchées ont été complètement perturbés. Le Gouvernement sierra-léonais a fait de la préparation aux catastrophes et de la gestion des risques l'une de ses principales priorités.

L'épidémie d'Ébola de 2013-2016 a entraîné de nombreux mouvements internes de personnes en Sierra Leone, tandis qu'un petit nombre de réfugiés ont fui vers les pays voisins en invoquant la peur d'Ébola ou la mort de membres de leur famille comme motif de protection humanitaire.

La porte tournante unique

Les statistiques de 2015 montrent que près de 25 pour cent des habitants de la Sierra Leone ne vivent pas dans le district où ils sont nés. La migration en Sierra Leone a suscité des préoccupations nationales et internationales. Un pourcentage important de migrants en Sierra Leone vient de Guinée, suivie du Libéria, du Nigéria, du Ghana et de la Gambie. Les recherches suggèrent que la plupart de ces migrants font régulièrement des allers-retours entre la Sierra Leone et leur pays d'origine à intervalles réguliers.

La Sierra Leone a été l'un des rares pays à avoir adopté une législation anti-traite en 2005 mais n'a enregistré aucune condamnation pendant de nombreuses années. En fin de compte, deux femmes ont été reconnues coupables de traite et de blanchiment d'argent le 11 février 2020 et condamnées à 20 et huit ans dans un procès historique. Les condamnations ont été décrites comme « des victoires historiques pour les jeunes Sierra-Léonais qui ont été maltraités par des trafiquants sans scrupules », selon Sanusi Savage, chef du bureau de l'OIM en Sierra Leone (OIM, 2020a).

5. Surmonter les défis liés à la couverture médiatique de la migration

Tout comme il existe des considérations éthiques, il existe une myriade de risques et de défis associés à la couverture de la migration. Beaucoup d'entre eux peuvent être contournés par le professionnalisme, l'exigence de faits et le respect de l'éthique sans s'adonner à la complaisance.



Temps de réflexion

Pensez à certains des défis auxquels vous avez été confronté dans le passé lorsque vous avez couvert des histoires liées à la migration. Avez-vous réussi à les surmonter ? Y a-t-il d'autres défis et risques auxquels vous pensez être confronté à l'avenir ?

5.1 Couverture médiatique des migrations lors de conflits ou de catastrophes naturelles

Les conflits et les catastrophes naturelles posent des défis importants aux journalistes car ce sont souvent des événements à grande échelle qui se produisent rapidement avec peu ou pas de temps pour se préparer. Ils ont également un impact significatif sur la migration et peuvent perturber les schémas de migration régulière ou entraîner de nouvelles migrations.

Le déplacement en cas de catastrophe représente l'un des plus grands défis humanitaires du 21^e siècle. Entre 2008 et 2014, 184,6 millions de personnes ont été forcées de quitter leur domicile en raison d'inondations, de tremblements de terre, de tempêtes tropicales, d'éruptions volcaniques et d'autres catastrophes naturelles (Heimann, 2015).

Les conflits et les catastrophes signifient que les situations sont volatiles. Les changements se produisent rapidement et les données et les informations sont non seulement difficiles à obtenir, mais sont en constante évolution. Les zones touchées

sont souvent difficiles à atteindre et présentent des problèmes de sécurité, ce qui rend difficile l'obtention d'informations précises. Pour les journalistes, le travail dans ces zones est souvent entravé par des infrastructures endommagées ou détruites.

Ces défis ajoutent une dimension supplémentaire à la couverture des questions de migration. Pourtant, en même temps, les périodes de catastrophe ou de conflit sont souvent celles où les communautés ont le plus besoin et veulent des informations exactes et opportunes et elles comptent beaucoup sur les journalistes pour fournir ces informations.



Voici quelques conseils à garder à l'esprit qui pourraient vous aider la prochaine fois que vous couvrirez un événement lié à la migration depuis une zone de conflit ou de catastrophe

- Associez-vous aux journalistes de la communauté touchée. Les relations de collaboration peuvent être bénéfiques et utiles dans de telles circonstances.
- Assurez-vous de ne rapporter que ce qui peut être vérifié.
- Ne faites pas de mal et ne causez pas de panique, ce qui peut entraîner une instabilité ou des problèmes supplémentaires.
- Soyez informé des traumatismes et rappelez-vous que les gens peuvent avoir peur, être en état de choc ou travailler dans des conditions stressantes et dangereuses. Ceci est discuté plus en détail au chapitre 9.
- Veillez à ne pas entraver les opérations de sauvetage et de secours d'urgence.
- Soyez conscient qu'il n'y aura probablement pas de sécurité publique ou de moyen de demander de l'aide, et planifiez en conséquence.
- Soyez conscient que tout ce qui a causé la catastrophe peut se reproduire (par exemple, des répliques en cas de tremblement de terre).
- Ne déclarez pas le nom des victimes avant que les plus proches parents n'aient été informés.
- Les personnes qui gèrent les interventions en cas de catastrophe peuvent avoir certaines attentes à l'égard des journalistes et ne pas comprendre comment les journalistes fonctionnent. De même, les journalistes doivent respecter la nécessité pour les travailleurs humanitaires de faire leur travail. Communiquez et soyez patient.
- Il y a toujours d'importantes histoires de suivi à plus long terme, y compris des leçons pour l'avenir. N'oubliez pas ces dernières lorsque vous rentrez chez vous.

5.2 Rester en sécurité

Les reportages sur la migration peuvent également présenter des problèmes de sécurité - tant pour le journaliste que pour le migrant. Pour le journaliste, se rendre dans des zones touchées par des catastrophes et des conflits signifie être préparé. En plus des conseils ci-dessus, il y a un certain nombre de choses que vous pouvez faire pour vous assurer que vous êtes bien préparé.

Dont celles-ci :

- ▶ Faites des recherches initiales pour savoir dans quel type d'environnement vous vous trouvez.
- ▶ Assurez-vous qu'une solide évaluation des risques est effectuée avant de partir. N'oubliez pas que rien ne se passe jamais comme prévu et ayez toujours un plan B et des provisions en réserve.
- ▶ Si vous vous rendez dans une zone touchée, assurez-vous d'apporter vos propres eau, carburant et trousse de premiers soins.
- ▶ Ayez des vêtements et des équipements adaptés au climat.
- ▶ Préparez-vous émotionnellement et mentalement. Couvrir les catastrophes et les conflits peut avoir un impact considérable sur le journaliste.
- ▶ Une fois sur le terrain, restez en contact avec votre rédaction.
- ▶ Obtenez la permission des premiers intervenants pour entrer sur un site sinistré.
- ▶ Pendant que vous êtes sur le site de la catastrophe, soyez en alerte sur la situation. Les situations peuvent changer rapidement. Si elles changent, réévaluez si vous devez rester ou évacuer. En cas de doute, suivez toujours les avertissements des autorités et des spécialistes des catastrophes sur le terrain.
- ▶ Essayez de travailler en équipe.
- ▶ Vérifiez que l'emplacement du lieu n'est pas dangereux, comme une structure instable endommagée lors d'un tremblement de terre ou par de l'artillerie lourde en situation de conflit. Ne retardez pas l'évacuation des personnes d'une zone.
- ▶ Portez de façon visible des vêtements ou un badge comme presse afin de ne pas être pris pour un autre acteur de la situation et de vous identifier clairement à la personne interviewée.

Les journalistes doivent également garder à l'esprit la sécurité de leurs sources (migrants) dans ces situations. Gardez à l'esprit les points suivants :

- ▶ Lorsque vous effectuez des entretiens, soyez toujours conscient non seulement de vos propres limites émotionnelles, mais également de celles de vos interlocuteurs.
- ▶ N'inspirez pas de faux espoirs et ne faites pas de promesses que vous ne pouvez pas tenir.
- ▶ N'identifiez pas vos sources si cela peut les mettre en danger.
- ▶ Ne faites pas de mal.
- ▶ Soulignez les difficultés auxquelles les migrants sont confrontés et non leur traumatisme.
- ▶ Adoptez une approche d'investigation et de couverture par la collaboration.
- ▶ Protégez l'identité et la dignité des victimes.
- ▶ Évitez de révéler l'identité, le lieu de résidence ou la nationalité des personnes.

- ▶ Informez la personne interviewée sur ses droits (le droit de ne pas répondre, de modifier ses réponses, d'être informée de la manière dont l'interview sera utilisée).
- ▶ Veillez à ne pas victimiser les femmes, en vue de leur autonomisation.
- ▶ Respectez l'éthique journalistique professionnelle et les bonnes pratiques.
- ▶ Soyez responsable.
- ▶ Déconstruisez les mythes et combattez les clichés et les stéréotypes.
- ▶ Laissez les migrants parler d'eux-mêmes.
- ▶ Soyez un champion des faits, du travail préparatoire et de l'analyse rigoureuse.

Le chapitre 8 examine de manière plus approfondie les entretiens avec les migrants et leurs familles.

6. Une narration efficace : idées, mots et visuels

Les médias, sous toutes leurs formes, jouent un rôle important dans la formulation du discours politique qui affecte la manière dont les personnes agissent, ce que les gens pensent, la façon dont les décideurs politiques priorisent les programmes et la façon dont les migrants prennent des décisions. Cela signifie que vous devez utiliser une terminologie appropriée, avoir une bonne compréhension de la façon de raconter ces histoires de manière éthique et professionnelle et savoir où trouver des idées d'articles.

Les journalistes jouent un rôle important dans la lutte contre les attitudes et les comportements négatifs à l'égard des migrants en sensibilisant aux risques ou aux situations de violations des droits de l'homme auxquels sont confrontés les migrants et en plaidant pour qu'ils cessent.

Ce chapitre cherche à fournir des conseils pratiques que les journalistes peuvent suivre lorsqu'ils adoptent une approche fondée sur les droits de l'homme pour rendre compte des problèmes liés à la migration.

6.1 Les mots justes

Au vu de la montée des discours xénophobes et anti-migrants, comme l'a déclaré l'OIM dans Initiatives pour les [Migration 2019 – Migration Governance : From commitments to actions](#): les professionnels des médias et les journalistes ont un rôle important à jouer dans la formation des perceptions.

La première étape consiste à vous assurer que vous utilisez les mots justes - des mots appropriés et précis. Le chapitre 1 a défini les termes clés dans le [Glossaire de l'OIM sur la migration](#) mais nous signalerons ici quelques problèmes courants.

Les mots comptent. Par exemple, les journalistes emploient souvent des termes inexacts comme « étrangers illégaux » ou ne font pas la distinction entre les demandeurs d'asile, les migrants, les réfugiés et les droits et la protection auxquels ils ont droit en vertu du droit international. L'utilisation d'un mot sur un autre peut avoir un impact direct sur la vie des hommes et des femmes. Elle peut également avoir une influence extraordinaire sur les politiques et les décideurs. Réfléchissez bien aux mots que vous choisissez dans votre histoire.

Cela signifie quelque chose de spécifique lorsque vous qualifiez quelqu'un de « réfugié » - ou pas. Les réfugiés ont droit à une protection et ont un statut spécifique en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et des instruments juridiques régionaux relatifs aux réfugiés.

Un autre exemple est l'utilisation de la « crise des migrants ou des réfugiés » qui fait du peuple un problème alors qu'il s'agit en fait d'une « crise de la politique des migrants ».

De même, le mot « illégal » a une connotation juridique qui ne permet pas au migrant de plaider sa cause. Il est généralement considéré comme inapproprié de traiter les personnes qui commettent des actes répréhensibles comme des criminels jusqu'à ce qu'elles soient reconnues coupables. Là encore, dans le contexte de la migration, les personnalités publiques et les médias utilisent le mot « illégal » tous les jours. L'entrée, les séjours et les activités professionnelles irréguliers ne devraient pas être - et ne le sont pas dans de nombreux pays - des délits, mais plutôt des infractions administratives. Ne pas faire de distinction entre les deux termes renforce les stéréotypes négatifs sur les migrants irréguliers en tant que criminels. Un meilleur terme est : « migrant irrégulier ».

Il est souvent difficile pour les équipes éditoriales d'utiliser la bonne terminologie. La discussion sur le poids des mots soulève des questions éthiques, politiques et juridiques et vous devriez avoir ces discussions dans vos rédactions.

Lorsque vous commencez à travailler sur votre sujet, demandez-vous comment vous décrivez les histoires de migration ? Vous devez être guidé par une prise de décision éthique à chaque étape. Posez-vous ces questions :

- ▶ Quelle est ma motivation ?
- ▶ Pourquoi est-ce que j'utilise ces mots et pas d'autres ?
- ▶ Est-ce que je perpétue des stéréotypes ?

Pensez également à la façon dont vous racontez vos histoires de migration et pourquoi vous les racontez comme vous le faites.

Respecter la dignité des migrants. Évitez d'utiliser un langage et des métaphores déshumanisants qui présentent la migration comme une forme de catastrophe naturelle (souvent une inondation), ou les migrants comme des animaux, en particulier des insectes (« essaims »).

Dénoncer le discours de haine. Évitez les expressions stéréotypées et négatives faisant référence à l'origine ethnique des suspects, par exemple, les couvertures de crime mettant l'accent sur le statut de séjour légal d'une personne (OIM, 2018d). Le Ethical Journalism Network a développé [un outil utile](#) (en anglais) et rappelle aux journalistes que ce n'est pas parce que quelqu'un a dit quelque chose de scandaleux que cela est digne d'intérêt.

6.2 Trouver des idées de sujets

Les journalistes ont souvent du mal à trouver des idées de sujets et, par conséquent, ils ont tendance à se fier excessivement aux communiqués de presse et à la couverture d'événements plutôt qu'au journalisme hardi. De même, si le sujet ou le domaine sont nouveaux pour un journaliste, il ne saura pas où trouver des informations. Quelles personnes devraient-ils

interviewer ? Où pourraient-ils trouver des données ? Ce chapitre cherche à résoudre ce problème.

L'un des défis auxquels les journalistes peuvent être confrontés est de trouver un équilibre entre les reportages d'intérêt humain et les reportages analytiques plus larges qui examinent les causes, les conséquences et les politiques de la migration. « Les spécialistes du journalisme sur la migration ont soutenu que la migration est difficile à couvrir parce que c'est une histoire qui suinte, plutôt que de se rompre - donc la nouvelle d'un navire de contrebande qui coule est plus facile à traiter que les défis sociopolitiques, démographiques et économiques massifs de l'ensemble du phénomène. », a écrit Giovanna Dell'Orto, professeur de journalisme à l'Université du Minnesota, dans un article publié en janvier 2017 (Dell'Orto, 2017).

Certains journalistes agissent plus comme des « touristes de catastrophes » que comme « des correspondants de la migration », a déclaré Anna Masera, rédactrice en chef du quotidien italien La Stampa, dans un article de 2016 (Albeau, 2016). Ils créent « une narration émouvante sans vraiment expliquer la politique, en donnant les données ou en contextualisant les données », a-t-elle dit, ajoutant que la simple publication de photographies haute résolution de la crise ne suffit pas (GIJN, 2019).

Bien qu'il puisse y avoir des complexités dans la couverture de la migration, il existe également des histoires liées à la migration un peu partout.

Pensez, par exemple, à la couverture de la migration **à différents niveaux** : national, régional, international. Chaque niveau offre un angle et une perspective différents et probablement une histoire complètement différente.

Pensez aussi aux histoires qui se concentrent sur **différents types de migrants** comme les rapatriés, les PDI, les réfugiés, etc. Regardez également les communautés d'accueil et comment elles s'adaptent et travaillent avec les migrants.

Regardez les **phases de la migration** et quelles phases affectent particulièrement votre pays, comme l'intégration et la réintégration.

Laissez les migrants raconter leurs histoires. Ces histoires peuvent prendre divers angles et peuvent également se concentrer sur la phase de migration. Par exemple :

- ▶ Profils de migrants qui se préparent à leur voyage, de manière régulière ou irrégulière : quelles sont leurs motivations ? Quelles connaissances ont-ils et comment obtiennent-ils des informations ? À quels risques ont-ils été confrontés ou vont-ils être confrontés ? Comment planifient-ils le voyage ? Quelles sont leurs craintes et leurs vulnérabilités ? Quels problèmes juridiques, le cas échéant, ont-ils rencontrés ?
- ▶ Profils des migrants en route : à quels risques et vulnérabilités sont-ils confrontés ? Quel soutien ont-ils ? Quels mauvais traitements, le cas échéant, ont-ils subis ? Quelles ont été leurs conditions de voyage ?
- ▶ Profils des migrants qui se trouvent dans un centre d'accueil ou de transit : quelles sont les conditions ? Quels doutes et questions ont-ils ? Quel soutien reçoivent-ils ?
- ▶ Profils des migrants dans un pays d'accueil : quelles opportunités économiques, éducatives et autres ont-ils eues ? Qu'est-ce qui leur manque, le cas échéant, chez eux ? Quelles

histoires ont-ils sur les contributions à leur pays d'accueil, les contributions à leur pays d'origine, l'intégration, le racisme, l'exclusion, le fait de vivre loin, la pression familiale ?

- ▶ Profils des rapatriés : quelles ont été leurs expériences en matière de réintégration ? À quelles pressions sociales, le cas échéant, ont-ils été confrontés ? Pourquoi sont-ils revenus ?

N'oubliez pas les **familles de migrants** car elles ont également des histoires importantes à partager. Leurs histoires peuvent inclure des sujets tels que :

- ▶ Soutien des membres de la famille qui ont émigré : contributions culturelles et économiques à la famille et à la communauté.
- ▶ Difficultés liées à l'absence : préoccupations et vulnérabilités, manque de ressources dans la familiale
- ▶ Pression sociale et familiale.
- ▶ Changement de la cellule familiale : séparation, distance, dynamique structurelle, changement des liens affectifs, indépendance des migrants, impact de la technologie.



Il existe de nombreuses autres idées de sujets possibles, notamment :

- Importance de la diaspora, soutien et liens avec les pays d'origine et d'accueil.
- La contribution des migrants dans les pays d'accueil ou de retour dans les pays d'origine.
- Migration induite par le changement climatique et la dégradation de l'environnement.
- Aspects historiques / géographiques / ethnologiques de la migration.
- Migrer pour des raisons de sécurité : migrants contraints de fuir un conflit ou un contexte menaçant, migration perçue comme source d'instabilité et de nouveaux conflits.
- Migration légale (traités internationaux / régionaux).
- Migrer pour le « confort », ceux qui ont le choix de choisir où ils veulent vivre.
- Migrer pour le regroupement familial.
- Migrer pour « découvrir le monde », pour les voyages, la diversité et les rencontres.
- Migrer pour étudier.
- Migration et arts : comment la migration est-elle perçue dans les arts ? L'art comme moyen d'ouverture à l'autre, moyen de mixité, de diversité, d'intégration, de partage et d'éducation.
- Migration et sports.
- Migrations et communautés d'accueil et rôle / s que jouent les migrants dans les communautés d'accueil.
- Migration et fuite des cerveaux.
- Migration et exode rural.
- Migration et COVID-19.

Les journalistes devraient également réfléchir à la manière la plus efficace de raconter leur histoire. Lequel des nombreux formats serait le plus approprié ?

- ▶ Couverture d'actualités
- ▶ Portraits
- ▶ Émissions interactives / talk-shows
- ▶ Documentaires et magazines (court, moyen et long)
- ▶ Éditoriaux / opinions
- ▶ Graphiques
- ▶ Features

6.3 Recherche de sources

Une fois que l'on a une idée de sujet, l'étape suivante consiste à trouver des données et une documentation fiable. Mais où trouvez-vous les sources appropriées ?

Recherche de sources : personnes

Connectez-vous avec les migrants. Incluez une variété de sources, établir le contact avec les migrants, les groupes de réfugiés, les militants et les organisations non gouvernementales (ONG) qui peuvent fournir des informations vitales. Il est important de faire entendre la voix des migrants et de refléter l'aspect humain de la migration, de plaider et de rendre compte de la crise humanitaire et / ou de la violation des droits de l'homme.

- ▶ Communautés (familles, diaspora, migrants)
- ▶ Autorités et institutions locales, nationales et micro-locales
- ▶ Agences des Nations Unies telles que l'OIM
- ▶ Organisations internationales / ONG
- ▶ Organisations nationales et organisations de la société civile
- ▶ Agences de coopération internationale
- ▶ Institutions / commissions internationales et régionales
- ▶ Universités, think tanks et centres de recherche
- ▶ Médias
- ▶ Réseaux sociaux et sites Web pertinents
- ▶ Des médias sociaux

Une fois qu'un journaliste a identifié les personnes ressources qui prendront la parole, il doit s'assurer de les protéger, en particulier celles qui peuvent être vulnérables telles que les personnes victimes de la traite. Ceci est discuté plus en détail au chapitre 8.

En raison de la vulnérabilité des migrants, les journalistes doivent s'assurer **d'obtenir leur consentement avant** toute interview. Cela peut prendre la forme d'un formulaire de consentement écrit ou d'un consentement verbal enregistré. Sachez que même avec le consentement, le journaliste devra évaluer les risques potentiels auxquels la personne peut faire face en faisant l'interview et si l'histoire est publiée ou diffusée. Parfois, les sources ne réalisent pas les conséquences de la publication de leur histoire ou de leurs informations sur les réseaux sociaux, par exemple.

Recherche de sources : la documentation

La collecte de données et leur inclusion dans vos histoires est un élément essentiel pour la plupart des histoires. Nous connaissons peut-être la situation dans son ensemble, mais nous n'obtiendrons pas une image précise des détails sans données. En fonction de ce que vous recherchez, il existe une variété d'endroits où vous vous rendez. Voici quelques organisations auxquelles vous pouvez vous adresser (en personne ou en ligne) pour trouver toutes sortes de données et d'informations.



Source de données

- Base de données du droit de la migration :
<http://www.imldb.iom.int/layouts/15/IML.Portal/AppPages/Home.aspx>
- Base de données des traités relatifs aux migrations :
<https://treaties.un.org/Pages/ParticipationStatus.aspx?clang=fr>
- Statistiques et données opérationnelles du HCR :
<http://popstats.unhcr.org/en/overview>
- Centre de surveillance des déplacements internes :
<http://www.internal-displacement.org>
- Votre département ou ministère national d'immigration est susceptible d'avoir des données.

6.4 Genre et migration

Sensibilité au genre et inclusion du genre dans la couverture de la migration

La migration est fortement sexuée. Les expériences de sortie, d'entrée, de voyage et autres sont sexuées et ont des implications différentes pour les femmes et les hommes. La migration des femmes vers des pays étrangers visait initialement à rejoindre leur mari. Cependant, une nouvelle tendance des flux migratoires mondiaux actuels est le taux croissant de femmes migrantes ayant des intérêts économiques indépendants cherchant à améliorer leurs conditions sociales et économiques (CEDEAO).

Augmentation du nombre de femmes migrantes dans l'emploi formel et informel

La participation des femmes migrantes à l'emploi formel et informel augmente en tant que stratégie de survie pour accroître les faibles revenus des ménages. Les travailleuses migrantes représentaient 3,6 millions de travailleurs en Afrique subsaharienne, soit près de 30 pour cent des travailleurs migrants, et ont un taux d'activité de 47,3 pour cent (OIT, 2018). En Afrique de l'Ouest, près de la moitié des migrants sont des femmes qui se déplacent à l'intérieur de la sous-région ou dans d'autres régions du monde ; la majorité sont des jeunes femmes peu qualifiées, bien que la région ait également des migrations féminines semi et hautement qualifiées. Les femmes migrantes constituent 46,7 pour cent des migrants en Afrique de l'Ouest (Fondation Mo Ibrahim, 2019).

Vulnérabilité des femmes migrantes

À chaque étape du processus de migration, les travailleuses migrantes, en particulier celles en situation irrégulière, sont vulnérables au harcèlement, à l'intimidation ou aux menaces pour elles-mêmes et leurs familles, l'exploitation économique et sexuelle, la discrimination raciale et la xénophobie, de mauvaises conditions de travail, des risques accrus pour la santé, traite, travail forcé et autres formes d'abus, servitude pour dettes, servitude involontaire et situations de captivité.

Stigmatisation des femmes rapatriées

Très souvent, le retour des femmes est plus difficile en raison de la stigmatisation et de la honte qu'elles ressentent à cause de leurs expériences telles que les abus sexuels. L'accompagnement psychosocial qu'elles reçoivent est une étape essentielle qui leur permet de se reconstruire et de renouer des liens avec leurs proches et leurs proches. Pour les femmes dont le voyage ne s'est pas terminé comme elles le souhaitaient, la réintégration offre des opportunités d'égalité entre les sexes et une seconde chance de réaliser des rêves perdus.

Obstacles à l'information

Des obstacles tels que la réduction des taux d'alphabétisation chez les femmes peuvent les empêcher de recevoir des informations partagées via la presse écrite. Les obstacles liés à la mobilité, ainsi qu'à l'accès à Internet, à la télévision et à la radio doivent également être pris en compte lors de la planification d'un événement ou du partage d'informations en ligne, à la télévision ou à la radio.

Les femmes ont 10 pour cent moins de chances que les hommes de posséder un téléphone portable et les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes au sein du ménage indiquent que les femmes n'ont peut-être qu'un accès contrôlé ou restreint aux téléphones ou à d'autres appareils.

Quelques points spécifiques à garder à l'esprit :

- ▶ **Langage** - Utilisez un langage sensible au genre.
- ▶ **Représentation** - Utilisez diverses sources et images dans vos histoires.
- ▶ **Protection des données, sécurité et consentement éclairé** - Les femmes sont souvent particulièrement vulnérables. Assurez-vous d'avoir un consentement éclairé et adoptez une approche « ne pas nuire ».
- ▶ **Se méfier des préjugés et des suppositions établies** - Évitez les conclusions sur le genre basées sur l'apparence d'une personne ou le son de sa voix.
- ▶ **Interview** - Demandez aux interviewés quels sont leurs noms et termes préférés.
- ▶ **Obstacles à la participation des femmes et des filles** - Soyez conscient des obstacles à l'accessibilité, à la langue, à l'alphabétisation et à la mobilité.

Les journalistes doivent être conscients des stéréotypes, par exemple, ne dépeindre les femmes que comme dépourvues de pouvoir ou comme des victimes. En outre, il faut également penser à comment les hommes pourraient être victimes et comment le contexte pourrait contribuer à la vulnérabilité des hommes. Les stéréotypes communiquent rarement des informations

précises sur les gens. Les généralisations fondées sur les normes et les rôles de genre peuvent être nuisibles car elles peuvent cacher des informations importantes sur les personnes en les dissuadant d'exprimer librement leurs besoins, capacités, priorités et expériences. En faisant certaines hypothèses sur les personnes, les stéréotypes de genre peuvent également contribuer à la discrimination fondée sur le sexe. Dans les cas extrêmes, les stéréotypes de genre peuvent même encourager la violence sexiste. Il est essentiel de montrer la diversité des genres dans toutes les communications. N'oubliez pas que la représentation des sexes n'est pas seulement un ratio et une quantité, mais qu'elle dépend également de la diversité des rôles représentés.

Enfin, nous devons également considérer les politiques de genre et de migration. Une [approche sensible au genre dans les politiques publiques de migration de main-d'œuvre](#) n'est pas largement appliquée. Presque tous les États membres de la CEDEAO ont élaboré ou prévoient de développer une politique nationale de migration ou ont mis en place un cadre stratégique similaire. L'inclusion d'une approche sensible au genre tiendrait compte des besoins, des contraintes et des opportunités des hommes et des femmes, ainsi que des éventuels effets et impacts différentiels des mesures de migration sur les hommes et les femmes.

La reconnaissance du rôle croissant des femmes dans la migration de main-d'œuvre et la promotion de l'égalité de chances et de traitement sont limitées. Il est nécessaire de mettre l'accent sur les dimensions spécifiques pertinentes pour les femmes migrantes, telles que l'accès aux soins de santé, la santé sexuelle et reproductive, le congé de maternité et la protection contre la violence et le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel. Les progrès juridiques et politiques aideront à promouvoir les droits des travailleuses migrantes et l'égalité des chances dans le contexte du processus de migration.

6.5 L'impact des images

Nous connaissons tous le pouvoir des images et le dicton « une image vaut mille mots ». Dans de nombreux cas, nous avons vu à quel point cela est vrai lorsque nous couvrons des questions liées à la migration.

Il est nécessaire de souligner l'importance de décrire la migration dans toute sa complexité. D'autres représentations, d'autres images du migrant existent à côté de celle de la tragique victime du naufrage. Elles peuvent jeter un autre éclairage sur la réalité des migrants. Expliquez comment les médias peuvent utiliser des images de migration, délibérément ou involontairement, de façon telle que cela renforce les mythes et à justifie certains points de vue.

N'oublions pas que l'utilisation d'images de migration, délibérément ou involontairement, peut renforcer les stéréotypes et les perceptions négatives. Réfléchissez à deux fois avant de prendre des [photos et des vidéos](#) des personnes en détresse. Il y a de sérieuses questions éthiques à prendre en considération dans de tels cas. Demandez-vous : pourquoi est-ce que j'utilise cette image et pas une autre ? Quelle est ma motivation ? Pensez aux effets de votre contenu visuel devenant viral via les médias sociaux et sur diverses plateformes numériques - est-ce votre intention ? Sinon, reconsidérez votre choix de visuel.

Demandez toujours aux migrants et aux réfugiés si vous pouvez prendre leurs photos. Certains peuvent être réticents ou dire non. De même, protégez toujours vos sources : assurez-vous d'avoir un consentement éclairé et que les images ne comportent pas de personnes identifiables - en particulier si cela peut les compromettre de quelque manière que ce soit.



N'oubliez pas : ne faites pas de mal.

Gardez toujours le contexte à l'esprit : votre photo est figée dans le temps, ou votre vidéo est utilisée sur plusieurs cycles d'actualités puis archivée. L'histoire des migrants et des réfugiés ne s'arrête pas là.

Quelles photos ? Pensez à l'impact potentiel, aux dommages, au contexte, à la motivation.

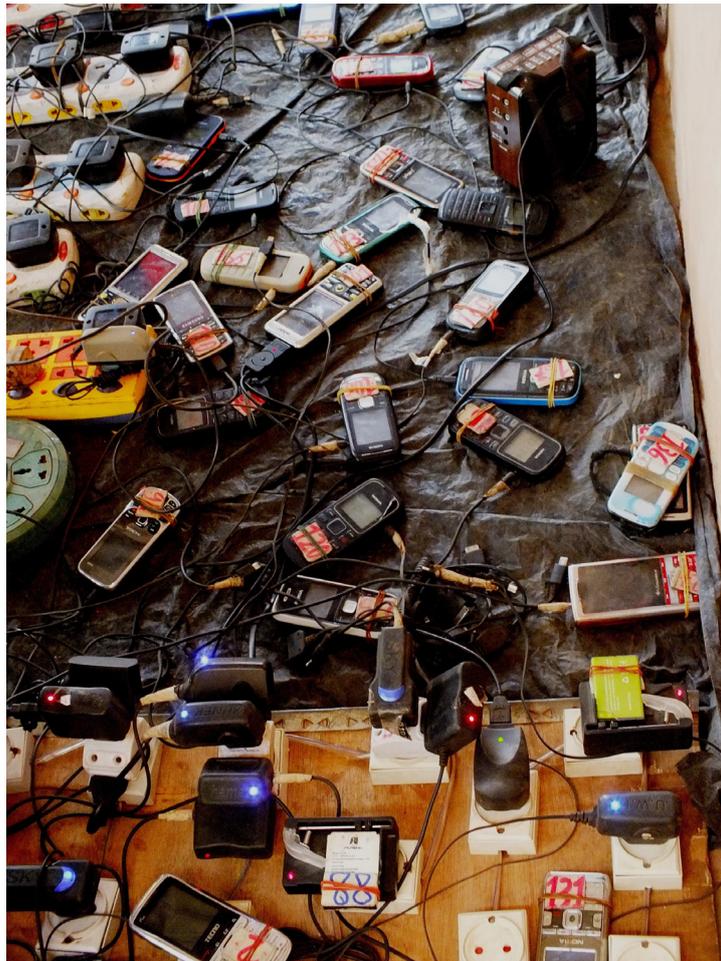


Photo 1. Marché des téléphones portables. Licencié sous CC0 1.0.

La photo des téléphones mobiles est une représentation fidèle de l'importance des téléphones portables dans la vie quotidienne des migrants qui, loin d'être isolés, sont en contact permanent, via les réseaux sociaux (Facebook) et les applications de messagerie et d'appel mobiles (Facebook Messenger, WhatsApp, Viber) avec leurs familles et amis. Sur la route de la migration, il est essentiel d'avoir un téléphone portable, qui peut être utilisé pour faire une myriade de choses - recevoir de l'argent, changer d'itinéraire, rester en contact avec la famille et les amis. Il est important de noter que les migrants peuvent également obtenir de l'aide, mais uniquement si les numéros des lignes d'assistance leur sont connus. Ceci est un exemple de la façon dont les journalistes peuvent aider - en veillant à ce que des informations critiques concernant les services soient disponibles pour les migrants.

Produire des vidéos où les réfugiés parlent et expliquent leur situation, donnent une voix aux communautés locales



Temps de réflexion

Voici deux photos similaires. Pensez à ce que vous choisiriez d'utiliser et pourquoi.



Photo 2. Migrants sur la plage. Source: UNHCR. Licencié sous CC BY-NC 2.0.



Photo 3. Migrants en route. Source: UNHCR. Licencié sous CC BY-NC 2.0.

7. Médias sociaux, technologie et migration

Les médias sociaux et la technologie jouent tous deux un rôle de plus en plus important dans la migration ainsi que dans les reportages sur les sujets de migration. Ce chapitre vise à faire la lumière sur la manière dont les journalistes peuvent utiliser efficacement les médias sociaux pour aider à raconter leur histoire ainsi que sur la manière d'éviter les pièges courants des médias sociaux.

7.1 Migration et technologie : une introduction

La responsabilité des médias de fournir un compte rendu objectif et équilibré de la migration dans le monde n'a jamais été aussi importante. Non seulement l'importance politique de la migration est indéniable et fréquemment fébrile, mais la capacité de diffuser rapidement la désinformation pour influencer le discours public s'est élargie. Et jamais auparavant le rôle de la technologie n'a été aussi important à la fois dans l'acte de migration mais aussi dans la couverture médiatique de celle-ci.

La technologie des télécommunications est l'un des **facteurs habilitants** les plus importants qui contribuent à faciliter la migration. D'une part, vous avez la migration sur application mobile, mais d'autre part vous avez **le désordre et la désinformation** qui sont de plus en plus déployés dans le cadre de poursuites tactiques du pouvoir, avec des impacts négatifs sur le discours public, politique et des médias sociaux, sur les valeurs sociétales et sur des questions de politiques publiques telles que la migration, les déplacements et les migrants (y compris les réfugiés).

Les médias sociaux peuvent être utiles pour les migrants. Il existe de nombreuses applications mobiles que les migrants utilisent pour leur faciliter la vie. La technologie des migrants a la capacité de soutenir les migrants tout au long du cycle de migration, y compris comme moyen de soutenir une migration sûre, régulière et ordonnée.

L'utilisation d'applications pour partager des informations en temps réel, y compris pour soutenir les passages clandestins des frontières, ainsi que la consolidation des plates-formes de médias sociaux pour connecter des groupes géographiquement dispersés ayant des intérêts communs, a soulevé des questions valides concernant l'utilisation de la technologie pour soutenir la migration irrégulière, mais également pour permettre aux migrants d'éviter les trafiquants de migrants abusifs et exploités.

Le revers de la médaille est que l'utilisation des médias sociaux dans le trafic de migrants a connu une croissance exponentielle ces dernières années. Les passeurs utilisent les médias sociaux pour : faire la publicité de leurs services, fournir des informations sur les itinéraires de migration ; ainsi que pour faciliter la communication. Les migrants utilisent également de plus en plus les médias sociaux, à la fois au stade préparation pour le départ (par exemple pour entrer en contact avec des passeurs) et pendant les voyages (par exemple pour communiquer et recevoir des informations sur les itinéraires de migration). L'utilisation des médias sociaux par les migrants diffère selon la nationalité, l'appartenance ethnique et la région d'origine, ainsi que selon la disponibilité d'Internet ainsi que le niveau d'éducation du migrant.

Alors, quel est le **lien entre la migration et la technologie et comment les journalistes peuvent-ils utiliser la technologie** et les médias sociaux dans leur couverture de la migration ?

En répondant à la première question, il est important de noter que la migration est étroitement liée à la technologie et à l'innovation. La technologie est de plus en plus critique tout au long du processus de migration, en particulier les nouvelles formes de technologie. Ces dernières années, par exemple, nous avons été témoins de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les migrants pour recueillir des informations et des conseils en temps réel pendant les voyages de migration ; une question qui suscite de l'intérêt et, parfois, des inquiétudes.

L'utilisation des TIC, telles que les applications pour partager les dernières informations, y compris pour soutenir les passages clandestins des frontières, ainsi que la consolidation des plateformes de médias sociaux pour connecter des groupes géographiquement dispersés ayant des intérêts communs, a soulevé des questions valides concernant l'utilisation de la technologie pour soutenir la migration irrégulière, ainsi que pour permettre aux migrants d'éviter les passeurs de migrants abusifs et exploités et les trafiquants d'êtres humains.

En raison de l'accès toujours croissant aux technologies émergentes à faible coût, les migrants ont également développé des applications pour favoriser une meilleure intégration dans les pays d'accueil, tout en maintenant des liens sociaux et un soutien financier avec leurs familles et leurs sociétés dans leur pays d'origine, notamment grâce à la prévalence croissante du «mobile money» (OIM, 2020).

Les discussions récentes se sont également tournées vers la **technologie blockchain** et ses conséquences pour la migration, en particulier pour les transferts de fonds, mais aussi pour les identités numériques et la mobilité mondiale. La technologie des médias sociaux a également un impact de plus en plus grand sur la politique migratoire, avec une vague d'activisme d'extrême droite sur les plates-formes de médias sociaux cherchant à influencer les débats politiques et finalement les décisions politiques.

Comment les migrants utilisent-ils la technologie ? De nombreux migrants comptent sur les smartphones pour trouver un passage sûr. Les cartes et le GPS aident à tracer le meilleur parcours. Les applications de messagerie offrent une bouée de sauvetage à vos proches. Les applications de tous types aident à trouver un endroit où dormir, à traduire des langues étrangères, à offrir des conseils sur ce qu'il faut emballer et à gérer l'argent. Tant de besoins sont satisfaits avec le mobile.

Selon un récent rapport de la Commission européenne (CE), Facebook, WhatsApp et Viber sont plus couramment utilisés comme canaux de communication que comme plates-formes pour

recueillir des informations sur la migration. En comparaison, Twitter et Skype sont rarement utilisés pour communiquer ou obtenir des informations sur la migration. Le rôle principal des médias sociaux dans la migration est de faciliter la communication privée entre les migrants, les migrants potentiels et leurs réseaux. Cependant, il a d'importantes fonctions secondaires et tertiaires :

- ▶ Mettre en relation les migrants avec les passeurs.
- ▶ Élargir les réseaux de la diaspora des migrants - les migrants en route et en Europe ont utilisé les médias sociaux, principalement Facebook, pour se connecter avec d'autres membres de la diaspora. Les migrants ont ensuite utilisé ces contacts comme source d'informations pour le voyage (CE, 2016).

Bien que les médias sociaux ne soient pas le principal outil par lequel les migrants reçoivent des informations sur la migration, les médias sociaux tels que Facebook et WhatsApp sont des canaux de communication couramment cités avec la diaspora en Europe utilisés par les migrants en transit. En tant que tels, les médias sociaux sont importants pour **connecter les migrants** à d'autres personnes, plutôt que comme source d'informations sur la migration (CE, 2016).

Mais tous n'ont pas accès à cette technologie. Il n'est pas surprenant que les migrants porteurs de smartphones soient ceux qui pourraient se les offrir chez eux. Et s'accrocher à l'appareil lors de voyages difficiles n'est pas une mince affaire. Les gardes-frontières confisquent souvent les téléphones portables aux points de contrôle gouvernementaux (Brunwasser, 2015). Et même ceux qui ont un téléphone n'ont pas toujours accès à Internet ou aux applications et services qui pourraient les aider (Ram, 2015).

Internet et les médias sociaux jouent également un rôle croissant dans le recrutement et la distribution de matériel d'exploitation parmi les **trafiquants**. En utilisant ces plates-formes, les groupes organisés, quelle que soit leur taille, sont de plus en plus en mesure d'utiliser la publication ouverte en temps réel (non organisée) pour déformer les récits afin de tenter de réaliser des changements dans les décisions politiques (et de politiques publiques). Dans l'ensemble, la façon dont nous - en tant que pays, en tant que communautés et de plus en plus en tant que groupes transnationaux fondés sur des valeurs - décrivons et discutons de la migration entre nous-mêmes et avec les autres est façonnée par les changements massifs du paysage médiatique.

Des recherches récentes sur ces changements ont été entreprises en utilisant une analyse de méga données sur Twitter, par exemple, constatant que certains groupes se livrent à un « enchevêtrement » de messages afin de présenter les réfugiés et autres migrants comme négatifs, quels que soient les faits (OIM, 2020).

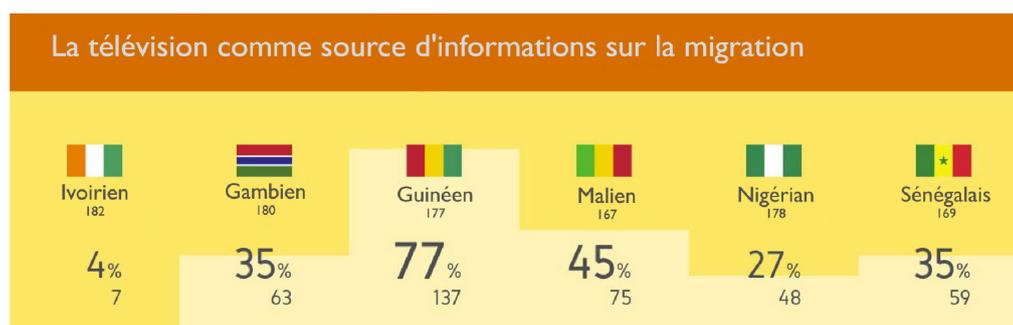


Figure 5. La télévision comme source d'information sur la migration. Source: Commission Européenne (2017).

Fréquence d'accès aux réseaux sociaux

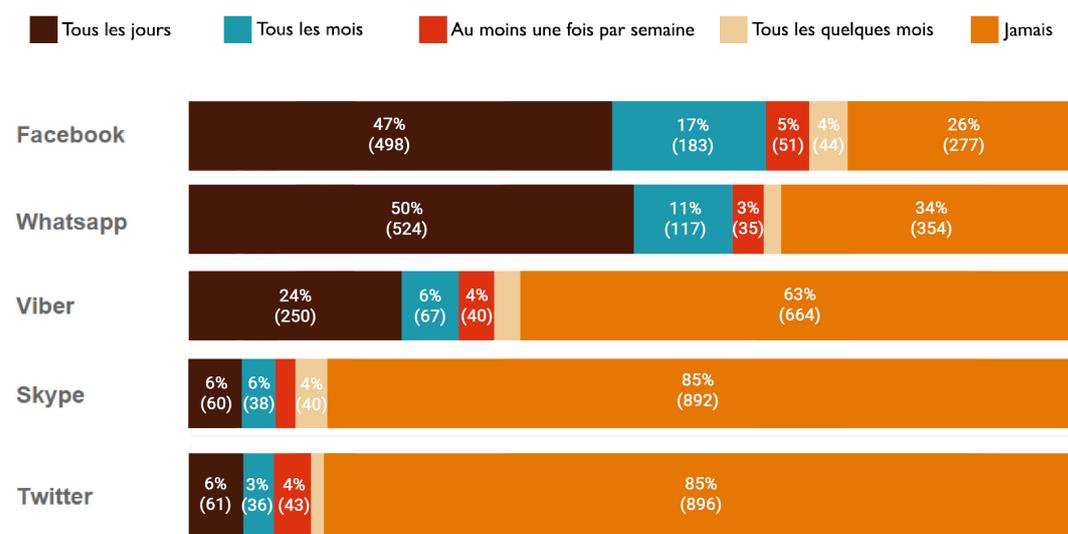


Figure 6. Fréquence de l'accès des migrants aux médias sociaux. Source: Commission européenne (2017).

Alors, que peuvent faire les journalistes ? Des discussions publiques équilibrées exigent un examen plus approfondi du « faux » contenu des médias sociaux, notamment en favorisant une meilleure compréhension des responsabilités qui vont de pair avec la liberté d'expression. Il s'agit actuellement d'un problème brûlant dans de nombreuses régions du monde, des régimes réglementaires plus stricts étant activement envisagés ou ayant été mis en place. C'est là que les journalistes entrent en jeu.

De nombreux journalistes en Afrique de l'Ouest comptent sur les réseaux sociaux pour recueillir et partager des informations et pour trouver des sources d'informations. Mais les médias sociaux regorgent également de mésinformation et de désinformation, y compris à propos de la migration.

Lorsque les journalistes utilisent les médias sociaux, ils doivent appliquer les bonnes pratiques journalistiques. Parmi elles :

- ▶ **Ne cédez pas à l'immédiateté**
Le « flux » et l'immédiateté qui caractérisent les réseaux sociaux peuvent être un « piège » pour les journalistes, tentés de céder à la « course à l'information » au détriment de la vérification de l'information. Avez-vous demandé la confirmation d'experts ?
- ▶ **Vérifiez vos faits. Identifiez et vérifiez l'auteur du message et des informations avant de les utiliser ou de les partager**
Qui est l'auteur des informations ? Recherchez la source principale des informations (pas seulement l'identité de l'utilisateur qui a partagé les informations). Si l'auteur est inconnu, faites attention ! Fiez-vous plutôt aux médias établis et aux sources connues. Lorsque vous disposez d'informations dont la source n'est pas vérifiée et / ou vérifiable, adoptez une approche de précaution.
- ▶ **Vérifiez la date des informations (et l'auteur)**
Méfiez-vous des anciennes publications qui « reviennent » lorsqu'elles sont largement partagées. Le risque est de les considérer comme récentes.

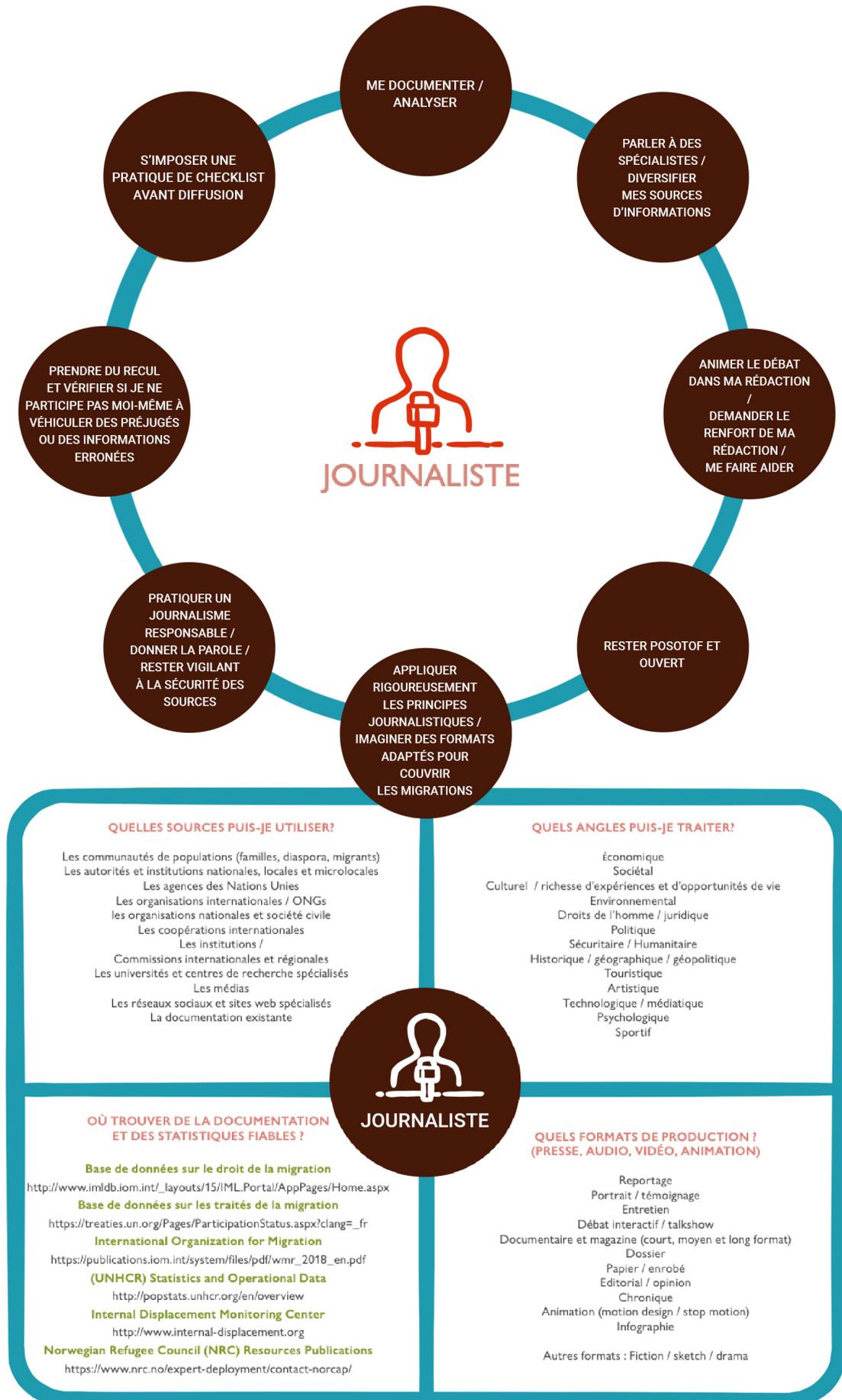


Figure 7. Couverture médiatique sur les migrations : Guide pratique pour les journalistes. Source: OIM (2018c).

- ▶ **Soyez prudent avec la popularité des « posts »**
Le nombre d'engagements n'est pas une garantie de fiabilité et de vérité. Il est très facile d'acheter des « likes » sur les réseaux sociaux.
- ▶ **Ne cédez pas au sensationnalisme et aux images trop puissantes ou « chargées »**
Comme tout journaliste professionnel, ne laissez pas vos émotions vous guider. Même si le thème parle de ses instincts et réflexes humains, le journaliste doit garder « la distance » de la réflexion et suivre les principes de la profession.
- ▶ **Citez et créditez votre source si vous réutilisez ou partagez des informations**
Soyez transparent sur vos sources, SAUF pour des raisons de sécurité. Utilisez des mesures techniques pour garder les sources anonymes si nécessaire.
- ▶ **Soyez prudent avec les données numériques personnelles que vous laissez derrière vous**
Le Web se souvient de tout et vous pouvez être identifié grâce à votre historique de navigation. N'oubliez pas que les informations relayées sur les réseaux sociaux peuvent se répandre dans le monde entier et provoquer des cascades de réactions, sans que nous puissions y remédier facilement. La publication d'informations inexacts ou incomplètes peut facilement être ratée et avoir des conséquences désastreuses. Vous pouvez être tenu responsable d'une erreur que vous avez commise pendant des années. Pensez à votre fiabilité et à celle de votre organe.
- ▶ **Soyez conscient de votre parcours numérique**
Tout comme le Web se souvient de tout, sachez que l'utilisation de la technologie (téléphone portable, ordinateur) peut laisser une trace numérique qui peut alerter les autorités ou d'autres acteurs de votre localisation et ainsi vous mettre en danger.

7.2 Vérification des faits : identification d'éventuelles erreurs et désinformations

Il existe un corpus de données et de preuves en constante augmentation et en amélioration qui peuvent nous aider à mieux comprendre les caractéristiques de base de la migration et leur évolution - ainsi qu'à comprendre comment le contexte dans lequel la migration se produit évolue. Ceci est de plus en plus important car les débats publics, jonchés de désinformation et de contre-vérités, sont de plus en plus en mesure d'utiliser l'expansion continue des plateformes de médias sociaux pour déformer et donner une mauvaise image de la migration et des migrants.

Le rôle du journaliste est de vérifier tout ce qu'il fait et ce n'est pas différent lorsqu'il s'agit d'histoires liées à la migration. En fait, en raison du volume considérable de fausses informations et de désinformations liées à la migration, le rôle de vérification des faits est essentiel.

Alors, comment les journalistes peuvent-ils vérifier les informations ? Une option consiste à se rappeler les discussions du chapitre 6 sur la recherche de sources et de données. C'est très utile pour la vérification des faits.

Deuxièmement, il existe de nombreuses organisations de vérification des faits. Le réseau international de vérification des faits de l'Institut Poynter comprend Africa Check (<https://africacheck.org>) et des sites

en anglais et en français. Le site comprend un « Info Finder » sur des sujets tels que la migration et fournit des faits par sujet ainsi que des didacticiels sur la façon de vérifier les faits.

Troisièmement, effectuez votre propre vérification des faits en suivant ces étapes (adapté de africacheck.org) :

1. Où sont les preuves ? Demandez des preuves et si elles ne sont pas fournies, il y a probablement un problème avec l'information.

2. Les preuves sont-elles vérifiables ? Pouvez-vous tester l'exactitude des preuves fournies ? Encore une fois, si cela ne peut être fourni, il y a probablement un problème.

3. Les preuves sont-elles solides ? En d'autres termes, posez-vous ces questions :

- ▶ La source pourrait-elle savoir ce qu'elle prétend savoir ?
- ▶ S'il y a des données, quand ont-elles été recueillies ?
- ▶ L'échantillon était-il suffisamment grand ? Était-ce complet ?
- ▶ Comment les données ont-elles été collectées ?
- ▶ Regardez l'image plus large

4. Sources de données, experts et foule. Les données, les experts et le crowdsourcing peuvent aider à vérifier une réclamation si la source ne fournit pas la preuve.

5. Repérer les faux. Les photos et les vidéos sont souvent utilisées et il est souvent difficile de savoir si elles sont réelles ou fausses. Des outils comme TinEye, Google Reverse Image et Yandex peuvent tous vous aider à savoir si une image ou une vidéo a été utilisée en ligne ailleurs ou quelle est l'origine de l'image.

6. Soyez persévérant. La vérification et la vérification des faits et le fact-checking peuvent être frustrants et chronophages, mais ils sont un aspect critique du journalisme. La persévérance est essentielle.

7. Soyez ouvert. Tout le monde n'aimera pas ce que vous décrivez, mais si vous pouvez soutenir votre contenu et vos vérifications des faits, et expliquer votre méthodologie, vous pourriez gagner quelques convertis en cours de route et vous protéger contre d'éventuelles poursuites judiciaires.

8. Voix des migrants : interviewer les migrants et leurs familles

L'interview est peut-être l'aptitude la plus importante en journalisme, mais c'est celle que beaucoup de journalistes considèrent comme facile et à laquelle ils préparent le moins. Les entretiens avec les migrants sont souvent plus délicats et les journalistes doivent prendre des mesures supplémentaires pour appliquer une approche sensible aux traumatismes lorsqu'ils interviewent des personnes affectées par la migration.

Avant de faire un entretien, assurez-vous d'avoir collecté des **informations de base et des recherches** afin que vous puissiez mieux comprendre et évaluer les types de situations que les personnes interrogées ont vécues.

Ce chapitre vise à fournir des conseils pour interviewer les migrants et leurs familles.

8.1 Identification et protection

Les migrants sont souvent vulnérables et peuvent ne pas vouloir parler aux membres des médias. En raison de la vulnérabilité des migrants, les journalistes doivent s'assurer **d'obtenir leur consentement avant** toute interview. Voir le chapitre 3 pour plus d'informations à ce sujet.

Les journalistes doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour **s'assurer que leur source se sent en sécurité** et peut se détendre pendant l'entretien ; cela comprend la recherche d'un endroit sûr pour mener l'interview. Vous voudrez peut-être aussi avoir une autre personne présente pendant que vous faites l'interview. Sachez qu'interviewer une personne a le potentiel d'améliorer son profil et de la mettre sous pression ou de la soumettre à la jalousie, à la suspicion ou à la stigmatisation.

Les journalistes devraient informer leurs sources que l'histoire sera accessible à tous. Certains peuvent être d'accord avec cela, tandis que d'autres peuvent craindre que leur nom n'attire l'attention des autorités et ne veulent pas que leur nom soit accessible au public. Les journalistes ont l'obligation de les avertir des conséquences potentielles de la couverture médiatique, y compris l'attention non désirée des forces de l'ordre et les ramifications de la diffusion mondiale sur Internet. Mais si la personne ressource sait tout cela et choisit d'aller de l'avant, les journalistes doivent respecter ce choix.

Interviewer des migrants, des réfugiés, des survivants du trafic des êtres humains et des mineurs est différent de demander à un fonctionnaire de fournir des statistiques ou une opinion sur la migration. Les journalistes doivent faire preuve de sensibilité, comprendre si la personne interrogée hésite à répondre, a été exposée à des événements potentiellement traumatisants, a peur des autorités, craint de mettre en danger la vie d'êtres chers laissés derrière, craint un retour forcé ou souhaite protéger sa vie privée.

Si une source demande à rester anonyme, elle ne doit pas partager d'informations pouvant conduire à son identification. Les personnes vulnérables courent un risque accru lorsque des informations telles que leur vrai nom ou des détails personnels sont partagées. Changer de nom ou utiliser des initiales, prendre des photos « anonymisées », donner le nom d'une région plutôt que d'une ville, etc., indiquez clairement au public que l'identité a été modifiée afin de protéger la source.

La situation est encore plus délicate avec les mineurs, surtout s'ils ne sont pas accompagnés, ont perdu leurs proches et n'ont nulle part où aller. Les journalistes doivent prendre en compte qui a les droits sur les photos et vidéos qu'ils tournent. Si ces droits sont uniquement ceux du journaliste ou de l'organe de presse, cela doit être expliqué à la personne interviewée (Abu-Fadil). Le Dart Center for Journalism and Trauma fournit des directives sur l'interview des enfants et constitue un bon point de départ.

Les journalistes doivent également être conscients de leur propre sécurité lorsqu'ils couvrent des histoires liées à la migration.

8.2 Poser les bonnes questions

Les migrants ont des choses intéressantes à dire sur les pays qu'ils traversent et les sociétés dans lesquelles ils s'installent. Les migrants sont interrogés dans des situations critiques, mais moins souvent invités à parler de leur réinstallation, de leurs expériences, de leur intégration dans la société du pays d'arrivée. Il est important de permettre aux migrants de s'exprimer surtout que cela renforce la crédibilité de l'histoire (OIM, 2019).

Les entretiens sont un élément clé des histoires de migrants et de réfugiés et doivent être gérés de manière professionnelle.

Les journalistes doivent apprendre le plus possible sur le sujet et la personne qu'ils envisagent d'interviewer avant même de demander un rendez-vous pour une rencontre. Pour des interviews efficaces, les journalistes doivent poser des questions ouvertes plutôt que des questions fermées (oui ou non). Écoutez et regardez attentivement et notez non seulement ce qui est dit, mais aussi comment cela est dit et ce qui n'est pas dit.

Il existe différents types d'interviews que vous ferez probablement lors de la migration de votre couverture. Certaines histoires peuvent avoir tout cela, d'autres peut-être juste un ou deux. Les types d'entretien comprennent :

- ▶ L'interview **portrait** : un entretien qui raconte l'histoire d'une personne, dans ce cas, il s'agira probablement d'un migrant, d'un membre de la famille ou d'une personne qui travaille avec des migrants.
- ▶ L'interview **témoignage** : une interview avec un témoin ou une personne ayant participé

à un événement ou affectée par un événement.

- ▶ L'interview **déclaration** : une interview avec une personne qui a une déclaration à faire ou une position à clarifier ; généralement des politiciens ou des fonctionnaires.
- ▶ L'interview **explication** : une interview avec une personne qui explique un événement ou un phénomène ; généralement des scientifiques, des experts, des universitaires.



Conseils à retenir

Avant :

- Identifiez-vous avant ou au début de l'interview.
- Brisez la glace et faites une bonne première impression. Faites-en sorte que votre interlocuteur se sente détendu.
- Obtenez l'orthographe et la prononciation du nom de votre interlocuteur. C'est une bonne façon de commencer une interview et de vous assurer que votre équipement fonctionne. Vous pouvez également vérifier les niveaux audio de cette façon.
- Expliquez comment le matériel sera utilisé.
- Dites à la source combien de temps l'interview est susceptible de prendre.
- Soyez prêt. Assurez-vous d'avoir fait des recherches sur le sujet, préparé vos questions et connaissez la personne que vous interviewez.
- Sachez ce que vous voulez tirer de l'interview. Quel est votre projet ? Quel est votre objectif ?
- Votre interlocuteur doit savoir quel est le sujet de l'interview, mais vous ne devez jamais poser vos questions à l'avance, sauf en cas de circonstances extraordinaires.
- Ne payez jamais pour une interview.

Pendant :

- Utilisez un interprète mais demandez-lui de poser les questions directement, de traduire avec précision et de ne pas faire de spéculations sur ce que dit votre source.
- Assurez-vous que les attentes sont comprises et gérées.
- Utilisez des questions de suivi pour avoir une vue d'ensemble.
- Donnez à la source suffisamment de temps pour répondre, mais ne la laissez pas faire des digressions.
- Demandez à la source de clarifier les réponses complexes ou vagues.
- Relisez les réponses si la source le demande, ou en cas de doute sur la formulation d'un élément crucial.

- Écoutez, écoutez, écoutez. Ne soyez pas esclave de vos questions. L'écoute mènera à des questions de suivi.
- Soyez persévérant mais courtois. Demandez, demandez et demandez à nouveau.
- Demandez des clarifications. Demandez des exemples.
- Ne soyez pas intimidé.
- Surveillez le langage corporel de votre interlocuteur.
- Prenez des notes pendant l'entretien. Notez les détails de l'emplacement, ce que la personne porte, tout ce qui ajoutera de la couleur à votre histoire. N'oubliez pas que l'un de vos rôles est celui d'observateur.
- Si votre source demande à parler de manière confidentielle ou « off the record », soyez prêt à répondre de manière appropriée.
- Ne forcez jamais votre interlocuteur à parler et méfiez-vous de la possibilité d'un nouveau traumatisme.
- À la fin de l'interview, demandez si la personne interviewée a quelque chose à ajouter ou si elle recommande d'autres personnes à qui vous devriez parler et si vous pouvez rappeler plus tard avec des questions.
- Utilisez toujours un langage et une terminologie appropriés.
- Ne posez pas deux questions en même temps.

8.3 Traumatisme et autres sensibilités

De nombreux migrants ont vécu ou ont été témoins de choses extrêmement difficiles ou indescriptibles. Sachez que les personnes que vous interviewez pourraient subir des flashbacks ou des pensées intrusives les amenant à revivre l'événement. Une partie de votre travail lors de ces entretiens est de ne pas nuire.

Il existe un certain nombre d'actions que les journalistes peuvent entreprendre pour minimiser les risques de tels résultats négatifs. Parmi ces actions :

- ▶ Assurez-vous que l'espace est sûr, accessible et confortable.
- ▶ Ayez quelqu'un d'autre avec vous.
- ▶ Assurez-vous que vous êtes à une distance raisonnable de la source - pas trop près.
- ▶ Limitez les contacts physiques.
- ▶ Assurez-vous que les rôles, les procédures et les objectifs sont clairement expliqués et compris.
- ▶ Demandez-lui si elle se sent à l'aise d'être filmée, photographiée et / ou enregistrée et dites-lui comment vous allez utiliser tout cela.

- ▶ Conduisez l'interview dans un espace sûr et privé : interviewer quelqu'un peut rehausser son profil et le mettre sous pression ou peut créer des soupçons ou l'exposer à la stigmatisation. En fin de compte, cependant, la source doit décider où mener l'interview.
- ▶ Familiarisez-vous avec les techniques de base au cas où l'individu commencerait à montrer des signes de stress excessif, de sorte que vous puissiez ramener l'individu vers la réalité.
- ▶ Écoutez tout ce dont la personne interrogée pourrait vouloir vous parler, même si cela n'est pas pertinent pour votre interview.
- ▶ Ne poussez pas. Rappelez à la personne qu'elle peut interrompre l'entretien à tout moment. N'insistez pas si la personne est anxieuse ou mal à l'aise avec une question particulière.
- ▶ Proposez de partager le reportage final.

Quand vous interviewez des victimes d'événements traumatisants (adapté de GIJN) :

- ▶ Demandez le consentement tout au long du processus.
- ▶ S'ils retirent plus tard leur consentement, n'utilisez pas l'interview (même si au début ils l'ont donné).
- ▶ Ils décident où vous les interviewez.
- ▶ Demandez-leur si vous pouvez faire des vidéos / photos ; ne supposez pas que c'est ok (faites-leur également savoir avant l'interview que vous pourriez vouloir des vidéos ou des photos et demandez à nouveau au moment où vous les prenez).
- ▶ Dans la mesure du possible, évitez de contester directement le récit de la victime (risque de re-traumatisation), mais validez les informations fournies par la victime avec des sources extérieures.
- ▶ N'accentuez pas la discrimination ou la stigmatisation. Assurez-vous que votre langage et votre choix de mots ne renforcent pas la discrimination fondée sur des motifs ethniques, religieux ou sociaux.
- ▶ Clôturez l'entretien sur un sujet moins sensible (par exemple, quelque chose sur la vie quotidienne, l'heure, la météo, etc.).



Après l'entretien, assurez-vous d'effectuer un contrôle de sécurité approfondi. Cela signifie :

- Dites à la personne interviewée que des souvenirs douloureux peuvent être plus présents pour elle après l'interview.
- Vérifiez si elle a accès à un système de soutien.
- Demandez-lui comment elle se sent maintenant qu'elle a parlé de son expérience.
- Référez-la aux services appropriés si nécessaire.

9. Travailler avec vos rédacteurs en chef

L'un des défis les plus importants dans la salle de rédaction est de faire en sorte que votre rédacteur en chef accepte votre idée de sujet. Habituellement, le problème n'est pas l'idée de l'histoire mais plutôt les contraintes de l'éditeur et / ou la façon dont l'histoire est présentée. Ce chapitre vise à améliorer votre compréhension du rôle d'un rédacteur en chef et à la manière dont vous pouvez présenter plus efficacement votre histoire.

9.1 Rôle des rédacteurs en chef

Les rédacteurs en chef sont les gardiens de la salle de rédaction et bien que vous soyez probablement au courant de la plupart de leurs rôles, il est peut-être utile de les répéter ici.

Voici quelques-unes des tâches des rédacteurs en chef :

- ▶ Superviser le travail de tout le personnel de la salle de rédaction.
- ▶ Attribuer des tâches aux journalistes, assurer la liaison avec les chefs de desk.
- ▶ Décider quels sujets seront publiés / diffusés / en ligne et être en mesure d'expliquer pourquoi.
- ▶ Allouer de l'espace et du temps dans les supports de publication/ émissions.
- ▶ Vérifier les problèmes juridiques et éthiques dans les contenus et la forme
- ▶ Responsable de la voix éditoriale du journal.
- ▶ Tenir le journaliste responsable.

Il est également utile de reconnaître les défis auxquels sont confrontés les rédacteurs afin que les participants sachent à quoi ils doivent faire face. Parmi ces défis :

- ▶ Contraintes de temps et d'espace.
- ▶ Pressions commerciales / financières.

- ▶ Les modifications prennent souvent plus de temps que prévu (donc plus le journaliste peut garantir la qualité et l'exactitude du contenu, mieux c'est).
- ▶ Souvent, ils doivent produire du contenu multimédia et / ou multi-plateformes.



Les rédacteurs en chef doivent comprendre la pensée centrée sur le public

Quel est notre public ? Que veut-il ? Où nous trouve-t-il ? Nous pouvons désormais mesurer et comprendre notre (nos) public (s) avec un degré de spécificité à la fois passionnant et terrifiant.



Les éditeurs doivent comprendre les supports de publication

Si des histoires peuvent désormais exister sur des applications mobiles, des plateformes sociales, des sites Web, des podcasts, etc., les éditeurs ne peuvent pas se permettre de ne saisir qu'un seul de ces canaux. Les éditeurs doivent développer une capacité à basculer cognitivement entre les formats.

La réalité est que la plupart des rédacteurs en chef n'ont jamais reçu de formation spécialisée pour faire leur travail, ils ont simplement gravi les échelons !

Alors, comment les journalistes peuvent-ils aider leurs rédacteurs en chef ? Les journalistes peuvent s'efforcer de faire ce qui suit pour répondre aux besoins et aux attentes de leur rédacteur en chef :

- ▶ Assurez-vous que les présentations sont dignes d'intérêt.
- ▶ Assurez-vous que les contenus sont clairement ciblés, courts et directs.
- ▶ Assurez-vous que les présentations sont opportunes.
- ▶ Assurez-vous que cela intéressera le public, ce qui signifie que vous devez avoir une bonne idée de qui est votre public.

9.2 Convaincre les supérieurs

De nombreux journalistes attendent simplement que leur rédacteur en chef ou leur chef de desk leur remette un texte, généralement sous la forme d'un communiqué de presse. Nous devons encourager les journalistes à être proactifs, à trouver des histoires par eux-mêmes (voir le chapitre 6) et parviennent à convaincre leurs supérieurs.

Les rédacteurs en chef sont des gens occupés et n'ont souvent pas le temps de connaître toutes les subtilités du sujet que le journaliste veut traiter. Le travail du journaliste est de faire **brève intervention de 60 secondes** ou dire une phrase qui frappe à votre rédacteur en chef avec les éléments suivants :

- ▶ Quelqu'un (migrant, rapatrié, membre de la famille, décideur, etc.)

- ▶ Fait quelque chose (met en place un espace de rencontre pour les rapatriés)
- ▶ Parce que (parce que partager leurs histoires peut les aider à se réintégrer)

Les journalistes doivent également être prêts à répondre à son supérieur lorsqu'il demande : **Pourquoi cela devrait m'intéresser ?**

De plus, dans ce monde du multimédia, il est probable que les rédacteurs en chef voudront savoir comment coller au mieux au public avec cette histoire particulière. Comment le journaliste se connectera-t-il initialement au public ? Et une fois que c'est fait ? comment pourraient-ils utiliser des éléments tels que les accroches, les groupes de médias sociaux et les événements en direct pour rester en contact avec le public en dehors de l'« événement principal », où qu'il se trouve (ce qui ne sera pas toujours connecté à votre narration).

Si vous devez présenter l'histoire sur différentes plates-formes, vous devez être prêt à expliquer comment vous le ferez également. Savoir où votre histoire apparaîtra vous aidera à planifier et à allouer les ressources en conséquence. Pensez à toutes les formes que votre narration pourrait prendre : site Web, journal, radio, médias sociaux, podcast, etc. De quels atouts et aide pourriez-vous avoir besoin pour faire de votre histoire et des éléments associés un succès ? Pensez à ces éléments : audio, vidéo, données, social, illustrations, photographies, marques / logos de marque.



Techniques pour présenter votre histoire

- Connaissez votre salle de rédaction ou votre organe de presse.
- Soyez concentré sur l'histoire.
- Indiquez les principales sources.
- Fournissez des détails techniques et logistiques.
- Donnez une date limite.
- Emballez soigneusement.

Enfin, rappelez-vous que le journalisme est un sport d'équipe ! Donc :

- ▶ Soyez ouvert et honnête avec vos collègues et créez un espace d'échange et de discussion.
- ▶ Assurez-vous que vous et vos collègues savez où obtenir des informations. La migration est un sujet complexe avec une myriade d'acteurs. Profitez des formations lorsqu'elles sont proposées et pensez à créer un rythme migratoire dans lequel vous avez un ou deux journalistes spécialisés dans les questions liées à la migration.
- ▶ Anticipez l'impact de l'histoire sur les médias, les sources du journaliste et le public.
- ▶ Assurez-vous que chacun respecte les bonnes pratiques éthiques et journalistiques.
- ▶ Ne vous concentrez pas uniquement sur les aspects négatifs. Il y a beaucoup d'histoires positives axées sur les solutions et liées à la migration.
- ▶ Ne cédez pas au sensationnalisme, au scoop et à la concurrence, en particulier lorsque

vous utilisez des images et des réseaux sociaux. Promouvoir un travail de qualité. Le public appréciera votre travail.

- ▶ Envisagez des projets de collaboration avec d'autres médias locaux, nationaux ou régionaux.

S'assurer que les journalistes ont abordé la totalité (ou la plupart) de ces éléments clés AVANT de présenter le rédacteur en chef est plus susceptible de convaincre votre supérieur et de garantir une histoire réussie.

Glossaire

DEMANDEUR D'ASILE

Une personne qui demande une protection internationale. Dans les pays avec des procédures individualisées, un demandeur d'asile est une personne dont la demande n'a pas encore été définitivement tranchée par le pays dans lequel il ou elle l'a soumise. Tous les demandeurs d'asile ne seront finalement pas reconnus comme réfugiés, mais chaque réfugié reconnu est au départ un demandeur d'asile.

LIBERTÉ DE MOUVEMENT

Un droit de l'homme comprenant trois éléments fondamentaux: la liberté de mouvement sur le territoire d'un pays (Art. 13 (1), Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948: « Toute personne a droit à la liberté de circulation et de résidence à l'intérieur des frontières de chaque État . »), Le droit de quitter tout pays et le droit de retourner dans son propre pays (art. 13 (2), Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948: « Chacun a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de retourner dans son pays »).

MIGRANT

L'OIM définit un migrant comme toute personne qui se déplace ou a traversé une frontière internationale ou à l'intérieur d'un État loin de son lieu de résidence habituel, quel que soit (1) le statut juridique de la personne ; (2) si le mouvement est volontaire ou involontaire ; (3) quelles sont les causes du mouvement ; ou (4) quelle est la durée du séjour. L'OIM se préoccupe des migrants et des questions liées à la migration et, en accord avec les États concernés, des migrants qui ont besoin de services de migration internationale.

MIGRATION

Déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée, incluant ainsi notamment les mouvements des travailleurs, des réfugiés, des personnes déplacées, des migrants économiques ou déracinées des personnes se déplaçant pour d'autres raisons, y compris le regroupement familial.

MIGRATION FACILITÉE

Migration régulière qui a été encouragée ou soutenue par les politiques et pratiques de l'État ou par l'assistance directe d'organisations internationales pour rendre l'acte de migration et de résidence plus facile, plus transparent et plus pratique.

MIGRATION IRRÉGULIÈRE

Migration internationale contrevenant au cadre légal du pays d'origine, de transit ou de destination. Il n'y a pas de définition universellement acceptée de la migration irrégulière. Dans la perspective du pays de destination, il s'agit de l'entrée, du séjour et du travail illégal dans le pays, impliquant que le migrant n'a pas les autorisations nécessaires ou les documents requis selon la loi d'immigration pour entrer, résider et travailler dans le pays en question. Dans la perspective du pays d'origine, l'irrégularité s'avère par exemple lorsqu'une personne franchit une frontière internationale sans un passeport ou document de voyage valide, ou ne remplit pas les exigences administratives pour quitter le pays. Il y a cependant une tendance à restreindre l'usage de terme « migration illégale » aux cas de traite des personnes et au trafic illicite de migrants.

MIGRATION DE RETOUR

Dans le contexte des migrations internationales, le mouvement des personnes rentrant dans leur pays d'origine après avoir quitté leur lieu de résidence habituelle et traversé une frontière internationale. Dans le cadre de la migration interne, le mouvement des personnes retournant vers leur lieu de résidence habituelle après en avoir déménagé.

PERSONNES DÉPLACÉES À L'INTÉRIEUR DE LEUR PAYS

Personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État.

RAPATRIEMENT

Le droit personnel d'un prisonnier de guerre, d'un détenu civil, d'un réfugié ou d'un civil de retourner dans son pays de nationalité dans des conditions spécifiques énoncées dans divers instruments internationaux

RÉFUGIÉ

Personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays » (Convention relative au statut des réfugiés, 1951 modifié par le Protocole de 1967, art. 1er a, § 2).

RÉIMPLANTATION

Dans le contexte des urgences humanitaires, les réimplantations doivent être considérées comme des évacuations humanitaires internes et sont comprises comme des mouvements à grande échelle de civils, qui font face à une menace immédiate de mort dans un contexte de conflit, vers des endroits du même pays où ils peuvent être plus efficacement protégés.

RÉINSTALLATION

La réinstallation et l'intégration de personnes (réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur du pays, etc.) dans une autre zone géographique et un autre environnement, généralement dans un pays tiers. Dans le contexte des réfugiés, le transfert des réfugiés du pays dans lequel ils ont cherché refuge vers un autre État qui a accepté de les accueillir.

RÉINTÉGRATION DURABLE

La réintégration peut être considérée comme durable lorsque les migrants ont atteint un niveau d'autonomie économique, de stabilité sociale au sein de leurs communautés et de bien-être psychosocial leur permettant de faire face aux défis inhérents au retour.

RETOUR VOLONTAIRE ASSISTÉ

Soutien administratif, logistique, financier et à la réintégration des demandeurs d'asile déboutés, des victimes de la traite des êtres humains, des migrants bloqués, des ressortissants qualifiés et des autres migrants incapables ou non désireux de rester dans le pays d'accueil qui se portent volontaires pour retourner dans leur pays d'origine.

TRAFIC ILLICITE DE MIGRANTS

Terme désignant « le fait d'assurer, afin d'en tirer directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État Partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État » (Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale, 2000, art. 3 a). À la différence de la traite des personnes, la caractérisation de l'infraction de trafic illicite de migrants ne nécessite pas l'utilisation de moyens coercitifs, l'intention d'exploiter l'intéressé ou, plus généralement, une violation des droits de la personne.

TRAITE DES PERSONNES

Terme désignant « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation » (Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, 2000, art. 3 a).

VULNÉRABILITÉ

L'OIM définit la vulnérabilité dans un contexte migratoire comme « la capacité réduite d'un individu ou d'un groupe à résister ou à se remettre de la violence, de l'exploitation, des abus et des violations de leurs droits. Il est déterminé par la présence, l'absence et un mélange de facteurs et de circonstances qui (a) augmentent le risque et l'exposition à, ou (b) protègent contre la violence, l'exploitation, les abus et les violations des droits ».

Ressources supplémentaires

1. LA MIGRATION : UN PHÉNOMÈNE MONDIAL

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

2019 *Global Trends: Forced Displacement in 2018*. Disponible à :
<https://www.unhcr.org/5d08d7ee7.pdf>

Awumbila, M. et al.

2014 *Across Artificial Borders: An Assessment of Labour Migration in the ECOWAS Region, ACP Observatory on Migration, Research Report*. Disponible à :
https://publications.iom.int/system/files/pdf/ecowas_region.pdf

La Banque Mondiale (BM)

2020 *World Bank Predicts Sharpest Decline of Remittances in Recent History*. 22 April.
Disponible à :
<https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2020/04/22/world-bank-predicts-sharpest-decline-of-remittances-in-recent-history#>

Commission Européen

2017 *How West African migrants engage with migration information en-route to Europe*.

Heimann, L.

2015 *Climate Change and Natural Disasters Displace Millions, Affect Migration Flows*. Migration Policy Institute. Disponible à :
<https://www.migrationpolicy.org/article/climate-change-and-natural-disasters-displace-millions-affect-migration-flows#>

Organisation internationale du Travail (OIT)

2017 *Global estimates of modern slavery: Forced labour and forced marriage*. Geneva.
Disponible à :
https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/publication/wcms_575479.pdf

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2020 *West and Central Africa: COVID-19 – Impact on Mobility Report, April 2020*. Disponible à : <https://dtm.iom.int/reports/west-and-central-africa---covid-19---impact-mobility-report-april-2020>
- 2020a *Environmental Migration, Disaster Displacement and Planned Relocation*. Disponible à : <https://environmentalmigration.iom.int/projects/implementing-global-policies-environmental-migration-and-disaster-displacement-west-africa>
- 2020b *Migration and Agroecology in Africa*. Disponible à : <https://publications.iom.int/books/migration-and-agroecology-west-africa>
- 2015 *World Migration Report 2015*
- 2007 *IOM Council 94th Session Discussion Note: Migration and the Environment, MC/INF/288*. Disponible à : https://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/about_iom/en/council/94/MC_INF_288.pdf
- 2014 *IOM Outlook on Migration, Environment and Climate Change*. IOM, Geneva. Disponible à : https://publications.iom.int/system/files/pdf/mecc_outlook.pdf
- 2019a *World Migration Report 2020 - Chapter 9 Human Mobility and Adaptation to Environmental Change*. IOM, Geneva. Disponible à : <https://environmentalmigration.iom.int/world-migration-report-2020-chapter-9-human-mobility-and-adaptation-environmental-change>
- 2018 *Mapping Human Mobility (Migration, Displacement and Planned Relocation) and Climate Change in International Processes, Policies and Legal Frameworks*. IOM, Geneva. Disponible à : <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/WIM%20TFD%20II.2%20Output.pdf>
- 2018a *Mapping Human Mobility and Climate Change in Relevant National Policies and Institutional Frameworks*. IOM, Geneva. Disponible à : <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/20180917%20WIM%20TFD%20I.1%20Output%20final.pdf>
- 2017 *Migration in the 2030 Agenda*. IOM, Geneva. Disponible à : https://publications.iom.int/system/files/pdf/migration_in_the_2030_agenda.pdf
- Online Library*. Disponible à : https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_34_glossary.pdf

Organisation internationale pour les migrations (OIM) et les Nations Unies Convention sur la lutte contre la desertification (UNCCD)

- 2019 *Addressing the Land Degradation – Migration Nexus: The Role of the United Nations Convention to Combat Desertification*. IOM, Geneva. Disponible à :
https://www.weadapt.org/sites/weadapt.org/files/iom_unccd_desertification_2019_c

Organisation internationale pour les migrations (OIM) et les Nations Unies Bureau de la Haute Représentant pour les pays moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits états insulaires en développement

- 2019 *Climate Change and Migration in Vulnerable Countries - A Snapshot in Least Developed Countries (LDCs), Landlocked Developing Countries (LLDCs) and Small Island Developing States (SIDS)*. IOM, Geneva. Disponible à :
https://publications.iom.int/system/files/pdf/climate_change_and_migration_in_vulnerable_countries.pdf

Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC)

- 2020 *Global Report on Internal Displacement 2020*. Geneva, Switzerland. Disponible à :
<https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2020/>

Ionesco, D., D. Mokhnacheva and F. Gemenne

- 2017 *The Atlas of Environmental Migration*. Routledge, Abingdon. Disponible à :
<https://environmentalmigration.iom.int/atlas-environmental-migration>

Mbaye, A.

- 2019 *Africa's climate crisis, conflict, and migration challenges*. Brookings Institution.

Migration Data Portal

Sustainable development goals. Disponible à :
<https://migrationdataportal.org/themes/sustainable-development-goals-sdgs-0>

Pronczuk, M.

- 2020 *How the 'Venice of Africa' is losing its battle against the rising ocean*. 28 January 2020, The Guardian. Disponible à :
<https://www.theguardian.com/environment/2020/jan/28/how-the-venice-of-africa-is-losing-its-battle-against-the-rising-ocean>

Ratha, D., S. De et al.

- 2019 *Data release: Remittances to low- and middle-income countries on track to reach \$551 billion in 2019 and \$597 billion by 2021*. World Bank. Disponible à :
<https://blogs.worldbank.org/peoplemove/data-release-remittances-low-and-middle-income-countries-track-reach-551-billion-2019>

Rigaud, K., A. de Sherbinin et al.

- 2018 *Groundswell: Preparing for Internal Climate Migration*. World Bank, Washington. Disponible à : <https://www.worldbank.org/climate>

Nations Unies (ONU).

- 2020 *Migration flows across West and Central Africa nearly halved by COVID-19*. Disponible à : <https://www.un.org/africarenewal/news/coronavirus/migration-flows-across-west-and-central-africa-nearly-halved-covid-19-mobile-populations>

United Nations Department of Economic and Social Affairs, Population Division (UNDESA)

- 2019 *International Migrant Stock 2019*. Disponible à : <https://www.un.org/development/desa/en/news/population/international-migrant-stock-2019.html>
- 2017 *International Migration Report 2017: Highlights*. New York: United Nations. Disponible à : https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2017_Highlights.pdf

L'agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)

- 2019 *Global Trends: Forced Displacement in 2018*. Disponible à : <https://www.unhcr.org/5d08d7ee7.pdf>

2. DROITS DE L'HOMME, MIGRATION ET MÉDIAS

Organisation internationale du Travail (OIT)

- 2017 *Global estimates of modern slavery, 2017*. Disponible à : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/publication/wcms_575479.pdf

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2020 *World Migration Report 2020*.

Nations Unies (ONU)

- 2018 *Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration – Intergovernmentally Negotiated and Agreed Outcome*, 13 July 2018.

Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH)

- 2014 *The Economic, Social and Cultural Rights of Migrants in an Irregular Situation*. New York and Geneva. Disponible à : https://www.ohchr.org/Documents/Publications/HR-PUB-14-1_en.pdf

3. CONSIDÉRATIONS JURIDIQUES ET ÉTHIQUES ENTOURANT LA MIGRATION

Union Africaine (UA)

- 2018 *Protocol to the Treaty Establishing the African Economic Community Relating to the Free Movement of Persons, Right of Residence and Right of Establishment*. Disponible à : <https://au.int/en/treaties/protocol-treaty-establishing-african-economic-community-relating-free-movement-persons>

Article 19

- 2009 *The Camden Principles on Freedom of Expression and Equality*. Disponible à : <https://www.article19.org/data/files/pdfs/standards/the-camden-principles-on-freedom-of-expression-and-equality.pdf>

Charter of Rome

- 2018 *Reporting on migrants and refugees*. Disponible à : <https://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/mars/source/resources/references/others/01%20-%20Roma%20Charter%20on%20Journalism,%20Asylum%20Seekers,%20etc.pdf>

Dart Center for Journalism and Trauma

- 2016 *Reporting on Refugees: Tips on covering the crisis*. Disponible à : <https://dartcenter.org/resources/reporting-refugees-tips-covering-crisis>

Ethical Journalism Institute

<https://ethicaljournalismnetwork.org/what-we-do/media-and-migration>

European Federation of Journalists

- 2015 *Ethical reporting on migration and refugee crisis*. Disponible à : <https://europeanjournalists.org/blog/2015/12/14/ethical-reporting-on-migration-and-refugee-crisis/>

International Centre for Migration Policy Development (ICMPD)

- 2017 *Media and Trafficking in Human Beings – Guidelines*. Disponible à : https://www.icmpd.org/fileadmin/user_upload/Media_and_THB_Guidelines_EN_WEB.pdf

Organisation internationale du travail (OIT)

- 2020 *Women migrant workers' labour market situation in West Africa*. Disponible à : https://www.ilo.org/global/topics/labour-migration/publications/WCMS_751538/lang--en/index.htm

Inter-Parliamentary Union

- 2015 *Migration, human rights and governance: Handbook for Parliamentarians No.24*. Disponible à :
https://www.ilo.org/pardev/partnerships/civil-society/parliamentarians/WCMS_415618/lang--en/index.htm

Riegert, B.

- 2020 *Opinion: EU migration pact has already failed*. Disponible à :
<https://www.dw.com/en/opinion-eu-migration-pact-has-already-failed/a-55059684>

Nations Unies (ONU)

Traités de l'ONU. Disponible à : <https://treaties.un.org>

United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD)

- 2018 *Economic Development in Africa Report 2018: Migration for Structural Transformation*.
Disponible à :
https://unctad.org/system/files/official-document/aldcafrica2018_en.pdf

United Nations General Assembly (UNGA)

- 2015 *Transforming our world: The 2030 Agenda for Sustainable Development, 21 October 2015. A/RES/70/1*. Disponible à :
<https://www.refworld.org/docid/57b6e3e44.html>

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)

West Africa as a Migration and Protection Area. Disponible à :
<https://www.unhcr.org/49e479c311.pdf>

4. MIGRATION DANS LA RÉGION

Bruni, V., K. Koch, et al.

- 2017 *Study on Migration Routes in West and Central Africa*. Maastricht University.

Union Européen (UE)

2019 *Migration Profile: Côte d'Ivoire*.

2019 *Migration Profile: The Gambia*.

2019 *Migration Profile: Guinea*.

2019 *Migration Profile: Nigeria*.

2017b *Migration Profile: Senegal*.

2017a *Migration Profile: Sierra Leone.*

Gouvernement de la Sierra Leone

2013 *Remittances Strategy Framework for Sustainable Development in Sierra Leone.* Disponible à :
<https://www.sl.undp.org/content/sierraleone/en/home/library/poverty/RemittancesStrategyFramework.html>

Organisation internationale des migrations (OIM)

2020c *IOM hails historic first human trafficking convictions in Sierra Leone.* Disponible à :
<https://www.un.org/africarenewal/news/iom-hails-historic-first-human-trafficking-convictions-sierra-leone>

2017 *Migration in The Gambia: A country profile.*

2017b *Guinée: Evaluation sur les mouvements migratoires.*

2016c *Baseline Assessment Summary: Republic of Liberia/Bureau of Immigration and Naturalization.*

2014 *Migration in Nigeria: A country profile.*

2018 *Migration au Sénégal : Profil national 2018.*

2018e *Rapport de profilage des migrants ivoiriens.* Disponible à :
<https://www.iom.int/sites/default/files/country/docs/cote-divoire/Cote-d%27Ivoire-Rapport-Profilage-2017.pdf>

2009 *Migration en Côte d'Ivoire: Profil national 2009.*

United Nations Department of Economic and Social Affairs, Population Division (UNDESA)

2014 *Côte d'Ivoire: Migration Profile.* Disponible à :
<https://esa.un.org/migmgprofiles/indicators/files/Cotelvoire.pdf>

2013 *Trends in International Migrant Stock: The 2013 Revision.*

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)

2020 *Côte d'Ivoire adopts Africa's first legal process to identify and protect stateless people.* Disponible à :
<https://www.unhcr.org/en-us/news/press/2020/9/5f51f33b4/cote-divoire-adopts-africas-first-legal-process-identify-protect-stateless.html>

2020b *Ivoriens flee to neighbouring countries fearing post-election violence*. Disponible à :
<https://www.unhcr.org/en-us/news/briefing/2020/11/5fa118a44/ivoriens-flee-neighbouring-countries-fearing-post-electoral-violence.html>

Organisation mondiale de la santé (OMS)

2018 *Health of refugees and migrants: Practices in addressing the health needs of refugees and migrants*.

6. UNE NARRATION EFFICACE : IDÉES, MOTS ET VISUELS

Albeau, C.

2016 *Journalists should not act like 'disaster tourists' when covering the refugee crisis*. Disponible à :
<https://www.journalism.co.uk/news/journalists-should-not-act-like-disaster-tourists-when-covering-the-refugee-crisis/s2/a630816/>

Dell'Orto, G.

2017 *The Visible and Invisible Borders of Migration: Journalism Challenged*. Disponible à :
<https://univienamedialab.wordpress.com/2017/01/11/the-visible-invisible-borders-of-migration-journalism-challenged/>

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDAEO)

Gender and Migration Framework and Plan of Action 2015-2020

Ethical Journalism Network (EJN)

2017 *Media and Trafficking in Human Beings: Guidelines*. Disponible à :
<https://ethicaljournalismnetwork.org/resources/publications/media-trafficking-guidelines/good-practice/photo-journalism>

2014 *Hate Speech*. Disponible à :
<https://ethicaljournalismnetwork.org/resources/infographics/5-point-test-for-hate-speech-english>

European Federation of Journalists (EFJ)

2016 *8 tips for migration coverage*. Disponible à :
<https://europeanjournalists.org/blog/2016/11/28/8-practical-tips-for-migration-coverage/>

Global Investigative Journalists' Network

2019 *Migration Reporting: Guidelines and Assessment*. Disponible à :
<https://gijn.org/migration-reporting-guidelines-assessment/>

2018 *Global Estimates on International Migrant Workers.*

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

2018a *How to cover migration: 7 recommendations for journalists.* Disponible à :
<https://rosanjose.iom.int/SITE/en/blog/how-cover-migration-media-7-recommendations-journalists>

2018b *Migration Initiatives 2019: Migration governance: From commitments to actions.* Disponible à :
<https://publications.iom.int/books/migration-initiatives-2019-migration-governance-commitments-actions>

2018c *Media Coverage on Migration: A practical guide for journalists.* Disponible à :
<https://www.iom.int/gender-and-migration>

2011 *International Migration Law: Glossary on Migration.* Disponible à :
https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml25_1.pdf

Mo Ibrahim Foundation

2019 *Ibrahim Forum Report, Africa's Youth: Jobs or Migration?* Disponible à :
<http://s.mo.ibrahim.foundation/u/2019/03/15121250/2019-Forum-Report.pdf?ga=2.1944433.1506893149.1563190130-109894382.1560922523>

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)

UNHCR Statistics and Operational Data. Disponible à :
<http://popstats.unhcr.org/en/overview>

7. MÉDIAS SOCIAUX, TECHNOLOGIE ET MIGRATION

Africacheck.org

Benton, M.

2019 *Digital Litter: The downside of using technology to help refugees.* Migration Policy Institute. Disponible à :
<https://www.migrationpolicy.org/article/digital-litter-downside-using-technology-help-refugees>

Brunwasser, M.

2015 *A 21st-Century Migrant's Essentials: Food, shelter, smartphone.* New York Times. 25 August 2015. Disponible à :
<https://www.nytimes.com/2015/08/26/world/europe/a-21st-century-migrants-checklist-water-shelter-smartphone.html>

Culbertson, S., J. Dimarogonas et. al.

2019 *Crossing the Digital Divide: Applying Technology to the Global Refugee Crisis*. Santa Monica, CA: RAND Corporation, 2019. Disponible à : https://www.rand.org/pubs/research_reports/RR4322.html

Commission Européen (CE)

2017 *How West African migrants engage with migration information en-route to Europe*. Brussels.

2016 *The Use of Social Media in the Fight Against Migrant Smuggling*. Disponible à : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/european_migration_network/reports/docs/emn-informs/emn-informs-00_emn_inform_on_social_media_in_migrant_smuggling.pdf

Ram, A.

2015 *Smartphones Bring Solace and Aid to Desperate Refugees*. Disponible à : <https://www.wired.com/2015/12/smartphone-syrian-refugee-crisis/>

8. VOIX DES MIGRANTS : INTERVIEWER LES MIGRANTS ET LEURS FAMILLES

Abu-Fadil, M.

2019 *Migration and Media: A Journalist's Handbook*. Disponible à : <https://openmediahub.com/wp-content/uploads/2019/06/Migration-and-Media-A-Journalists-Handbook.pdf>

Chin, A.

2013 *Interviewing Children: Guidelines for Journalists*. Disponible à : <https://dartcenter.org/content/interviewing-children-guide-for-journalists>

Global Investigative Journalism Network (GIJN)

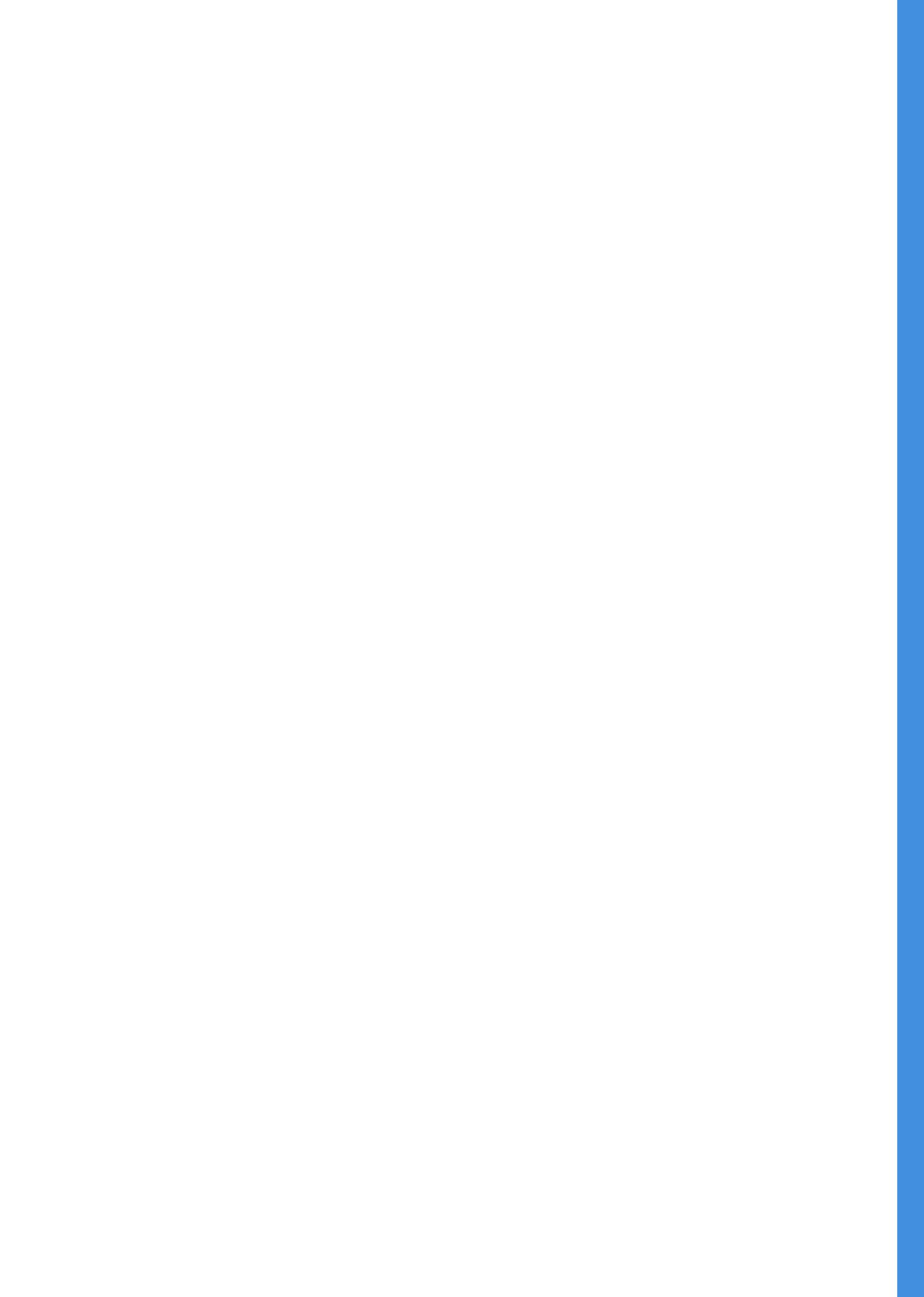
Human Trafficking Resources: Best Practices in Reporting. Disponible à : <https://gijn.org/human-trafficking-resources-best-practices-in-reporting/>

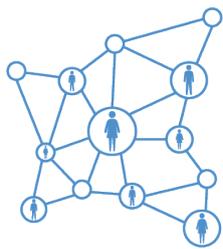
Organisation internationale pour les migrations (OIM)

2019 *Media Coverage of Migration Based on International Law and Evidence*.

Ethical Journalism Network

2017 *Media and Trafficking in Human Beings: Guidelines*. Disponible à : <https://ethicaljournalismnetwork.org/resources/publications/media-trafficking-guidelines/good-practice/interviewing-guidelines>





MIGRANTS AS MESSENGERS